



LA VIE éco

Retrouvez-nous chaque mardi à 13h00

dans l'émission Libre-échange avec notre partenaire



كشافة و تقيدي

N° 5 034 - 63^e année - 10 DH

Du 27 mars au 2 avril 2020

5, Bd Abdallah Ben Yacine Casablanca 20.310 - Dépôt légal : 7 / 97 - ISSN 0505 4885

Directeur de la Publication : Saâd Benmansour

Riposte aux impacts de la pandémie : Les grandes mesures pour sauver l'économie

■ Un plan d'action qui s'étalera jusqu'à fin juin. Suspension du paiement des charges sociales et mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises. Une indemnité de 1 000 DH pour le mois de mars et 2 000 DH à partir d'avril pour les déclarés à la CNSS en arrêt provisoire de travail. 1 milliard de DH versé au ministère de la santé pour se préparer, le cas échéant, à une éventuelle aggravation de la situation épidémiologique.

p. 12

EXPORTATIONS



Agrumes :
L'origine Maroc
prise à l'export

p.17

TENDANCE



Le prix symbolique et les coûts réels du Covid-19

p.14

SOCIÉTÉ



Coronavirus :
le confinement
est une épreuve
de résilience

p.36

Santé, quand les règles des marchés publics sautent



Depuis le 17 mars, le ministère de la santé peut effectuer des achats auprès des fournisseurs en un temps record. La procédure de commande directe n'est plus limitée au plafond budgétaire de 200 000 dirhams.

p.20-21

Covid-19 : quel effet sur les salaires?



Toutes les décisions prises par l'employeur dans le contexte actuel doivent être validées par les salariés. Covid-19 n'est (toujours) pas considéré comme un cas de force majeure.

p. 26

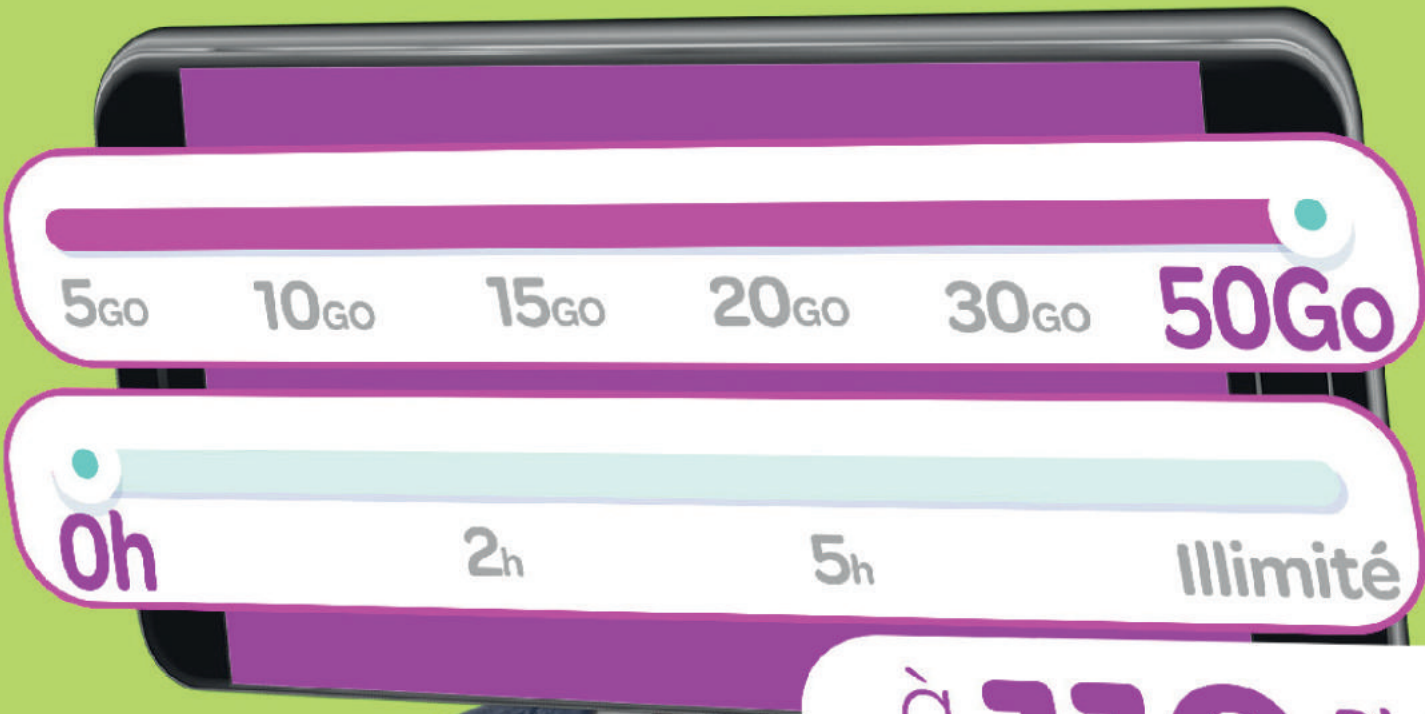
Ce que «peut» la culture pour nous...

p.38

MON FORFAIT WIN,
C'EST L'MAX
DIAL SKHAWA

Disponible sur
win.ma

SANS
ME DÉPLACER
DE LA MAISON



à **119** Dh/
mois



#خليك_فالدار

Immuniser notre modèle

Lancé au mois de janvier dernier, le grand chantier mené par la Commission Benmoussa sur le nouveau modèle de développement est aujourd'hui relégué au second plan comme d'ailleurs presque toute l'actualité. Normal. A l'instar du monde entier, au Maroc il y a aujourd'hui un et un seul sujet de l'heure : la pandémie Covid-19.

On peut être presque certains que les membres de ladite commission ne pourront pas tenir son délai annoncé initialement pour la remise du rapport, à savoir fin juin 2020. Et personne ne pourra leur en tenir compte de ce retard.

S'il se trouve, ce qui se produit en ce moment va probablement apporter à la commission des éléments nouveaux très intéressants et une grille de lecture qu'ils n'auraient peut-être pas envisagée en temps normal.

La situation actuelle apporte aux membres de la commission des éclairages nouveaux sur la

notion du modèle économique et social. Que ce soit au Maroc ou dans le monde.

En Europe, des pays comme la France, l'Italie, l'Espagne, dont on croyait les fondamentaux économiques solides, les systèmes de santé suffisamment développés et outillés, se sont retrouvés complètement dépassés en l'espace de quelques semaines. Avant l'Europe, d'autres grands pays et non des moindres, dont la Chine, la Corée du Sud, ont été littéralement et totalement paralysés.

Au Maroc, nous devons notre salut pour l'instant au fait qu'au plus haut niveau de l'État, les bonnes et courageuses décisions ont été prises avec suffisamment d'anticipation pour ne pas sombrer dans les bilans morbides affolants de nos voisins européens.

Cela dit, il est certain que cette période de pandémie laisse entrevoir beaucoup d'éléments et d'aspects qui devront être pris en compte par les membres de la

Commission Benmoussa dont le rapport ne pourra pas faire l'impasse sur cet épisode. Car, quand bien même il serait opérationnel en temps normal, un modèle doit aussi et impérativement être résilient en périodes de grandes crises.

La résilience n'est pas seulement entendue dans le sens économique strict et ne veut pas dire que le tissu économique ne ressentira pas la secousse. La résilience du modèle consiste plus dans la mise en place de mécanismes qui peuvent être rapidement activés et permettent surtout de déployer des amortisseurs efficaces de la crise.

Avec cette démonstration réelle et grandeur nature de ce que peut être une crise, sanitaire ou autre, les membres de la Commission Benmoussa disposent là d'une bonne opportunité pour imaginer un modèle solide et surtout immunisé... ■

SAÂD BENMANSOUR

Directeur de la publication et de la rédaction :

Saâd Benmansour

Directeur-adjoint de la rédaction

Mohamed Benkhallouk

Rédaction

Rédacteur en chef : Tahar Abou El Farah

Economie :

Salah Agueniou, Naoufel Darif, Ibtissam Benchanna,

Mehdi Jaouhari, Hicham Ait Almouh

Cahier Carrières : Brahim Habriche

Politique : Tahar Abou El Farah (Chef de service)

Cahier Argent : Loubna Chihab

Société : Aziza Belouas (Chef de service)

Secrétariat de rédaction : Fatiha Lourini (iconographie),

Abdellatif Ait-Hammou (révision), Es-Saïd Arabany (révision)

Collaborateurs : Malika Alami, Fedwa Misk, Hicham Benjamaa,

Najib Refaif, Fadel Boucetta, Mohamed-Jamal Maâtouk

Administrateur Web : Akram Guendouli

Marketing : Zakaria Hamro

Développeur web : Ayoub El Amine

Documentation : Ahmed Mechouary

Technique

Mise en page : Rachida Lourini, Mohamed Orchi, Tarik Barakat,

Abdelkrim Ouheddou

Commercial

Directrice commerciale : Bouchra Alaoui

Chefs de publicité : Anouar Abbad El Andaloussi, Latifa Sadik,

Soumia Abounacer, Mohamed Bennani

Responsable abonnement : Chakib Mzak

Administration

Directeur administratif et financier : Bahia Bennani

Comptabilité : Bouchra Jattassi, Amal Nader

Président du directoire :

Saâd Benmansour

Edition

La Vie éco presse.

Impression/Distribution

CTP-Impression : Imprimerie Idéale

Distribution : Sapress

La Vie éco est contrôlée par l'Organisme de

justification de la diffusion de la presse écrite.

Conception graphique : baylauc q & co.

Le précédent numéro a été tiré à 15 750 ex.



ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION DES RÉALISATIONS
ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES



المملكة المغربية
إدارة
الدفاع الوطني
مديرية الإنجازات
والشؤون المالية

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°51/SAM/ZS/2020

Il est porté à la connaissance des concurrents désirant participer à l'appel d'offres ouvert n°51/SAM/ZS/2020 ayant pour objet l'achat des viandes rouges congelées au profit des unités des FAR déployées en Zone Sud que, compte tenu des restrictions de déplacements et de réunions dictées dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus Covid-19, l'appel d'offres susmentionné est rectifié comme suit :

- La remise des plis séance tenante n'est plus exigée. Le concurrent peut déposer ou envoyer son offre par courrier avec accusé de réception donnant date certaine à l'Administration de la Défense Nationale, Direction des Réalisations et des Affaires Financières ;
- Le dernier délai de réception des plis est reporté au **lundi 06 avril 2020 à 10 heures.**



ICMPD

International Centre for
Migration Policy Development

Appel d'offres pour la fourniture de matériel réseaux informatique et tablettes

ICMPD vous informe qu'un appel d'offres a été publié le 6 mars 2020 sur son site Internet, www.icmpd.org, sous la référence :

ICMPD/20.001/SUP/BMP/INT/MOR

Pour accéder à notre site, veuillez utiliser le lien ci-dessous :

<https://bit.ly/3cDCCTq>

L'appel d'offres comprend :

- LOT 1 : Equipement de sécurité
- LOT 2 : Solution supervision réseau
- LOT 3 : Tablettes

Des précisions peuvent être demandées au pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique
procurement@icmpd.org.

Date limite de soumission des offres le **28 avril 2020 à 16h00**
Vienne, heure locale

économie

- Riposte aux impacts du Covid-19 : les grandes mesures du Comité de veille économique P. 12
- Le prix symbolique et les coûts réels du Covid-19 P. 14

16

Immobilier & BTP

Des pertes évaluées entre 50% et 70% du chiffre d'affaires

- Export-agrumes : l'origine Maroc prisée P. 17
- Finances publiques : le déficit du Trésor en légère amélioration à 9,5 milliards de DH P. 18
- **OPINION** Le Coronavirus Covid-19 : La bagarre des dinosaures P. 19



20

Santé

Marchés publics de la santé, à situation exceptionnelle, dispositions exceptionnelles !

- Réhabilitation du système de santé : les propositions de la Commission des finances sont-elles réalistes ? P. 21
- Campagne agricole 2019-2020 : déploiement d'un programme spécifique d'appui à l'alimentation du cheptel P. 24
- Le secteur de l'énergie bien organisé face à la conjoncture P. 22
- Automobile : les concessionnaires appelés à réduire au strict minimum leurs importations de véhicules P. 25

carrières

La communication de crise à l'épreuve du Coronavirus



(29 à 33)

culture



► Ce que «peut» la culture pour nous... P. 38

Approvisionnement

Les exploitations agricoles et les industriels agroalimentaires tournent à plein régime

politique



► En situations exceptionnelles, comment le Maroc s'en sort sur le plan législatif P. 34

société



► Coronavirus : le confinement est une épreuve de résilience P.36

chronique

► Comme tout le monde P. 40

votre argent

Covid-19 : quel impact sur les salaires ?



(26 à 28)

SOCIETE AL OMRANE RABAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N°25/2020/S-TRA

SEANCE PUBLIQUE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER FVIT A L'OPERATION SAADA A SALE

Le 28 avril 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Société Al Omrane – Rabat, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17– Hay Riad – Rabat (Salle de réunion au rez de chaussée) en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER FVIT A L'OPERATION SAADA A SALE.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au 2^e étage du siège de la Société Al Omrane – Rabat– Sale – Kenitra, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17– Hay Riad – Rabat, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marches_publics.gov.ma. Et à partir de l'adresse électronique : www.alomrane.ma.

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION EN CHIFFRES DHS TTC	ESTIMATION EN LETTRES (Toutes Taxes Comprises)	Montant de la Caution Provisoire au nom d'Al Omrane – Rabat– Sale – Kenitra en Dirhams
N°1	JOUHAINA	36 630 570.00	Trente Six Millions Six Cents Trente Mille Cinq Cents Soixante Dix Dirhams	650 000.00
N°2	HIBA	29 201 274.00	Vingt Neuf Millions Deux Cents Un Mille Deux Cents Soixante Quatorze Dirhams	512 000.00
N°3	AL FIRDAOUS	26 121 786.00	Vingt Six Millions Cents Vingt et Un Mille Sept Cents Quartes Vingt Six Dirhams	460 000.00

La qualification et la classe minimale exigée pour chaque lot, selon le système de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville, sont :

Secteur : 9 Qualification : 9-1 Classe minimale : 5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane (Novembre 2015). Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation.

UN DOMAINE OÙ LA PASSION ET LE BONHEUR ONT ÉLU DOMICILE



Photo non contractuelle.

HÔTEL, VILLAS ET ART DE VIVRE SUR LE ROCHER D'IKEM À AIN ATIQ

Sur le rocher d'Ikem, l'un des joyaux de la côte océane de Aïn Atiq s'érige un espace résidentiel exclusif, Arzana Luxury Estate.

Un hôtel 5 et des villas de haut standing se partagent harmonieusement une nature enchantée qui s'offre au seul regard de l'océan.*

C'est là, à 15 minutes du centre-ville de Rabat, que la passion a élu domicile, que le bonheur vous ouvre son cœur.

Arzana Luxury Estate se dévoile en avant-première sur www.arzanaluxury.com

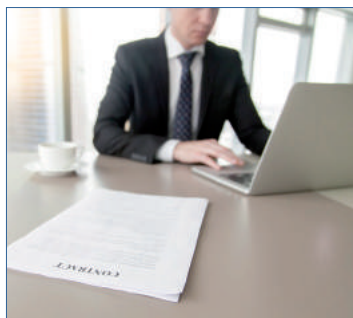
ARZANA
LUXURY ESTATE

www.arzanaluxury.com

Le confinement, une suspension provisoire du contrat de travail !

■ **Le travail à distance n'affecte en aucun cas les avantages acquis précédemment.**

La conjoncture spéciale actuelle rend d'actualité plusieurs problématiques liées à l'exécution du contrat de travail de la part des employés et des employeurs. Le ministère du travail a choisi de fournir des réponses précises aux questionnements qui se posent ces derniers jours. D'après le guide explicatif récemment mis en ligne, le ministère tranche que le contrat de travail est temporairement suspendu dans cette crise sanitaire. «*Etant donné que le Coronavirus est considéré comme une maladie, motivant l'absence du salarié, cette situation au vu de l'article 32 du code du travail, porte suspension provisoire du contrat de*



travail», indique-t-on auprès du ministère.

Par ailleurs, l'on explique que dans le cadre de la mobilisation et de la sensibilisation aux mesures devant assurer le fonctionnement normal de l'entreprise, l'employeur peut tenir des réunions avec les représentants des salariés si nécessaires, tout en observant les mesures préventives

décrétées par les autorités gouvernementales pour lutter contre le virus.

De plus, l'article 8 du Code du travail autorise les employeurs de faire travailler les salariés depuis leurs domiciles, à condition de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité prévues par le décret n°262.12.2 du 10 juillet 2012 et de disposer d'une assurance contre les accidents de travail qui couvre le salarié, conformément aux dispositions de la loi n°12.18. Cet accord, ainsi conclu entre les deux parties, ne peut en aucun cas affecter les avantages acquis précédemment avant le recours à ce mode de travail ■

N.D..

LE CHIFFRE

41 213

C'est le nombre des salariés en arrêt de travail déclarés auprès de la CNSS à jeudi 26 mars à 10h00.

TÊTE D'AFFICHE

Protéger les citoyens et sauver des vies

Acte noble et initiative humaine. Sur instructions du directeur général de la DGSN, Abdellatif Hammouchi, les éléments de la police, tous corps confondus, ont participé à une collecte de sang à travers le pays. Cette initiative intervient pour pallier le manque qu'enregistrent les centres de transfusion sanguine de par le Royaume, durant cette conjoncture exceptionnelle. L'opération a été menée en partenariat avec le Centre de transfusion sanguine, le Centre de santé et l'Inspection de la DGSN. Son seul but c'est «*d'accomplir ce devoir national qui n'est pas moins important que le devoir de préserver la sécurité et la sûreté des citoyens*» ■



M.C.



SOCIÉTÉ DE RÉALISATIONS MÉCANIQUES
Société anonyme au capital de 32 000 000 dirhams
Siège social : Route d'El Jadida Km 14 Route Nationale n°1

Communication Financière

Conseil d'Administration du 25 Mars 2020

S.R.M a marqué durant l'exercice 2019 une certaine progression comparé à l'exercice 2018 et au marché national.

Le Conseil d'Administration de S.R.M, S.A. s'est réuni le Mercredi 25 mars 2020 à 9h, sous la présidence de Monsieur Eric Lefort, pour arrêter les comptes de l'exercice 2019.

Le chiffre d'affaires arrêté est de 361 306 K MAD, soit une augmentation de 2% comparé l'exercice 2018

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 a été arrêté à 14 494K MAD soit une progression de 18% comparé à l'exercice 2018

Le résultat net de l'exercice est arrêté à 5 278K MAD soit une augmentation de 31% comparé à l'exercice 2018.

La société a été soumise le mois décembre à un contrôle fiscal de l'exercice 2015. Les points soulevés sont toujours en discussion entre la société et la direction des impôts.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre les comptes à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. La date de cette Assemblée est prévue pour le 18 juin 2020, au siège de la société.

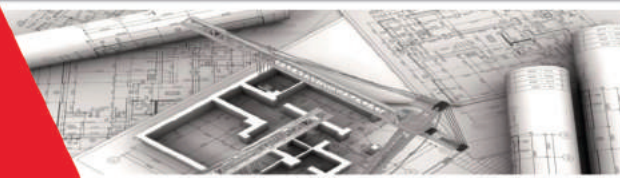
Cette annonce sera publiée aussi au niveau de site de SRM :
<http://www.groupe-premium.com/srm/>

AVIS DE VENTE SUR OFFRE DE PRIX



MANSOURIA TRANCHES 1 & 2
- LOTS PROMOTIONNELS R+2
- LOTS DE VILLAS
IZDIHAR BOUSKOURA TRANCHE 4
- LOTS DE VILLAS
SIDI HAJJAJ TRANCHE B
- LOTS DE VILLAS

TITRE FONCIER DISPONIBLE



Retrait des dossiers de candidature :
Du 23/03/2020 au 06/04/2020

Dernier délai de dépôt des dossiers :
Le 06/04/2020 à 16 h 00

Commission de sélection des offres :

le 07/04/2020 au siège social d'Al Omrane Casablanca-Settat à 10 h 00, en présence d'un notaire.

Lieu de retrait des dossiers de candidature :

AGENCE MOHAMMEDIA :
1, Bd Zerkouni - Mohammédia
Tél : 06 61 42 15 27

AGENCE CASA CENTRE :
60, Rue Mohamed EL Hayani - Casablanca
Tél: 05 22 98 62 99

AGENCE CASA SUD :
Avenue Akid Allam, au siège de la délégation de l'habitat de Ben Msik. Casablanca
Tél : 06 66 60 40 37

Lieu de Dépôt des dossiers :

Siège Al Omrane Casablanca settat, Rés Abdelmoumen
Imm1 Bd Bir Anzarane
Derb Ghalef, Casablanca
Tél : 05 22 23 70 07

OPERATIONS	TYPE	N° LOT	SUP EN M²	LOCALITES	AGENCES
IZDIHAR BOUSKOURA TR 4	Lots de Villas	BLOC2 N°1	272	BOUSKOURA	CASA CENTRE
		BLOC2 N°17	350		
		BLOC3 N°8	250		
MANSOURIA TR 1 et TR 2	Lots Promotionnels R+2	418-421-424-430-442-445-483-484-496-498-500-502-504-505-514-518-533-541-548	De 115 à 206	MANSOURIA	MOHAMMEDIA BENSLIMANE
		588-590-591-594-596-597-602	De 250 à 395		
SIDI HAJJAJ TR B	Lots de Villas	76 - 110	323 à 340	SIDI HAJJAJ	CASA SUD

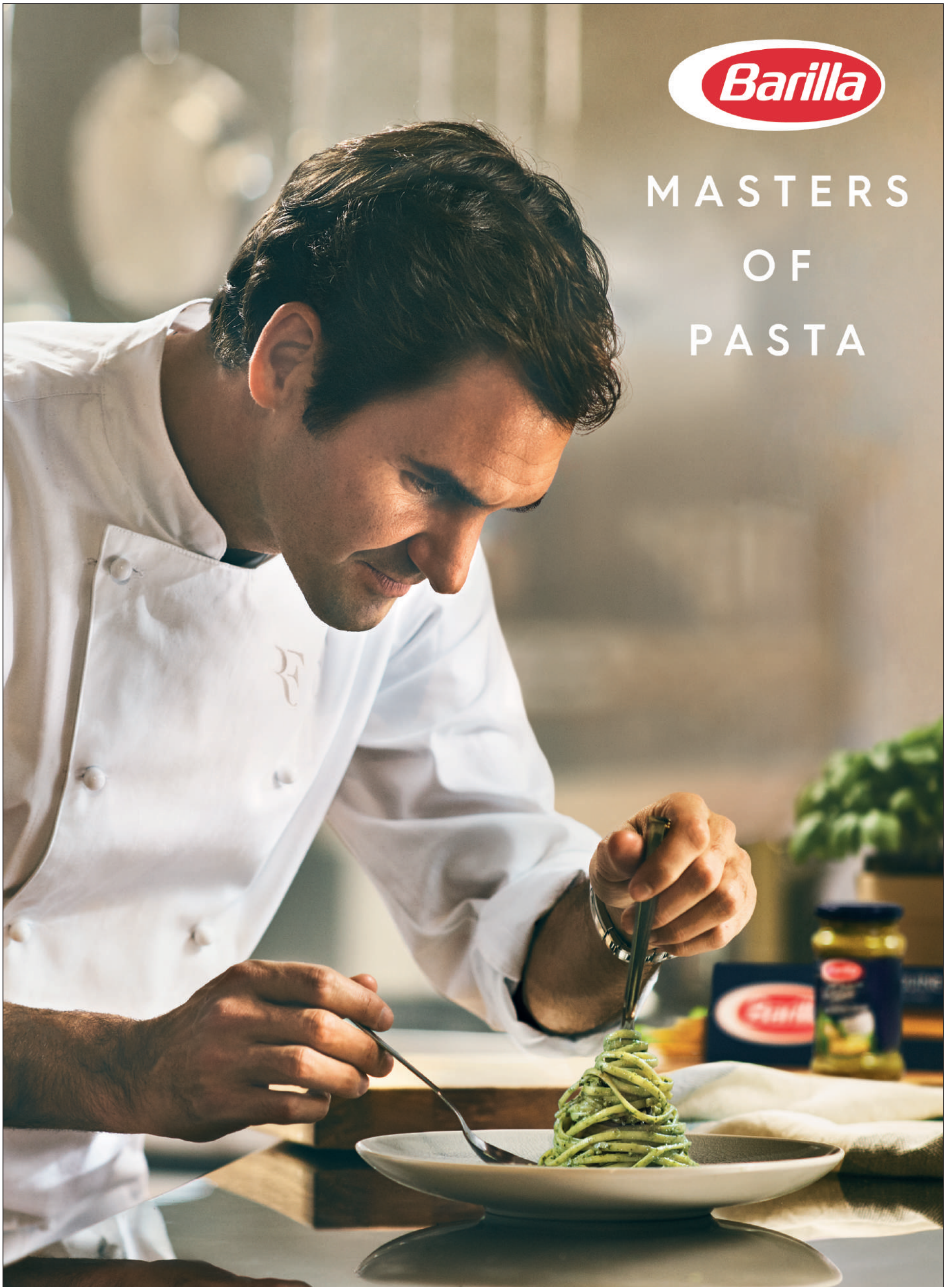
N° Eco 080 100 15 16

www.alomrane.gov.ma

Prix d'une communication locale
Siège Social
Al Omrane Casablanca-Settat, Résidence Abdelmoumen Imm1 Bd Bir Anzarane Derb Ghalef
Casablanca Tél : 05 22 99 11 78 Fax : 05 22 23 69 69
Al Omrane Casablanca-Settat est une filiale du Groupe Al Omrane



MASTERS
OF
PASTA



MOBILISATION

Paiement électronique, le CMI monte au front



Le Centre monétaire Interbancaire (CMI) mobilise ses équipes pour fournir aux commerçants et aux citoyens des solutions de paiement électronique adaptées à la situation actuelle. Il reste ainsi opérationnel 24h/24 et 7j/7 pour assurer la continuité des services de paiement de ses clients commerçants, essentiellement les plus exposés d'entre eux durant cette période difficile (grandes et moyennes surfaces, pharmacies, stations-services, pâtisseries, boucheries, livraison à domicile...). Pour s'adapter aux nouvelles pratiques, certains commerçants choisissent de modifier leur mode de distribution. Le CMI met à leur disposition des solutions de paiement à la livraison (mPOS, TPE GPRS) ainsi que des solutions de paiement en ligne (PayByMail, PayByForm). Par ailleurs, outre les gestes barrières recommandés par les organismes de santé, le CMI préconise de privilégier les paiements en mode sans contact auprès des commerçants, que ce soit avec sa carte bancaire ou son téléphone (paiement mobile) ainsi que le paiement en ligne. En effet, de nombreux services de paiement sont disponibles via internet comme les sites de vente en ligne (pharmacie, hygiène, alimentation, électroménager...), les recharges téléphoniques, ou encore les collectes de dons en ligne ■

M.C.

CONSOLIDATION

Agriculture : nouvelles mesures pour alléger l'impact du déficit pluviométrique

■ Un programme d'intervention doté d'une enveloppe de 1,5 MMDH sera déployé par le GCAM pour permettre aux agricultures et éleveurs de faire face à la conjoncture actuelle.

Le Groupe Crédit Agricole (GCAM), vient de mettre en place un nouveau dispositif pour venir en aide aux agricultures. Initiées en concertation avec le ministère de l'agriculture, une série de mesures ont été décidées pour alléger l'impact du déficit pluviométrique de la campagne agricole 2019-2020. Ce dispositif d'aide est présenté en trois axes. Il s'agit, en premier lieu, du déploiement d'une enveloppe supplémentaire de crédit de 1,5 MMDH qui sera répartie comme suit : 500 MDH pour la sauvegarde du cheptel, 600 MDH pour le financement des cultures printanières et 400 MDH pour le financement et l'entretien de l'arboriculture. Dans les détails, le produit «LAKSIBA» a pour but d'aider les éleveurs à sauvegarder leur cheptel et pouvoir acquérir l'orge (2 DH/Kg) mis à leur disposition par les services du MAMPMDREF au niveau des différents souks du Royaume, la banque leur accordera des crédits pour l'achat d'aliments de bétail. Le produit «FILAHA RABIYA» permettra aux agriculteurs des périmètres adaptés de mettre en place des cultures printanières, la banque leur accordera des financements adéquats pour l'installation et l'entretien de ces cultures (maraîchage, maïs, tournesol, melon, pastèque, ...). Le produit «AL GHARS» est conçu dans le but de réduire l'impact du déficit pluviométrique sur les activités arboricoles et sauvegarder les futures productions, CAM accordera aux arboriculteurs des



financements pour continuer à assurer l'entretien nécessaire de leurs vergers, notamment l'irrigation, l'acquisition de fertilisants, les traitements phytosanitaires, ... Le deuxième axe de ce programme de mesures porte sur le retraitement de l'endettement des agriculteurs pour leurs échéances à venir. Ainsi, les petits agriculteurs bénéficieront d'un traitement automatique de leurs dossiers consistant en un report de leurs lignes de crédit à court terme et un report avec décalage d'une année des échéances de

leurs crédits à moyen et long terme. Pour les autres agriculteurs, la situation de leur endettement sera examinée, au cas par cas, et des facilités de paiement leur seront accordées selon leur capacité de remboursement. Enfin, le troisième axe de ce programme de mesures concerne le financement des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes. La banque facilitera, en ce sens, les opérations destinées aux compléments d'approvisionnement du marché national ■

M.C.



Il y a 40 ans, dans LA VIE ECONOMIQUE

L'informatique : un instrument de développement

Le Maroc connaît actuellement un important développement du secteur informatique, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Un bref historique de ce secteur au Maroc montre que c'est en 1942 que fut installé le premier atelier mécanographique équipé d'un matériel classique. Le premier ordinateur universel fut installé en 1957 dans une entreprise privée. En 1967, il a été recensé dans notre pays 18 ordinateurs et 40 ensembles classiques. En 1974, il a été dénombré 70 ordinateurs répartis entre 25 dans le secteur public et 45 dans le secteur privé. En 1977, le parc informatique comptait une centaine d'ordinateurs universels et plusieurs centaines de mini-systèmes de gestion et de mini-ordinateurs. Ce qui représente une évolution du parc de 500% en l'espace de dix ans. En 1979, on dénombrait plus de 150

ordinateurs opérationnels. L'effectif du personnel informaticien est estimé actuellement à 2 500. Il était de 680 en 1965, 1 300 en 1972 et 1520 en 1974, ce qui représente en moyenne un taux de croissance annuel de 17% depuis 1965. Cet équipement massif engendre une forte demande en personnel informaticien. Ainsi, pour la période s'étalant entre 1980 et 82, les besoins estimés sont comme suit : Programmeurs et programmeurs principaux : 250 Analystes d'application ou analystes concepteurs : 200. Ainsi, le phénomène informatique prend de plus en plus de l'ampleur. Toutefois, pour mieux l'utiliser, il est indispensable de tracer un plan minutieux qui permettra de mieux utiliser les équipements, le personnel et surtout l'information ■

VENREDI 28 MARS 1980

Fonds de solidarité : les contributions assimilées à des charges fiscalement déductibles

■ **L'Administration des impôts détaille le traitement fiscal.**

L'élan de solidarité qu'a créé la pandémie du Covid-19 se répand aux impôts. L'Administration fiscale n'est pas restée à l'écart de cet esprit solidaire et ce à travers des mesures fiscales spécialement arrangées pour la conjoncture actuelle. D'après une récente communication faite par la Direction générale des impôts (DGI) et reprise sur le portail de la Trésorerie générale du Royaume, les dons versés au Fonds de solidarité pandémie mis en place après l'annonce du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration sont considérés en tant que charges comptables déductibles du résultat fiscal. Dans le détail,



l'Administration fiscale rappelle qu'un fonds a été créé, intitulé Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), par décret n° 2.20.269 publié au Bulletin officiel le mardi 22 Rajab 1441 (17 mars 2020). Les personnes physiques ou morales contribuant à ce fonds sous forme de dons en argent pour soutenir cet effort national de solidarité verront leurs contributions traitées comme des charges

déductibles du résultat fiscal.

A noter que des dizaines d'entreprises, multinationales, grands groupes nationaux et PME, ont annoncé des dons conséquents en tant que contribution au Fonds Covid-19. La TGR a publié des notes pour expliquer les modalités de versement des dons au Fonds en fonction du type du contributeur, personnes physiques, morales ou dons de l'étranger. Aussi, le ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration vient d'émettre un communiqué reprenant les modalités pratiques pour les particuliers souhaitant contribuer à l'effort national de mobilisation des fonds ■

N.D.

La chloroquine prescrite pour tous les malades au Maroc

La chloroquine sera prescrite pour tous les malades au Maroc touchés par la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19). Le stock de médicaments contenant cette substance est «largement suffisant», assure-t-on auprès du CHU de Casablanca. En effet, au Maroc, le Comité technique et scientifique du ministère de la santé a décidé de prescrire la chloroquine pour tous les malades, pas seulement les cas graves. Le ministère de la santé a saisi tout le stock qui a été dans le laboratoire fabriquant cette substance. De plus, les firmes pharmaceutiques sont prêtes à fabriquer et distribuer la chloroquine à travers le monde.

S'agissant des effets secondaires que peut avoir la chloroquine, cette substance peut donner des complications chez les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires (allongement du QT, par exemple). Il est donc conseillé aux gens de ne prendre ce traitement qu'après sa prescription par un médecin, qui doit tout d'abord faire un électro-cardiogramme. La chloroquine peut également, comme les autres médicaments, avoir des effets secondaires «mineurs», surtout lorsqu'elle est prise pour une courte période. Il s'agit, entre autres, des effets gastro-intestinaux (nausées, vomissement, douleurs abdominales, petites faiblesses musculaires transitoires) ■

M.C.

نتفهندي و تفيدني

TOP 3 EN PART D'AUDIENCE

Radio ASWAT incontournable pour vos campagnes publicitaires

Facebook: /ASWATRADIO | YouTube: /RADIOASWAT | Twitter: /ASWATOFFICIEL | WWW.RADIOASWAT.MA

Résultats Radiométrie Vague 30 d Parmi les radios généralistes

Communication financière : l'AMMC détaille le mode opératoire pour les comptes de 2019

■ **Obligation de publier un communiqué de presse immédiatement après la tenue de la réunion de l'organe de gouvernance qui arrête les comptes sociaux et/ou consolidés de 2019** ■ **Les émetteurs obligés de publier toute information importante, notamment les impacts significatifs identifiés en lien avec la situation pandémique** ■ **L'AMMC recommande aux émetteurs de procéder à leurs publications via les plateformes de diffusions électroniques des journaux d'annonces légales.**

Les obligations de communication financière continuent de peser sur les émetteurs dans le contexte de crise sanitaire actuel. C'est ce que vient de rappeler l'Autorité marocaine des marchés des capitaux (AMMC) dans un communiqué adressé à l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne. «*Dans le contexte sanitaire actuel, la poursuite du respect des obligations en matière de transparence des émetteurs revêt une importance cruciale pour assurer un fonctionnement ordonné, équitable et efficient du marché*», explique-t-on auprès de l'Autorité.

Ainsi, l'AMMC rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne leurs obligations d'information. Les sociétés concernées doivent procéder à la publication d'un communiqué de presse immédiatement après la tenue de la réunion de l'organe de gouvernance qui arrête les comptes sociaux et/ou consolidés au titre de l'exercice 2019. Ledit communiqué doit contenir les principaux agrégats arrêtés, notamment le chiffre d'affaires et le résultat net, accompagnés d'un commentaire expliquant les réalisations de la période. Par



ailleurs, ces entités sont tenues également de publier le rapport financier annuel dont le contenu est fixé à l'article 2.9 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, et ce dans un délai de 4 mois après la clôture de l'exercice 2019. Enfin, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont obligées de procéder à la publication

de toute information importante au sens de l'article 15 de la loi n°44-12, notamment en ce qui concerne les impacts significatifs identifiés en lien avec la situation pandémique.

Pour remplir toutes ces obligations d'information pendant la période d'état d'urgence sanitaire, l'AMMC recommande aux émet-

teurs de procéder à leurs publications via les plateformes de diffusions électroniques des journaux d'annonces légales. Aussi, l'AMMC rappelle aux émetteurs de lui transmettre toute information publiée et ce, notamment pour en assurer la publication sur le site web de l'Autorité.

Il faut dire que dans le contexte de crise sanitaire actuel, plusieurs sujets comptables reviennent sur le devant de la scène, comme le relèvent les experts des Editions Francis Lefebvre. Parmi ces thématiques, la communication financière au sens de l'AMMC (information permanente et périodique des sociétés cotées, rapport de gestion...), mais également des sujets purement comptables comme le chômage partiel, le report des échéances fiscales et sociales, la mise en jeu des garanties, les aides de l'Etat, les indemnités d'assurance, la rupture des covenants bancaires et la renégociation de dette, la remise en cause de la continuité d'exploitation ou encore le règlement des difficultés des entreprises ■

N.D.

INSTANTANÉ

IMANOR : Plus de 1 000 nouvelles normes publiées en 2019

L'Institut marocain de normalisation (IMANOR), en collaboration avec ses différents partenaires institutionnels et professionnels, a publié en 2019 plus de 1 000 nouvelles normes. Le nombre de normes marocaines a ainsi augmenté à environ 15 000 normes, couvrant les différents secteurs d'activité économique et qui sont en large concordance avec les normes internationales. S'agissant des principales normes adoptées au cours de cette période, l'institut cite celles portant sur l'efficacité énergétique des appareils électro-domestiques ainsi que sur l'audit énergétique, notamment dans les secteurs de l'industrie, des bâtiments et du transport. D'autres normes internationales en relation avec le management et les indicateurs du développement durable des villes et collectivités ont été aussi adoptées en tant que normes marocaines.



Agadir : Une ligne maritime pour le transport des conteneurs frigorifiques

Une nouvelle liaison maritime dédiée aux conteneurs frigorifiques entre Agadir et Port-Vendres (France) a vu le jour, le 21 mars, à raison d'une escale par semaine. Cette nouvelle ligne maritime, «*fruit de plusieurs réunions de préparation et de coordination entre les divers partenaires, aussi bien au niveau local qu'au niveau central de l'Armateur CMA CGM, ambitionne de convertir le trafic TIR (utilisant la plateforme portuaire de TANGER MED) en conteneurs frigorifiques exploitant les infrastructures portuaires d'Agadir*», indique l'ANP. Avant la pandémie de Covid-19, les exportateurs de la Région Sous-Massa utilisaient les services de transport terrestre qui offraient une prestation flexible et porte-à-porte. A présent, la situation a changé au profit du transport maritime qui offre une alternative compétitive par rapport au TIR en offrant un service de qualité au point de vue prix, timing et atteinte à l'environnement.

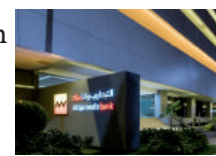


Covid-19 : AWB met en place un compte de collecte de dons

Attijariwafa bank vient de mettre à la disposition des citoyens, particuliers et entreprises, clients et non clients, un compte de collecte de dons pour leur permettre de verser librement et volontairement leurs contributions dans le contexte de la pandémie du Coronavirus et face à une situation sanitaire et économique inédite. Ce compte est ouvert sous ce numéro de RIB : 007 780 0002001000119660 66, indique un communiqué du groupe bancaire, appelant l'ensemble des citoyens marocains à faire preuve de solidarité et générosité face à la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Ainsi, la collecte des dons peut se faire à travers l'ensemble du réseau physique ou par les canaux digitaux ou encore via l'application L'bankalik.

«*Les autorités marocaines sont mobilisées pour limiter la propagation du virus Covid-19 et plusieurs mesures spéciales sont prises en soutien à l'économie nationale et personnes en situation difficile*», rappelle le communiqué.



JACK & JONES



CHEMISES | T-SHIRTS | POLOS

-40%

Sur toute la
Collection

En vente chez www.jumia.ma

Riposte aux impacts du Covid-19 : les grandes mesures du Comité de veille économique

■ Un plan d'action qui s'étalera jusqu'à fin juin.

■ 1 milliard de DH versé au ministère de la santé pour se préparer, le cas échéant, à une éventuelle aggravation de la situation épidémiologique.

■ Suspension du paiement des charges sociales et mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises.

■ Une indemnité de 1 000 DH pour le mois de mars et 2 000 DH à partir d'avril pour les déclarés à la CNSS en arrêt provisoire de travail.

Un grand dispositif a été déployé pour contrer les effets de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'économie marocaine. En effet, un Fonds spécial a été créé pour la gestion de la pandémie du nouveau Coronavirus. Il est ventilé sur deux volets : un compte associé à ce Fonds qui comporte les aspects sanitaires, et un deuxième pour les mesures d'accompagnement en lien avec les impacts



économiques et sociaux. Mohamed Benchaâboun, ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration, explique

que dès la création du Fonds, le 16 mars, un milliard de DH a été versé au ministère de la santé pour la mise à niveau des infrastructures et

l'acquisition du matériel nécessaire pour se préparer, le cas échéant, à une éventuelle aggravation de la situation épidémiologique.

Au registre économique, M. Benchaâboun ne manque pas de relever que les différentes mesures préventives et sanitaires engagées par les pouvoirs publics pour juguler la propagation du Covid-19 «ont eu et auront un impact négatif sur l'économie dans son ensemble».

Les échanges entre les membres du Comité de veille économique (CVE) ont mis en exergue les retombées négatives attendues sur de nombreux secteurs d'activité, tout en soulignant qu'à ce stade les deux secteurs lourdement impactés dans l'immédiat sont les secteurs du tourisme et du textile. Aussi, le Comité de veille a-t-il décidé d'un plan d'action, qui s'étalera jusqu'à fin juin.

Pour y faire face, l'Argentier du Royaume a promis des annonces «au fur et à mesure». Chose faite dès la première réunion du Comité de veille. Le CVE a tenu sa réunion de travail, le 23 mars à Rabat, pour faire le point sur la situation de l'économie nationale et décider des premières mesures prioritaires à prendre.

Une première série de mesures a été mise en place. Elle consiste en la suspension du paiement des charges sociales (cotisation CNSS) et la mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises. Celles-ci peuvent bénéficier de la suspension des cotisations sociales au titre de la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020 avec remise gracieuse des majorations de retard au titre de cette période pour les employeurs en difficulté, affiliés à la CNSS. Ces mesures étant déjà opérationnelles à partir du 23 mars, un comité technique a été créé pour préparer un guide explicitant les modalités et les conditions d'octroi de ces mesures selon les bénéficiaires.

Au volet social, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Le report des échéances du crédit amortissable est possible pour 6 mensualités maximum

Les banques membres du GPBM ont proposé des mesures fortes pour accompagner l'économie marocaine dans toutes ses composantes, pour gérer et dépasser cette crise mondiale dans les meilleures conditions possibles. Parmi ces propositions, déjà en vigueur dans les agences bancaires, le report d'échéances des crédits amortissables. En effet, les particuliers et professionnels (vie privée) se verront accordés (pour ceux qui le demandent par écrit) le report du règlement des échéances amortissables (crédits immobiliers et crédits à la consommation), pour une période de 3 mois, renouvelable une fois pour une durée similaire. Le deuxième report doit être justifié sur demande écrite du client dûment argumentée. Trois prérequis doivent être remplis la prorogation pour les mêmes durées de la garantie de la CCG sur les crédits couverts par l'un de ses instruments de couverture : Fogarim, Fogaloge,

Fogalef; la prorogation de la couverture de l'assurance décès invalidité pour les mêmes durées, et enfin la suppression pour les reports accordés dans ce cadre de la disposition réglementaire de la loi de protection des consommateurs, prévoyant un délai de rétractation de 7 jours. Aussi, les banques accorderont à leurs clients professionnels et TPE qui le demandent par écrit le report du règlement des échéances de leurs crédits à moyen et long terme, pour une période de 3 mois, renouvelable pour une période similaire. Pour ce deuxième report, le client doit produire une demande écrite dûment argumentée. Deux prérequis doivent être remplis la prorogation pour les mêmes durées de la garantie de la CCG sur les crédits couverts par l'un de ses instruments de couverture, tel que Damane Express; et la prorogation de la couverture des assurances couvrant ces crédits ■

des entreprises vulnérables aux chocs induits par la crise du Coronavirus, le CVE, a pris plusieurs mesures ayant pour objectif de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Des mesures avaient été annoncées le jeudi 19 mars. Elles consistent à servir aux salariés, ainsi qu'aux employés sous contrat insertion, et qui sont en arrêt provisoire de travail, relevant des entreprises en difficulté, déclarés à la CNSS au titre du mois de février 2020, une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2 000 DH pendant la période allant du 15 mars au 30 juin. Les mêmes personnes continueront à bénéficier, selon les dispositions en vigueur, des allocations familiales et des prestations de l'AMO. Cette indemnité concerne les salariés déclarés à la CNSS au titre du mois de février 2020, en arrêt temporaire de travail et relevant des entreprises en difficulté. Ces salariés continueront également de bénéficier, selon les

Des mesures pour la couverture du BFR des entreprises

Pour la couverture des besoins en fonds de roulement des entreprises (TPMEetGE), nés de la situation induite par la crise sanitaire Covid-19, les banques accorderont aux entreprises qui le demandent le report du règlement des échéances de leurs crédits à moyen et long terme pour 3 mois, prolongeables pour une durée similaire. Ces demandes seront étudiées au cas par cas. L'accord qui sera ainsi marqué, après étude, pour la 1^{ère} prorogation sera reconduit par tacite reconduction pour le 2^e report, si l'entreprise le demande, sauf avis dûment motivé de la banque. De plus, pour permettre aux entreprises de faire face à la chute de leur chiffre d'affaires et à la baisse de leurs encaissements, les banques accorderont la prorogation d'opérations en cours : Credocs, refinancements devises ou spots,

en gardant une visibilité sur la capacité des entreprises à couvrir ces opérations au terme de leurs nouvelles échéances. Par ailleurs, les banques sont prêtes à accompagner les entreprises pour leur apporter les réponses appropriées à la satisfaction de leurs besoins de trésorerie, en vue de leur permettre de préserver leurs outils de production (paiement des salaires, règlement des fournisseurs, entretien du matériel, ...). Les solutions de financement qui seront apportées dans ce cadre doivent être adossées à des instruments de garantie, en cours d'examen par les pouvoirs publics. Enfin, les banques baisseront le taux du compte débiteur (CCR) de 7% actuellement à 2% pour injecter de la liquidité, avec des seuils de montants à définir par Bank Al-Maghrib ■

sa demande pour bénéficier de cette mesure en accédant tout simplement à ce portail.

La deuxième réunion du CVE est programmée pour le lundi prochain. Elle devra traiter des volets économiques et sociaux, notamment les aides pour les personnes non affiliées à la CNSS, les populations des secteurs informels et les modalités pratiques de bénéficier des aides éventuellement mises en place.

Néanmoins, les membres du comité assureront un suivi quotidien de l'évolution de la situation économique tout en apportant une attention particulière à la dimension sociale et aux modalités de sa prise en charge.

Il est à rappeler que le comité est composé de huit membres du gouvernement, de BAM, du GPBM, de la CGEM et de la Fédération des Chambres de commerce, de l'industrie et des services et celle des Chambres de l'artisanat ■

NAOUFEL DARIF

dispositions en vigueur, des allocations familiales et des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire. Pour bénéficier de cette mesure, les employeurs comme les salariés n'ont nul besoin de se présenter aux agences de la Caisse nationale de sécurité sociale. Cette dernière a mis à partir de mardi 24 mars, à la disposition des employeurs concernés, un portail électronique dédié «*covid19.cnss.ma*». L'employeur devra faire

IL EST VENU RÉPONDRE AUX QUESTIONS COURANTES

Covid-19 : le ministère du travail émet un guide explicatif pour les droits et obligations en milieu de travail

■ La base légale de ce guide est la loi marocaine et notamment la législation sociale.

Les questionnements sur les droits et obligations dans le milieu du travail se posent avec acuité dans la conjoncture actuelle. Pour mettre au clair les choses, le ministère du travail et de l'insertion professionnelle a présenté les consignes et orientations nécessaires adressées aux salariés et aux employeurs dans un guide explicatif. Ce dernier vient après le communiqué conjoint entre le ministère du travail et de l'insertion professionnelle et le ministère de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique du 16 mars 2020.

Il est à préciser que la base légale de ce guide est la loi marocaine et notamment la législation sociale, laquelle contient des dispositions susceptibles de contribuer à la gestion des situations de crises exceptionnelles et passagères et ce, dans le but de la pérennité de l'activité économique et de la sauvegarde des emplois. Il est rappelé que l'article 245 du code du travail marocain permet à l'employeur de fixer les dates de départ en congé payé et ce après consultation des délégués des salariés

et, le cas échéant, des représentants syndicaux dans l'entreprise. Les salariés concernés par le congé doivent être consultés. A ce titre, l'employeur et le salarié peuvent s'accorder pour bénéficier d'un congé payé additionnel; d'un congé additionnel avec une prise en charge partielle; ou d'un congé additionnel sans solde. Le ministère du travail explique que le temps du travail peut être réduit pour faire face à la crise du Coronavirus. Il est tout à fait légal de procéder à une réduction du temps normal du travail, conformément aux dispositions de l'article 185 du code du travail sous conditions de consulter les délégués des salariés et, le cas échéant, les représentants syndicaux au sein de l'entreprise; que le salaire à payer pour la durée effective de travail ne doit, en aucun cas, être inférieur à 50% du salaire normal, sauf dispositions plus favorables pour les salariés; et que la période continue ou discontinue se rapportant à la réduction du travail ne doit pas dépasser soixante jours par an.

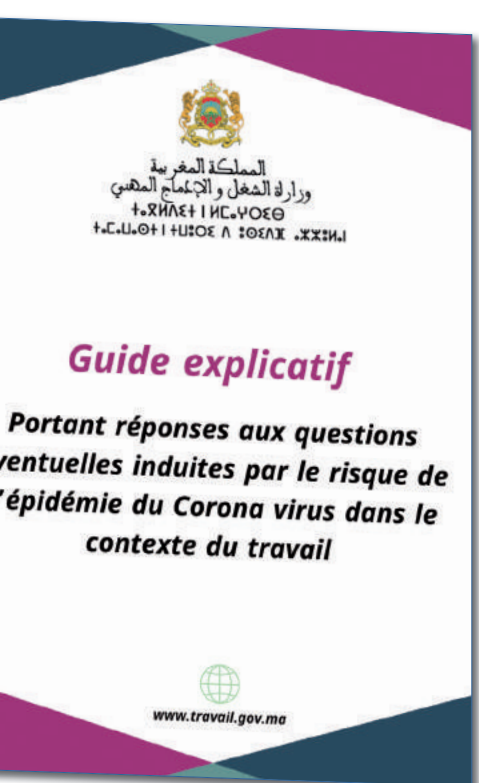
De même, la durée normale du travail peut être revue pour faire face à

l'accroissement de l'activité de l'entreprise.

Les dispositions de l'article 196 stipulent que lorsque l'entreprise doit faire face à des travaux d'intérêt national ou à des surcroûts exceptionnels de travail, les salariés d'entreprise peuvent être employés au-delà de la durée normale de travail, les conditions sont fixées par le décret 2.04.570 relatif aux conditions d'emploi des salariés au-delà de la durée normale de travail.

Par ailleurs, s'agissant de l'organisation du travail par équipes successives, le législateur a permis le recours au travail par équipes successives, à condition que la durée de travail de chaque équipe n'excède pas huit heures par jour et que cette durée soit continue, sauf interruption pour le repos, qui ne peut être supérieure à une heure.

De manière générale, l'employeur doit veiller sur la salubrité et la propreté des locaux du travail, permettant ainsi la sauvegarde de la santé de



l'ensemble de ses salariés. A cet effet, il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le salarié contaminé d'accéder aux locaux du travail ■

N.D.

Le prix symbolique et les coûts réels du Covid-19

■ Les prix, pour l'instant, sont restés globalement stables au Maroc ■ La FAO craint la survenance d'une crise alimentaire dans le monde en raison des achats compulsifs observés un peu partout ■ Les politiques d'expansion budgétaires, sans doute nécessaires, sont néanmoins porteuses d'inflation.

Cela paraît presque indécent de parler de prix, lorsque le souci premier, de chacun et de tous, est, et devrait être, de sauver des vies humaines qui, elles, n'ont pas de prix. Mais la vie est ainsi faite qu'il faut un prix à tout, y compris, peut-être surtout, dans des contextes pareils à celui que l'humanité vit présentement.

Ce prix est d'abord symbolique : le confinement général et obligatoire, une douce expression utilisée en lieu et place d'une autre, plus brutale, péjorativement connotée, de restriction aux libertés naturelles de se déplacer, voyager, se réunir, etc.

A quelques exceptions près, cependant, tout le monde est disposé à acquiescer ce prix. D'abord parce que, dans le cas d'espèce, le confinement n'a d'autres buts que de casser la chaîne de transmission du virus Covid-19 et, par conséquent, de protéger les citoyens. Ensuite, cette assignation à rester chez soi est forcément provisoire, c'est une affaire de quelques semaines, tout au plus de quelques mois.

Enfin, «la distanciation sociale» qu'impose la pandémie du Coronavirus, contrairement à ce que d'aucuns pensent, n'est pas vraiment synonyme de coupure de liens sociaux. D'une part, parce que la distance entre les humains n'a jamais été aussi courte – voire inexistante – que sous l'ère des nouvelles technologies de l'information ; celles-ci permettant la mise en contact instantané, par la voix et l'image, d'individus pouvant se trouver aux quatre coins du globe. D'autre part, parce que ce confinement de la population, outre l'aspect sanitaire, est, en un sens, une occasion de retisser les liens – qui ont tendance à se distendre – entre les membres d'une même famille. Par conséquent, l'usage du concept de «distanciation sociale», en cette circonstance, paraît



inapproprié ; du moins, mérite-t-il d'être relativisé.

Outre ce prix symbolique, cette pandémie en a un autre, bien réel celui-là : son impact sur le coût de la vie. Pour l'instant, la situation, sur ce plan, est stable, selon le Comité de veille stratégique qui suit, entre autres, le mouvement des prix et, au-delà, les éventuelles répercussions économiques du Coronavirus sur les ménages fragiles, mais aussi sur les entreprises.

Trump négocie un plan de soutien de 2 000 milliards de dollars pour les entreprises et les ménages

Dans sa dernière note d'information sur l'indice des prix à la consommation (IPC), le HCP a indiqué que l'inflation entre janvier et février 2020, contrairement à ce que d'aucuns pouvaient penser, a même été négative (-0,2%). Et cette baisse a concerné aussi bien les pro-

EST-CE QUE L'INFLATION QUI GUETTE LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU MAROC, AU PREMIER RANG DESQUELS L'EUROPE, SERA TRANSMISE ICI, VIA LES IMPORTATIONS ?

duits alimentaires (-0,3%) que les produits non alimentaires (-0,2%). Et c'est pour le deuxième mois consécutif que les prix à la consommation ont évolué à la baisse, puisque au mois de janvier l'inflation a également été négative (-0,1%) en comparaison avec décembre 2019. Sur les deux premiers mois de 2020, cependant, l'IPC

a enregistré une hausse de 1,3%, en glissement annuel. C'est relativement élevé, mais peut-être faudrait-il voir dans cette augmentation un effet de base, puisque l'année 2019, rappelons-le, s'est achevée sur un très léger frémissement de l'IPC de 0,2%.

Mais tout cela, à vrai dire, s'est passé dans un contexte où la pandémie du Coronavirus paraissait encore lointaine, confinée pour ainsi dire dans quelques endroits du monde seulement. Depuis qu'elle s'est répandue à peu près sur toute l'étendue de la planète, les populations, sous l'emprise de la panique, ont pris d'assaut les magasins et les marchés. Après les assurances données par les pouvoirs publics sur l'existence de stocks stratégiques de produits de base, la situation, sur ce plan, paraît presque normale. Du moins au Maroc. Mais c'est

à la fin du mois d'avril, à l'occasion de la publication de l'IPC du mois de mars, que l'on connaîtra véritablement les mouvements qui ont pu affecter les prix dans un sens ou dans un autre.

En fait, la grande inconvenue pour le moment ne concerne pas vraiment l'inflation interne. Celle-ci, on l'a souvent répété ici même, est depuis longtemps maîtrisée, à un point tel, d'ailleurs, que certains y voient le signe d'une faiblesse chronique de l'activité et des salaires. En revanche, les prix à l'international, donc l'inflation importée, ne manquent pas d'inquiéter certains analystes, et même certains responsables de grandes institutions internationales. L'Organisation mondiale de l'alimentation (FAO, acronyme anglais), par exemple, ne cache pas sa crainte, face aux achats compulsifs des populations, d'une crise alimentaire qui serait la

conséquence d'«achats de panique de la part de gros importateurs, meuniers ou gouvernements». Si une telle situation devait se produire, la montée des prix des matières premières nécessaires aux produits de base comme la farine et les pâtes, serait inévitable. Pourtant, précise la FAO, les stocks mondiaux de céréales sont actuellement les troisièmes plus gros depuis vingt ans. Pour pasticher un célèbre dicton, disons que la peur a ses raisons... que la raison ignore.

Quoi qu'il en soit, la tendance à la baisse des prix à l'importation observée au Maroc depuis deux décennies pourrait connaître un retournement à la hausse. Peut-être pas tout de suite, mais très probablement au sortir de cette crise. Et cela pour deux raisons au moins. La première tient au fait que, dans un réflexe protectionniste, des relocalisations pourraient voir le jour, ce qui mettrait fin, à tout le moins réduirait considérablement le rôle de la Chine comme atelier du monde et grand exportateur de produits à petits prix.

La deuxième raison est liée aux politiques d'expansion budgétaire que les gouvernements, à raison, tentent

de mettre en place pour faire face à la crise.

Elargissement de la bande de fluctuation du dirham et baisse du taux directeur : quel impact, demain, sur l'inflation ?

En Europe par exemple, la règle d'or d'un déficit budgétaire ne dépassant pas 3% du PIB est en train d'être battue en brèche. L'Allemagne, pour ne parler que d'elle - car la plus rigoureuse en matière de discipline budgétaire - s'apprête à lancer un programme de soutien aux entreprises de 500 milliards d'euros. Aux Etats-Unis d'Amérique, la Réserve Fédérale (FED), après avoir permis aux banques, aux marchés monétaires et d'obligations d'Etat, un accès illimité aux liquidités, sort le quantitative easing illimité : elle rachète tout et garantit tout, y compris les crédits à la consommation. Et ce n'est pas fini : Trump négocie avec le Congrès un plan de soutien de 2000 milliards de dollars en faveur des entreprises et des ménages. Ce montant est presque l'équivalent du PIB français (2500 milliards d'euros) mais seulement 10% du PIB améri-

cain.

Au Maroc, un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus vient d'être créé. Il est doté d'une enveloppe de 10 milliards de DH. Ce montant servira à la mise à niveau des infrastructures sanitaires, à l'acquisition de moyens nécessaires pour combattre cette pandémie, ainsi qu'au soutien de l'économie de manière générale. Partout dans le monde, en tout cas dans les pays affectés par la crise, on est tout à coup devenu (ou redevenu) moins regardant sur les ratios budgétaires, habituellement suggérés par les institutions financières internationales ou imposés par les traités instituant les regroupements régionaux, type Union européenne. Cette «générosité» dans la dépense publique, cependant, nul ne songe à la contester tant elle est nécessaire en pareilles circonstances. Et par bien des aspects, elle rappelle, toutes choses égales par ailleurs, la période de l'après-Seconde Guerre, dite des Trente glorieuses (1945-1973), où la dépense publique a été le véritable moteur de la croissance. L'expansion et le plein emploi qui, à des degrés

divers certes, ont profité à peu près à tous les pays du monde, s'est néanmoins accompagnée d'une très forte inflation.

Est-ce que l'inflation qui guette les principaux partenaires du Maroc, au premier rang desquels l'Europe, sera transmise ici, via les importations ? Les mécanismes - encore une fois incontournables - qui sont en train d'être mis en place au Maroc même pour endiguer cette pandémie, ne sont-ils pas, à moyen terme, également producteurs d'inflation ? D'autant que Bank Al-Maghrib, récemment encore (mardi 17 mars), a abaissé son taux directeur à 2%, et que, quelques jours auparavant (le 9 mars), le ministère de l'économie et des finances, avait procédé à l'élargissement de la bande de fluctuation du dirham à +ou-5% du cours central, au lieu de +ou- 2,5% depuis janvier 2018.

Tout semble indiquer que l'après-crise sera difficile pour tout le monde. Car cette tragédie humaine qui se déroule presque silencieusement (la guerre est menée contre un ennemi invisible ou presque) laissera sans doute des traces... ■ **S.A.**

LA FNPI : NE PAS SOMBRER DANS LA DÉROUTE

Immobilier : la stabilité des emplois est la priorité des opérateurs

■ Le secteur compte 50 000 cadres et draine 6% des revenus ■ Le maintien des postes et des salaires reste primordial ■ Le maintien d'une cadence de 10 à 30% de l'activité est envisageable ■ Des propositions sont faites pour les personnes employées de manière informelle.

Le secteur de l'immobilier et du BTP compte plus d'un million de personnes de manière directe et indirecte. Il a créé 24 000 postes en 2019 et se positionne toujours parmi les pourvoyeurs d'emplois les plus importants du pays. Avec cette crise sanitaire que connaît le pays, plusieurs emplois seront perdus ou suspendus dans le secteur. Le gouvernement (ministère du travail et celui des finances), la CNSS et la CGEM ont mis en place une convention pour indemniser une large partie de la population employée.

Prenant en considération cela, la FNPI se fixe comme objectif primordial de permettre aux différents opérateurs du secteur de ne pas sombrer dans la déroute, avec comme ultime priorité de faire face aux paiements des salaires de leurs propres employés estimés à 50 000 cadres de la classe moyenne percevant 6% du chiffre d'affaires du secteur soit, 6 milliards de dirhams par année.

L'autre priorité des structures de promotion immobilières (donneurs



d'ordre) consiste également à faire face aux créances des entreprises sous-traitantes (gros œuvres, lots secondaires...) afin qu'elles puissent payer les salaires de leurs divers employés estimés à 950 000, dont la majorité sont des ouvriers de la classe sociale. En bref, maintenir la stabilité sociale dans ce secteur est l'ob-

jectif primordial pour lequel milite la FNPI. Selon elle, elle passe par le paiement de tous les salaires et aussi et surtout par le maintien des emplois de ce secteur et ce, à travers la mise en place de nouvelles commandes et donc d'une nouvelle demande des acquéreurs. Ainsi, le maintien d'une cadence de 10 à 30% de l'activité est envisageable dans de strictes conditions de sécurité et non contamination définies par les instances réglementaires.

Si le sort du personnel du secteur, employé officiellement, est connu et assuré à travers l'indemnisation pour perte d'emploi, celui des travailleurs informels ne l'est pas du tout. «Il s'agit généralement d'emplois indirects d'entreprises de sous-traitance auxquelles des chantiers sont confiés par les promoteurs», explique-t-on auprès de la fédération. Ils représentent aux alentours de 70% de l'ensemble des emplois indirects de tout l'écosystème Immobilier & BTP.

Que ce soit dans le secteur du BTP

ou autres, l'identification de ces personnes reste une démarche difficile. Pour cela, la FNPI fournit deux propositions. La 1^{ère} vise les entreprises employeuses. Elles devraient procéder à la déclaration de tous leurs employés sur la plateforme Damancom, même ceux qui sont dans le circuit informel. Pour faciliter la démarche, l'Etat devrait leur offrir une exonération des charges patronales pendant cette période. Il en sortirait gagnant, puisque la démarche de recensement de ces personnes et leur identification serait réalisée au préalable. La seconde suggestion repose sur l'employé lui-même. La CNSS devrait mettre en place une plateforme qui devra permettre à l'employé de se déclarer lui-même. Il est vrai que ces propositions laisseront la voix ouverte à des déclarations frauduleuses, dans les deux cas ; mais un système de vérification devrait être instauré et des poursuites pénales imposées dans ce genre de situations ■

I.B.

Immobilier & BTP : des pertes évaluées entre 50% et 70% du chiffre d'affaires

■ Les revenus de tout le secteur sont estimés à 100 milliards de DH ■ Les promoteurs pâtissent de l'annulation des réservations des clients et de l'assèchement des liquidités ■ La FNPI adresse des propositions aussi bien à l'administration fiscale, aux banques qu'aux différents services.

Le secteur immobilier figure évidemment parmi les secteurs les plus touchés par les effets du CoronaVirus. Il l'est encore davantage sachant qu'il traversait déjà une crise depuis plusieurs années qui ne semblait pas s'achever de sitôt. Avec cette crise sanitaire, de nombreux donneurs d'ordre ont préféré arrêter leurs chantiers ; le peu toujours ouvert est en instance de fermeture. En découle, une main d'œuvre en attente d'encaissement des salaires dus. En face, les entreprises sous-traitantes des chantiers se trouvent en difficulté financière et donc incapables d'assurer le versement des salaires ; cela consécutivement aux difficultés financières que connaissent les promoteurs immobiliers, les empêchant de décaisser les échéances à ces entreprises. Cela est d'autant plus aggravé par les problèmes d'approvisionnement en matières premières, la non disponibilité des bureaux d'études et bureaux de contrôles, laboratoires et architectes pour le suivi des travaux, et l'absence partielle de certaines administrations.

D'un autre côté, les promoteurs rapportent le report des intentions d'achat des clients sur tout le territoire. «La cadence est inquiétante parce qu'elle est largement supérieure à la normale. Cette tendance devra s'accroître davantage les jours à venir» craint un promoteur. Les MRE, de leur part, sont bloqués à l'étranger et ne peuvent honorer leurs engagements, avec la crainte d'annulation de leurs réservations.

Ainsi, les méventes et les hésitations des clients ont provoqué un assèchement des liquidités des promoteurs. Naturellement, les prévisions initialement établies et les engagements pris par les opérateurs immobiliers ne pourront pas être tenus, surtout pour ceux, dont les finances



étaient en difficulté bien avant cette crise. D'ailleurs, elles seraient encore plus alourdies par les échéances fiscales, bancaires, celles de la CNSS, ou encore des créanciers et différents sous-traitants. A cela, s'ajoutent le paiement des salaires des employés directs.

Dans ces conditions, la fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI) a estimé le coût des pertes engendrées par le secteur du bâtiment à cause de cette pandémie entre 50% et 70% du chiffre d'affaires, qui lui est estimé à 100 milliards de DH. «Sur la période de mars à décembre 2020, le secteur devrait ainsi perdre entre 50 et 70 milliards de DH ; cela, en tenant compte la période de ramadan, qui sera suivie des vacances estivales, puis de la rentrée scolaire et les fêtes de l'Aïd» estime-t-on auprès de la FNPI.

Pour remédier à cette situation et sauver les meubles, la FNPI au nom de son président, Taoufik Kamil, s'en-

LES PROMOTEURS SOUHAITENT LA FLUIDIFICATION DES CIRCUITS ADMINISTRATIFS POUR FACILITER TOUTES LES DÉMARCHES (AUTORISATIONS, PERMIS D'HABITER, RÉCEPTIONS...)

gage avec les pouvoirs publics et exprime son entière solidarité. Il entend du coup, laisser de côté, tous les problèmes que connaissent les opérateurs du secteur avec les différentes administrations et services publics et propose un certain nombre d'actions à mettre en place, pour permettre aux opérateurs de souffler, mais aussi

pour empêcher l'un des secteurs les plus importants de l'économie marocaine de s'effondrer.

Il est ainsi suggéré de permettre un moratoire exceptionnel jusqu'à décembre 2020 pour le paiement des échéances fiscales (IS, IR, cotisations minimales, reliquat contribution libératoire, TTNB ...) sans pénalités ni majorations de retard, un report exceptionnel des dépôts des bilans des entreprises et des personnes physiques au 30 Juin 2020 sans pénalités ni majorations de retard et l'accélération des remboursements des montants de TVA dues aux entreprises. La fédération souhaite également un moratoire exceptionnel sur le paiement de la CNSS jusqu'en Décembre 2020 avec annulation des redevances de la période de Mars à Décembre 2020.

De même, le secteur bancaire devrait également être impliqué, dans le sens où l'abaissement du taux directeur devrait être répercuté

immédiatement sur les taux des crédits bancaires. Ainsi, une année de grâce des intérêts bancaires pour les entreprises immobilières est vivement souhaitée, au même titre qu'un rééchelonnement et reprofilage des dettes des entreprises puisque les projets seront retardés et les préventes reportées et sursoir aux paiements des intérêts lors de la période d'arrêt et de redémarrage de l'activité. De leurs côtés, les banques devraient envisager la mise en place de nouveau des datations en paiement des crédits accordés aux promoteurs dans les cas où les banques considéreraient cela comme seule possibilité de son remboursement, une augmentation de 10% du montant accordé des crédits aux entreprises et ce, dans le but de leur permettre de faire face à leurs échéances, quand les garanties le permettent, ainsi que la réduction de taux bancaires au profit des acquéreurs à des taux variant entre 0 et 2%, avec le soutien de BAM.

Les différentes administrations concernées devraient mettre la main à la pâte. En effet, les promoteurs souhaitent la fluidification des circuits administratifs pour faciliter toutes les démarches (autorisations, permis d'habiter, réceptions...). Le but étant de permettre la réalisation et ou la livraison dans les temps impartis en faveur des clients qui ne se sont pas désistés, et de faire face aux échéances des salariés et des entreprises sous-traitantes ainsi qu'aux diverses échéances. Il s'agit aussi d'instaurer au niveau central une cellule de contrôle et de suivi des dossiers déposés dans les différentes succursales administratives (agences urbaines communes préfectorales...) et de faciliter la mise en place de la vocation non-agricole des terrains concernés ■

I.B.

PARMI LES OBJECTIFS ATTEINTS DU PMV

Export-agrumes : l'origine Maroc prisée

- La variété Afouer, qui arrive en fin de campagne d'exportation, est la superstar des étalages.
- Elle est commercialisée en ce moment sur la plateforme de Perpignan entre 0,9 à 1,20 euro le kg exporté
- La demande en Europe des fruits et légumes marocains en augmentation du fait des dysfonctionnements engendrés par le Covid-19 dans les chaînes d'approvisionnement en Europe.



Dans la conjoncture difficile que vit le monde en ce moment, il est plus que rassurant et reconfortant de voir que non seulement le secteur des fruits et légumes continue à bien approvisionner le marché local mais assure aussi celui des marchés extérieurs. Sur ce plan, de l'avis de professionnels, on peut avancer que les objectifs du Plan Maroc Vert en termes d'autosuffisance alimentaire sont atteints et le Royaume est bien parti pour viser la souveraineté dans certaines filières.

Pour l'heure, la demande est importante sur les marchés extérieurs. «Sur le marché de Saint-Charles à Perpignan à 11 heures du matin, tout est vendu, il n'y a plus rien», avance un exportateur. La très réputée mandarine Afouer (Nadorcott) est notamment très prisée. La variété qui arrive en fin de campagne est la superstar des étalages. Elle est vendue en ce moment sur la plateforme de Perpignan entre 0,9 à 1,20 euro le kg exporté. Un cours jugé bon. En termes de retour net producteur, cela représente entre 5 à 6 DH par kg exporté, précise un

professionnel de la filière.

Sur le marché local, la même variété est commercialisée entre 8 à plus de 14 DH le kg, suivant le calibre et le point de vente. Sur ce même marché après la variété Afouer, les producteurs vont commercialiser la Maroc Late et la Navel.

En cette période de confinement pour faire face à la pandémie du virus Corona, les professionnels se disent mobilisés pour le maintien de l'activité, bien approvisionner les marchés mais aussi préserver leurs ressources humaines. Dans les stations de conditionnement notamment, ce sont une batterie de mesures qui sont mises en place en termes d'hygiène et de distanciation. Soutien psychologique pour rassurer les collaborateurs, mesures d'hygiène et sanitaires, rotation d'équipes, distanciation dans l'aire de travail comme au niveau du transport des ouvriers, les acteurs du secteur disent ne rien oublier. «En raison de notre activité exportatrice, nous sommes déjà et depuis très longtemps aguerris sur ce plan. Aujourd'hui, c'est plus un renforcement des mesures en la matière que nous

pratiquons», précise un représentant de la filière. Résultat de ce dispositif, la chaîne d'approvisionnement est maintenue et les marchés sont bien achalandés, malgré les contraintes. «Après les premiers jours du confinement décrété et la psychose des premiers moments, le taux d'absentéisme est limité à 15%, ce qui ne diffère pas d'une période normale», souligne un manager d'une station de conditionnement.

À l'export, les mesures prises à l'amont et à l'aval visent le maintien de la position de l'origine Maroc qui enregistre ces dernières années une forte demande. Soulignons, dans ce contexte, que les exportations de fruits et légumes du Maroc vers l'Union Européenne (UE) progressent. Pour rappel, selon les données d'Eurostat, elles ont augmenté en 2019 de 4% pour atteindre 1,4 million de tonnes. Dans le détail, les exportations en légumes du Maroc vers l'UE, qui se sont chiffrées à 859 095 tonnes, ont augmenté de 7% en 2019, alors que celles de fruits ont atteint 533 065 tonnes. Sur les cinq dernières années, les expéditions en la matière du Maroc vers l'UE ont même grimpé de 40%.

Selon les chiffres d'Eurostat, les importations communautaires de légumes marocains ont augmenté de 26% et les importations de fruits de 53,6%, durant les cinq dernières années.

Pour aller de l'avant en cette campagne 2019-2020, le maintien de la chaîne logistique et celui des réseaux de distribution sont des éléments que surveillent de près les exportateurs en cette période d'incertitude. Dans le contexte actuel, la logistique maritime joue un rôle important dans l'acheminement des produits sur les marchés extérieurs, comblant le déficit du transport terrestre. La situation actuelle est aussi une opportunité pour nos opérateurs marocains de mieux se positionner dans les circuits commerciaux en Europe face à la concurrence des autres origines qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre, d'où une demande importante des fruits et légumes marocains.

Aujourd'hui, sur le marché local, le ravitaillement régulier du réseau de distribution est le meilleur signe que la situation est maîtrisée. Après la ruée des ménages vers les étalages, la semaine dernière

à la veille du début du confinement, engendrant une hausse des prix, le marché d'Inezgane, principale plaque tournante du commerce national des fruits et légumes, a enregistré une chute des prix et les commerces ne souffrent maintenant d'aucune discontinuité d'approvisionnement. Les informations qui ont circulé sur les stocks et la disponibilité des produits ont eu pour effet de rassurer les citoyens. Rappelons que dans un communiqué, le ministère de l'agriculture a précisé, dès le samedi 14 mars, la situation des stocks des principales denrées alimentaires. En ce qui concerne la production des fruits et légumes, le département ministériel a assuré que les besoins du marché seront largement couverts même pendant le mois de Ramadan. Des informations qui ont eu pour effet de faire tomber la fièvre acheteuse et de réguler l'offre. Il se pourrait ainsi que la situation en matière d'indice des prix à la consommation soit semblable à celle de février dernier.

Selon le Haut-commissariat au plan (HCP), l'indice des prix à la consommation (IPC) a connu, au cours de février 2020, une baisse de 0,2% par rapport au mois de janvier dernier. «Cette variation est le résultat de la baisse de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires», explique le HCP dans une note d'information relative à l'IPC du mois de février 2020. Au niveau des légumes la baisse enregistrée au niveau de la période indiquée était de 1,5%.

Dans la situation actuelle, il faut saluer les efforts réalisés par le département de l'Agriculture et les professionnels du secteur agricole qui permettent aujourd'hui de ne manquer de rien en matière d'approvisionnement des marchés avec une offre suffisante pour couvrir les besoins de consommation nationale ■

MALIKA ALAMI

Finances publiques : le déficit du Trésor en légère amélioration à 9,5 milliards de DH

- Les recettes ont enregistré une augmentation brute de 6,2%, provenant de plusieurs rubriques.
- Au volet des dépenses, la TGR évoque un taux d'engagement global des dépenses de 22% et un taux d'émission sur engagements de 68% contre respectivement 25% et 60% un an auparavant.

A fin février 2020, l'exécution de la Loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître un solde ordinaire négatif de 6,5 milliards de DH contre un solde négatif de 4 milliards de DH un an auparavant. Aussi, les comptes mensuels des finances publiques, récemment publiés par la TGR, font état d'un déficit du Trésor de 9,5 milliards de DH, compte tenu d'un solde positif de 13 milliards dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) (contre un déficit du Trésor de 9,6 milliards à fin février 2019 compte tenu d'un solde positif de 11 milliards dégagé par les CST et les SEGMA).

Dans le détail, la Trésorerie générale du Royaume explique que les recettes ont enregistré une augmentation brute de 6,2%, provenant de plusieurs rubriques. A commencer par la hausse des recettes douanières nettes de 24,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 24 MDH à fin février. Aussi, les droits de douane ont crû de 22,1% et les revenus de la TVA à l'importation ont augmenté de 22,8%, compte tenu de remboursements de



1 MDH à fin février 2020. La hausse des recettes émane aussi de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+29,3%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont totalisé 21 MDH à fin février contre 1 MDH un an auparavant.

A noter la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-19,7%) mais, en face, la hausse des autres

TIC (+7,3%). La tendance haussière provient également de l'appréciation des recettes nettes de la fiscalité domestique de 6%, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 1,6 MDH à fin février contre 1,2 MDH un an auparavant. En détail, les rentrées de l'IS ont baissé de 1,3%, en raison des restitutions qui ont été de 244 MDH à fin février contre 19 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,1 MMDH. L'IR a progressé de 6,3%, compte tenu de restitutions de 22 MDH à fin février contre 8 MDH un an auparavant. Selon la TGR, les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 2,8% par rapport à leur niveau de fin février 2019. Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des dépenses de personnel (DDP) relevant de la Trésorerie générale du Royaume ont enregistré une hausse de 10,3%. Par ailleurs, les recettes de

**HAUSSE DES RECETTES
DOUANIÈRES NETTES
DE 24,4%, COMPTE TENU
DE REMBOURSEMENTS,
DÉGRÈVEMENTS ET
RESTITUTIONS FISCAUX DE
24 MDH À FIN FÉVRIER**

la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires ont été de 5 MDH. D'autre part, la TVA à l'intérieur a vu ses recettes augmenter de 10,7%, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 1,3 MDH à fin février contre 1 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les arriérés de remboursement de TVA

ont été de 41,2 milliards de DH. A fin février 2020, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 1,9 MDH contre 1,5 MDH un an auparavant. Enfin, les droits d'enregistrement et de timbre ont totalisé des recettes en hausse de 4,8% et les majorations de retard ont crû de 8,6%, compte tenu de recettes brutes de 271 MDH contre 259 MDH et de dégrèvements de 19 MDH à fin février contre 27 MDH un an auparavant.

Au volet des dépenses, la TGR évoque un taux d'engagement global des dépenses de 22% et un taux d'émission sur engagements de 68% contre respectivement 25% et 60% un an auparavant. A en croire le bulletin mensuel de la TGR, les dépenses ordinaires émises se sont inscrites en hausse de 12,1%, en raison de l'augmentation de 11,7% des dépenses de biens et services (due à la hausse de 12% des dépenses de personnel et de 11,2% des autres dépenses de biens et services), de l'appréciation de 400 MDH des émissions de la compensation et de 44,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de 1,7% des charges en intérêts de la dette. Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 1,9 MDH contre 1,5 MDH à fin février 2019.

S'agissant des dépenses d'investissement émises, elles se sont établies à 15,9 milliards de DH à fin février contre 16,5 milliards à fin février 2019 (en diminution de 3,6%), en raison de la hausse de 13,2% des dépenses des ministères et de la baisse de 9,8% des dépenses des charges communes ■

NAOUFEL DARIF

La dette intérieure en hausse de 3,8%

S'élevant à 582,1 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,8% par rapport à son niveau à fin décembre 2019. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 19,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 29 MMDH et de remboursements pour 9,5 MMDH contre un recours pour un montant net de 5,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 22,9 MMDH et de remboursements pour 17,1 MMDH. Dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette. Ces opérations ont porté sur un montant global de 2,5 MMDH à fin Février ■

Opinion

Le Coronavirus Covid-19 : La bagarre des dinosaures

ADIL EL JOUALI

Professeur chercheur en économie internationale, Université Ibn Zohr



La bagarre des dinosaures a détruit tout autour et la guerre farouche a bel et bien atteint son apogée. Qu'en est-il de l'impact de ce Coronavirus Covid-19 sur l'économie mondiale ? Les grandes puissances de la planète se battent pour la résistance ou pour avoir et/ou garder la première place ? Le prix de l'humanité à bon marché contre le prix de la première Edition, en fait, ce n'est pas la première mais la plus dangereuse compétition économique mondiale à travers l'histoire économique contemporaine. Ce virus, soit-il une industrie d'une main invisible ou pas, contamine l'économie mondiale. Des entre-

prises à l'arrêt, des cours de bourses qui plongent, la chaîne d'approvisionnement mondiale qui se grippe, des Etats qui se confinent..., la mise à l'arrêt d'une production mondiale délocalisée où les marchandises traversent les mers et les airs pour coûter moins cher aux consommateurs de la planète. Pour toucher de plus en plus l'ampleur de cette crise, selon un rapport de KYU associé, seule la Chine compte pour un quart de la production mondiale. Elle concentre 27% de la production d'ordinateurs mondiales et 60% de la production de paracétamol... mais est aussi un donneur d'ordre de poids en Asie, et aussi

un gros marché mondial pour des secteurs comme l'automobile, l'électronique, le luxe, etc. Par ailleurs, les opérations de fusion-acquisition menées par les firmes chinoises ont dévasté toute l'économie mondiale, Haier possède 15% du marché américain des réfrigérateurs, TCL se distingue par le rachat de la branche TV-DVD de Thomson et de la branche de téléphonie d'Alcatel, Lenovo par le rachat de la branche d'ordinateur d'IBM et la liste ne s'arrête pas là. Le choc le plus rude de l'impact de ce virus se manifeste chez les entreprises, notamment les plus dépendantes aux importations chinoises (textile, électronique,...) ainsi, les

secteurs de l'événementiel et du tourisme. Les grandes entreprises mondialisées font déjà état de pertes de plusieurs centaines de millions de dollar. En France, «le premier partenaire du Maroc», plus de 3 600 entreprises (60 000 salariés) dont beaucoup de PME ont demandé à recourir au chômage partiel, souligne l'AFP dans un rapport. Des entreprises mettent des sites entiers à l'arrêt comme Michelin qui a annoncé la fermeture de ses usines en France, Espagne et Italie, les premiers fournisseurs et aussi les premiers clients du Maroc. Qu'en est-il de cette crise ? Et quelles perspectives nous attendent ?

LA VIE éco

Application sur mobile, **App Store & Android**

www.lavieeco.com

**Parce que l'Info
ne s'arrête
pas...**



Marchés publics de la santé, à situation exceptionnelle, dispositions exceptionnelles !

■ Depuis le 17 mars, le ministère de la santé peut effectuer des achats auprès des fournisseurs en un temps record ■ La procédure d'appel d'offres a été remplacée par celle du marché négocié à mener auprès de fournisseurs sélectionnés ■ La procédure de commande n'est plus limitée au plafond budgétaire de 200 000 dirhams.

Sans les circonstances actuelles provoquées par la pandémie du Coronavirus, ce texte de loi n'aurait jamais vu le jour. Le 17 mars 2020, le décret n°2.20.270 relatif aux procédures d'exécution des dépenses effectuées par le ministère de la santé a été publié au Bulletin officiel. En somme, il accorde à ce ministère des dérogations le dispensant de plusieurs formalités. En temps normal, celles-ci faisaient que l'acquisition des médicaments et du matériel médical par le ministère pouvait prendre jusqu'à six mois.

Ainsi, plusieurs dérogations apportées par ce décret sont venues raccourcir ce délai de manière drastique. Selon une source anonyme, une acquisition de médicaments s'est effectuée depuis la publication du décret n°2.20.270 en moins de quarante huit heures dans un CHU au Royaume. La même source fait état de l'acquisition de grandes quantités de chloroquine par le ministère de la santé auprès d'un laboratoire de la place en moins de 24 heures.

Reste à savoir si ces nouvelles dispositions resteront en vigueur après que la pandémie soit endiguée, car cela n'a pas été indiqué de manière officielle. Mais tout porte à croire que cela ne sera pas le cas. Le caractère exceptionnel de ce texte de loi semble aligné à la situation sanitaire au



Royaume et dans le monde entier. Des dérogations de ce décret sont exceptionnelles. Ce nouveau décret donne droit au ministère de la santé, et à toutes ses structures, organismes et établissements, de procéder à l'acquisition de médicaments ou de matériel médical sans passer par un appel d'offres. Cette disposition dispense donc les services du ministère de toutes les procédures qui prolongent l'opération d'achat jusqu'à six mois. Pour les médicaments, le ministère de la santé peut faire l'opération d'achat directement grâce à la procédure de marché négocié. Avant le 17 mars, cette dernière procédure ne devait en aucun cas être effectuée sans respecter les conditions de la publicité, la mise en concurrence et de justifier aux autorités le besoin de

Royaume et dans le monde entier.

Des dérogations de ce décret sont exceptionnelles

Ce nouveau décret donne droit au ministère de la santé, et à toutes ses structures, organismes et établissements, de procéder à l'acquisition de médicaments ou de matériel médical sans passer par un appel d'offres. Cette disposition dispense donc les services du ministère de toutes les procédures qui prolongent l'opération d'achat jusqu'à six mois. Pour les médicaments, le ministère de la santé peut faire l'opération d'achat directement grâce à la procédure de marché négocié. Avant le 17 mars, cette dernière procédure ne devait en aucun cas être effectuée sans respecter les conditions de la publicité, la mise en concurrence et de justifier aux autorités le besoin de

publicité préalable, sans mise en concurrence préalable et sans présenter un document administratif». Pour ce qui est de la négociation auprès des fournisseurs, c'est la Commission de négociation qui s'en charge. Elle a comme objectif d'éviter tout conflit d'intérêt ou subjectivité pouvant altérer l'opération d'achat. En d'autres mots, un garde-fou contre tout mauvais usage de cet article.

L'article 2 du même décret complète la procédure du marché négocié en accordant à l'acheteur la possibilité d'effectuer des bons de commande directement. Grand avantage de cette disposition, elle permet de diviser le marché en plusieurs lots. Or, il faut rappeler que la procédure de bons de commande n'est pas nouvelle. Elle était limitée aux achats qui ne dépassaient pas un plafond de 200 000 dirhams, et de 300 000 pour les CHU (voir encadré). Actuellement, ce plafond budgétaire a été supprimé, ce que stipule l'article 3 du décret 2.20.270. Mais cela ne dispense pas l'acheteur de la procédure administrative qui exige une justification du besoin, selon les procédures en vigueur.

Enfin, pour plus de souplesse, les achats effectués ne sont pas soumis au contrôle des dépenses de l'Etat, encadré par le décret n° 2.07.1235 de 2008. Cette dernière disposition donne plus de sens au caractère ponctuel du décret 2.20.270. Logiquement, il sera abrogé une fois la pandémie jugulée.

Il est utile de rappeler que, tenant en compte la situation actuelle, la publication de ce décret n'a pas été suivie des explications habituelles accompagnant un texte aussi important. Du côté du public, plusieurs zones d'ombre semblent persister ■

H.A.A.

Que stipule le décret relatif aux marchés publics ?

L'article 88 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics stipule qu'il peut être procédé, par bons de commande, à l'acquisition de fournitures et à la réalisation de travaux ou services et ce, dans la limite de 200 000 dirhams, toutes taxes comprises. « Cette limite est à considérer dans le cadre d'une année budgétaire, par type de budget, en fonction de chaque ordonnateur et sous ordonnateur et selon des prestations de même nature ». La liste des prestations pouvant faire l'objet de bon de commande peut être modifiée ou complétée par arrêté du ministre chargé des finances, sur proposition du ministre concerné et après avis de la commission des marchés ■

**LE DÉCRET N°2.20.270
RELATIF AUX PROCÉDURES
D'EXÉCUTION DES
DÉPENSES EFFECTUÉES PAR
LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ACCORDE À CE DERNIER
DES DÉROGATIONS LE
DISPENSANT DE PLUSIEURS
FORMALITÉS**

cette opération. Selon l'article 4 du décret n° 2.20.270, « une dérogation au décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics donne au ministère de la santé la possibilité de conclure des transactions négociées sans

Réhabilitation du système de santé : les propositions de la Commission des finances sont-elles réalistes ?

■ La Commission des finances et du développement économique propose un changement drastique du système de la santé ■ Si certaines propositions sont susceptibles d'être adoptées très vite, grâce au nouveau fonds de lutte contre le Coronavirus, d'autres sont totalement incongrues ■ Les contributions au fonds de lutte contre le Covid-19 ont atteint environ 30 milliards de dirhams.

C'est une véritable mue du système de la santé que propose la Commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants (voir tableau). Mercredi 18 mars, ladite commission a adressé treize propositions au ministre des finances, Mohamed Benchaâboun. Elles visent toutes à munir ce département des outils nécessaires pour affronter le Covid-19, dans le sillage de la création du Fonds de lutte contre cette pandémie. Déjà, la publication du décret n° 2.20.270 au Bulletin officiel a permis réellement au ministère de réaliser ces opérations d'achat dans un temps record (voir article ci-contre). Après la création du fonds pour la lutte contre le Covid-19, dans lequel le budget de l'État contribue à



hauteur de 10 milliards de dirhams, la réhabilitation du système de la santé, dans le sens des propositions, sera globalement possible. Maintenant, est-ce que toutes les propositions sont opportunes ? C'est là tout l'enjeu. La proposition de la Commission des finances de renforcer le budget du ministère de la santé ne pourra

être considérée qu'une fois le Coronavirus est endigué.

Le Fonds de lutte se gonfle

Les fonds collectés jusqu'à présent, ayant atteint environ 30 milliards de dirhams, ils sont dédiés spécialement à la lutte contre le Covid-19. Pour ce qui est de la proposition du renforcement des infrastructures, cela peut seulement se faire selon ce qu'exigent les circonstances actuelles. L'achat des équipements étant ce qu'il est après la publication du décret cité, la difficulté résidera dans les propositions nécessitant des ressources humaines supplémentaires.

C'est en l'occurrence le problème des hôpitaux régionaux mobiles, «pouvant être dédiés aux zones éloignées du pays», comme le propose la commission. La même remarque peut être formulée concernant les centres médicaux de proximité. En ce qui concerne la réhabilitation de l'hôpital psychiatrique Ben Smim, il est fermé depuis 1975. Sa rénovation ne sera sans doute pas d'actualité, même dans les conditions actuelles.

Améliorer les conditions de travail du corps médical, débloquer les indemnités, former les médecins, etc. Les propositions relatives aux ressources humaines médicales sont nombreuses. Cela dit, s'il est urgent de payer aux médecins les indemnités relatives aux astreintes et aux heures supplémentaires travaillées, la proposition concernant l'amélioration des conditions professionnelles coule de source. Sauf qu'on est obligé de l'orienter vers la lutte contre le Coronavirus. Pour ce qui est de la recherche scientifique et de la formation, c'est en temps normaux que ce genre de chantiers doit être amorcé ■

H.A.A.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Catégorie	Propositions
Implémentation	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les mesures prises par les autorités dans le domaine de la protection contre la pandémie et la sensibilisation des citoyens • Mobiliser et faire contribuer le secteur privé dans la lutte contre le Covid-19.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à renforcer le budget du ministère de la santé surtout en ce qui concerne l'équipement des hôpitaux en matière de machines de respiration artificielle, nécessaire dans le traitement du Covid-19.
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter de manière urgente les infrastructures d'accueil dans les centres hospitaliers et mettre à disposition des institutions médicales, surtout les centres de proximité, les équipements médicaux et les moyens logistiques nécessaires. • Créer des hôpitaux régionaux mobiles dans les zones reculées du monde rural et dans les montagnes. • Développer la capacité d'accueil des centres de réanimation et celles traitant les maladies respiratoires. • Mettre et équiper des laboratoires spécialisés dans les hôpitaux régionaux et les CHU. • Rénover, réhabiliter et entretenir l'hôpital Ben Smim des maladies psychiques.
RH	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail et motiver les employés du secteur de la santé et prendre en charge leurs enfants en mettant en place des crèches et dispositifs pour leur permettre de suivre les cours. • Débloquer les indemnités relatives à la garde et aux heures supplémentaires dues. • Mobiliser les cadres médicaux et paramédicaux retraités et faire appel aux membres du croissant rouge marocain pour participer à la lutte contre cette pandémie. • Soutenir et encourager la recherche scientifique. • Former les médecins et les professionnels de la santé afin de suivre l'évolution de la situation sanitaire.

Source : Commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants

Le secteur de l'énergie bien organisé pour faire face à la conjoncture

■ Pour sécuriser l'approvisionnement énergétique du Royaume en ces temps de pandémie, les stocks de gaz butane seront renforcés pour atteindre 40 jours contre 22 actuellement ■ Les actions de coordination entre les parties prenantes du système énergétique, de veille et de régulation du marché se multiplient.

L'état d'urgence sanitaire pour la lutte contre le Covid-19 pose de grands défis dans le secteur de l'énergie. Dans les pays non producteurs d'énergies fossiles - encore prépondérantes dans le mix-énergétique mondial -, les crises sous toutes leurs formes sont un véritable test pour le système énergétique national. C'est le cas du Maroc dont la dépendance énergétique dépasse toujours 90%, mais qui a fait beaucoup d'avancées depuis 2009, l'année de lancement de la stratégie énergétique du Royaume.

Sécurité de l'approvisionnement, disponibilité et gestion optimale des stocks, régulation renforcée du marché, continuité du service public d'eau et d'électricité... Ce sont là autant de défis que doit surmonter le gouvernement en collaboration avec le secteur privé.

Gaz butane : 40 jours de stock

Partout dans le monde, le temps de crise est synonyme de panique. Certains ménages et professionnels se ruent vers les commerces pour se constituer des stocks importants, frôlant parfois l'absurde.

Nous l'avons vu dans les grandes surfaces pour l'approvisionnement en produits alimentaires, mais aussi dans le circuit traditionnel pour l'achat de bonbonnes de gaz. Résultat : certains points de vente n'ont plus de stocks.

Le ministère de l'énergie et celui de l'intérieur n'ont pas tardé pour faire le point sur les stocks et établir des mesures fermes pour endiguer le comportement irrationnel de certains consommateurs et le laisser-faire de certains commerçants.

Dimanche dernier, les deux départements ont annoncé que le Maroc dispose d'un stock suffisant de gaz butane ainsi que des moyens logis-



tiques nécessaires pour assurer un approvisionnement régulier du marché national.

Dans un communiqué conjoint, les deux départements ont souligné que compte tenu de la situation actuelle particulière et pour éviter des perturbations dans l'approvisionnement du marché national en bonbonnes de gaz et préserver la sécurité des citoyens, tous les intervenants locaux, sociétés de production, de distribution, ainsi que les vendeurs au détail ont été invités à s'en tenir à la règle de ne vendre les bonbonnes de gaz pleines qu'en nombre équivalent à celles vides présentées par le client, et de faire retourner ces dernières à la chaîne de remplissage.

Les deux ministères ont ainsi appelé à se conformer à la règle de ne vendre qu'une seule bonbonne par client à chaque étape d'approvisionnement, à garantir les moyens de transport adéquats pour assurer l'approvisionnement continu en ce produit de première né-

cessité, à prolonger les heures de travail dans les centres de remplissage afin de répondre aux besoins nationaux, ainsi qu'à intensifier les visites des commissions de contrôle pour relever les dépassements et prendre les mesures légales contre les contrevenants, ajoute le communiqué.

Qu'en est-il de la situation des stocks pétroliers, en l'occurrence le gaz butane, que l'on savait en dessous des capacités exigées par la réglementation (60 jours de stocks), à en croire un rapport de la Cour des comptes publié en 2017 ?

D'après le ministère de l'énergie, les stocks existants, les nageurs en rade en attente d'accostage et les commandes d'approvisionnement passées devront garantir un stock moyen de réserve de 22 jours pour les mois de mars, avril et mai, soit des niveaux au-dessus des besoins de consommation.

Fait nouveau à noter : la Société marocaine du stockage (SOMAS) qui gère le

stock pour les grands acteurs du secteur (60% des capacités nationales), a décidé d'augmenter le stock de réserve pour atteindre 40 jours, pour mieux sécuriser l'approvisionnement du pays.

«Malgré les fortes demandes exceptionnelles de ces derniers jours, le marché demeure approvisionné régulièrement grâce aux nouveaux achats confirmés par les opérateurs, ce qui permet non seulement de maintenir les stocks actuels, mais également d'en améliorer les niveaux pour les 3 prochains mois», indique Aziz Rebbah.

Electricité : plus de coordination et de veille

Depuis plus d'un an, le Maroc est devenu un exportateur net d'énergie électrique, après la mise en service de plusieurs centrales électriques. En fait, la montée en puissance des énergies renouvelables a soulagé le système électrique national, qui a sensiblement réduit sa dépendance aux énergies fossiles importées.

«Tous les contrats et mesures mis en place permettent d'assurer l'alimentation électrique 24h/24. Toutes les unités de production de l'électricité disposent de tout le potentiel pour subvenir aux besoins des citoyens et des secteurs productifs, notamment l'industrie et les services», nous indique une source au département de l'énergie.

Cœur battant du secteur électrique, l'ONEE a pris une batterie de mesures pour gérer la situation. A commencer par le renforcement des dispositions de sécurité sanitaire des employés sur l'ensemble de ses sites.

«Dès l'annonce de la pandémie du nouveau Coronavirus, l'office a mis au point un plan d'action coordonné et concerté avec ses partenaires stratégiques, en plus de l'installation d'un comité de veille», soutient Abderrahim Hafidi, le patron de l'ONEE.

Une task-force pour le suivi de tout ce qui est de nature à affecter la régularité de l'alimentation électrique dans le pays a été créée, regroupant l'ensemble des parties prenantes.

Notons, enfin, qu'un comité de veille pour le suivi de l'approvisionnement du marché national en ressources énergétiques a été créé le mardi 17 mars, dans le cadre des mesures de prévention visant à faire face à la situation exceptionnelle liée à la propagation du Coronavirus. Présidé conjointement par les ministères de l'intérieur et de l'énergie avec la participation de tous les intervenants des secteurs public et privé, le comité tiendra ses réunions de façon périodique pour permettre à l'opinion publique et aux acteurs du secteur d'être au fait de la situation de l'approvisionnement du marché depuis l'importation jusqu'à la distribution, ainsi que les mesures prises à cet effet ■

M.J.

LE STOCK DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST CONFORTABLE

Les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires tournent à plein régime

■ Le patronat agricole et les agro-industriels poursuivent leurs activités au rythme normal pour approvisionner le marché local, malgré les conditions particulières entourant l'état d'urgence sanitaire décrété par le Royaume ■ L'achat de quantités abondantes sous l'effet de la panique risque de fausser la réalité de l'offre et des prix.

En temps de crise ou en temps normal, les agriculteurs et les agro-industriels ne chôment jamais ou presque. Si certains secteurs économiques ont vu leur activité chuter ou totalement à l'arrêt (transport aérien et touristique, tourisme et loisirs) sous l'effet des décisions prises par les autorités pour lutter contre la pandémie du Covid-19, l'agriculture et l'agroalimentaire maintiennent leur rythme de production pour approvisionner le marché tant national qu'international.

Depuis ces deux dernières semaines, le ministère de l'agriculture a multiplié les sorties médiatiques pour rassurer l'opinion publique quant à la disponibilité des produits agricoles et agro-alimentaires, et le maintien de l'activité.

Plus récemment, c'était au tour des organisations professionnelles de faire le même exercice. A commencer par le patronat agricole représenté par la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement Rural (COMADER). Selon cette organisation qui regroupe toutes les inter-professions du secteur agricole, les activités de production et de l'approvisionnement du marché national se poursuivent comme dans la situation normale.

«La situation d'approvisionnement ne suscite aucune inquiétude car l'offre en produits agricoles et produits transformés dépasse largement la demande actuelle et à venir», a souligné la même source, rappelant que conformément aux dispositions prises par l'État, les marchés de gros, les grandes et moyennes surfaces, ainsi que les points de vente au détail restent ouverts et régulièrement approvisionnés.

Par ailleurs, la confédération a salué la mobilisation «forte et continue» des agriculteurs, des agro-industriels et du ministère de tutelle. «Dans le contexte particulier que tra-

verse notre pays et le secteur, la COMADER a invité les inter-professions agricoles à prendre les dispositions nécessaires pour protéger la santé des travailleurs dans les champs et dans les unités de transformation, par un respect scrupuleux des règles sanitaires», conclut notre source.

Le mot d'ordre chez les agro-industriels est le même : maintien de l'activité. Selon la Fédération nationale de l'agro-alimentaire (FENAGRI), l'industrie continue à assurer l'approvisionnement normal et suffisant du marché national en produits alimentaires.

«Malgré cette conjoncture difficile engendrée par la pandémie du Covid-19, et l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire dans l'objectif de la circonscrire, nos entreprises de l'agroalimentaire sont mobilisées pour l'effort national et continuent à assurer les besoins de nos citoyens, tout en respectant au mieux les mesures de confinement envers leurs collaborateurs», précise El Eulj Abdelmounim, président de la FENAGRI. Et d'insister, sur un ton rassurant : «La situation ne suscite aucune inquiétude à ce niveau : l'offre actuelle en produits agroalimentaires, notamment de première nécessité, dépasse largement la demande. Les entreprises de l'agroalimentaire fonctionnent à ce jour et sont pleinement engagées», rassure El Eulj Abdelmounim.

Stocks confortables, suivi permanent

Nouveau palier dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au Royaume, l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, vendredi 30 mars, a été suivie le lendemain par le rappel de la situation des stocks des produits alimentaires par le département de l'agriculture. Celui-ci rappelle que la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires depuis la production agricole jusqu'à sa distribution sur les



marchés continuera à fonctionner normalement. Fait important à noter : l'approvisionnement en quantités importantes de denrées alimentaires est non seulement injustifié, vu l'état satisfaisant des stocks (voir encadré), mais contre-productif; du fait qu'il fausse la réalité de l'offre et fait grimper parfois les prix.

En fait, l'approvisionnement suffisant et régulier en produits alimentaires agricoles est permis à travers la situation confortable des disponibilités et stocks actuels, l'activité agricole et la production agricole qui se poursuivent normalement dans les périmètres irrigués, en terme de récolte et de nouvelles plantations et des activités d'import-export de marchandises qui n'ont connu aucune restriction, selon la même source.

Concernant le sucre, les disponibilités des stocks actuels permettent de couvrir plus de 3 mois de consommation, explique le ministère, faisant savoir que la récolte des cultures sucrières de la campagne actuelle démarre début avril et permettra de renforcer davantage les disponibilités en sucre et garantir les besoins de consommation pour les mois suivants.

Pour le lait, poursuit le département de tutelle, la période actuelle de production coïncide avec la saison de la haute lactation qui s'étale de

février à juillet, ajoutant que la production usinée prévisionnelle qui s'élève à 100-120 millions de litres par mois, permettra de couvrir largement les besoins, y compris ceux du mois sacré de Ramadan.

Concernant les viandes rouges, les abattoirs fonctionnent normalement et la production couvre largement les besoins et les prix enregistrent une stabilité.

Le marché de la volaille, lui, est approvisionné normalement. L'augmentation des prix relevée dans certains marchés ces derniers jours est due à l'affluence inhabituelle des consommateurs, fait observer le ministère, notant que la situation est revenue à la normale.

Pour les fruits et légumes, en plus des disponibilités actuelles confortables, le calendrier de production agricole qui se poursuit normalement permettra d'assurer l'approvisionnement continu et suffisant du marché. En outre, l'installation des cultures maraîchères de printemps se déroule comme prévu, notamment pour les produits de grande consommation, comme la tomate, l'oignon et la pomme de terre. La production de ces cultures printanières subviendra aux besoins des mois à venir, poursuit le communiqué, ajoutant que les assolements de ces cultures seront renforcés dans les périmètres où les

ressources en eau d'irrigation sont disponibles, notamment dans le Gharb et le Loukkos.

Pour sa part, l'activité de la minoterie industrielle affiche un rythme soutenu et une production journalière en farine qui dépasse la moyenne habituelle de 47%, en vue d'assurer un approvisionnement suffisant du marché national, selon la même source, notant que les stocks de blé, détenus par les organismes stockeurs et les minoteries, permettent une couverture de trois mois, en plus des engagements d'importation pris par les professionnels du secteur, qui renforceront les disponibilités en produits céréaliers.

Par ailleurs, il est prévu la suspension des droits de douane à l'importation du blé tendre jusqu'au 15 juin, du blé dur et des légumineuses (pois chiches, lentilles, fèves, haricot secs) jusqu'à nouvel ordre. Le décret portant ces décisions sera programmé lors des prochains conseils de gouvernement, annonce-t-on.

Le ministère indique qu'il opère un suivi rigoureux pour l'importation des céréales, à travers un monitoring des navires de diverses provenances jusqu'à leur arrivée dans les ports du Royaume avec les dates exactes de leur accostage et les volumes apportés.

Les services centraux et régionaux du ministère de l'agriculture, restent mobilisés pour garantir la continuité de toute l'activité agricole, le bon fonctionnement du marché et pour assurer la sécurité sanitaire du consommateur, souligne le communiqué.

L'activité des exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires continue dans le respect des mesures sanitaires conformément aux consignes du ministère de la santé, rappelle le ministère, notant que les employés de ces entités continuent ainsi à assurer leurs fonctions ■

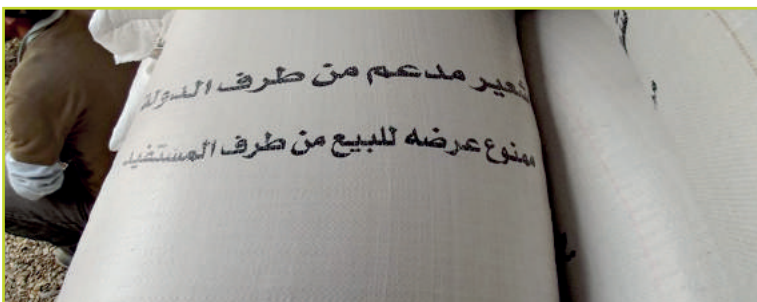
M.J.

UNE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE CIBLÉE

Campagne agricole 2019-2020 : déploiement d'un programme spécifique d'appui à l'alimentation du cheptel

■ Distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionné pour le prochain trimestre au profit des éleveurs des zones affectées par le déficit des pluies à partir du 27 mars.

La campagne agricole actuelle a été caractérisée par un déficit pluviométrique dans plusieurs régions du Royaume. Ce manque de pluie a impacté notamment les parcours de jachère et des cultures fourragères nécessaires à la couverture des besoins alimentaires du cheptel national. Hormis les zones pluviales défavorables, les autres cultures dans les zones favorables, bien qu'affectées selon les régions et par endroit, ne présentent pas de situation inquiétante, surtout avec les dernières pluies qui continuent et qui auront un effet très positif. Par ailleurs, et



pour rappel, la production en légumes et fruits se déroule normalement dans les zones irriguées et l'approvisionnement du marché se déroule à un rythme dépassant largement la demande. La mise en œuvre des programmes d'assolement de printemps est en progrès dans les zones irriguées.

Afin d'atténuer les effets de ce déficit pluviométrique sur le cheptel, particulièrement auprès des populations d'éleveurs des zones les plus affectées, le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a mis en place un programme de sauvegarde ciblé.

Ce programme consiste en la distribution 2,5 millions de quintaux d'orge subventionné pour les 3 prochains mois (avril, mai et juin). L'orge sera mise à la disposition des éleveurs pour un prix fixe de 2 dirhams le kilogramme, l'Etat prend en charge la différence avec le prix du marché.

Le programme comprend également la prise en charge du transport depuis les centres de vente de l'orge aux chefs-lieux des communes enclavées et d'accès difficile au niveau des provinces concernées.

L'opération de distribution débutera le 27 mars à travers

les différentes provinces les plus affectées par l'absence ou le grand déficit de pluies. Les services régionaux, provinciaux et locaux du département de l'agriculture et des établissements sous tutelle, notamment l'ONICL, l'ONCA et l'ONSSA, seront pleinement mobilisés avec les autorités locales pour réussir cette opération.

Le ministère suit de près l'évolution de la campagne agricole à travers des indicateurs journaliers de la situation sur l'ensemble du territoire national pour d'éventuelles actions complémentaires qui s'avèreraient nécessaires ■

M.C.

Journée mondiale de l'eau : une célébration sous le spectre du stress hydrique

Le Maroc a célébré, le 22 mars, sous le spectre du stress hydrique, la Journée mondiale de l'eau sous le thème intitulé «Eau et le changement climatique», en mettant en place une politique hydro-agricole prometteuse qui s'adapte aux changements climatiques, et ce pour garantir sa sécurité alimentaire et hydrique. En moyenne, le Royaume reçoit 140 milliards de m³ de pluies, dont 108 milliards m³ s'évaporent. La valorisation de l'eau des pluies demeure l'une des voies d'adaptation

les plus importantes au pays. En même temps, le Maroc consomme presque la totalité de ses ressources en eau, et il est, d'ores et déjà, en phase de s'adapter à mieux valoriser ses ressources et d'économiser l'eau d'irrigation.

Bien que la situation soit alarmante aujourd'hui, quant au dérèglement climatique et à la rarefaction des ressources en eau, la volonté de feu le Roi Hassan II a anticipé ce dilemme depuis les années soixante, et a mis en place une politique de barrages dans l'espoir de conserver

cette source précieuse pour la vie. Faire du Maroc la Californie de l'Afrique était et demeure l'une des préoccupations majeures du Royaume. Édifier un barrage chaque année, c'était l'engagement pris par le Souverain défunt à partir de 1963, et leur financement frôlait 60% des fonds destinés à l'agriculture. Le but c'était d'atteindre l'irrigation d'un million d'hectares. En effet, depuis 1966 le Maroc a créé neuf Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), dotés de puissants moyens pour pro-



mouvoir l'activité agricole dans les grands périmètres irrigués du Royaume dans les régions de Doukkala, Gharb, Ouarzazate, Souss-Massa-Drâa, Malouya, El Haouz, Tadla, Tafilalet et

Loukous. De nos jours, avec plus de 145 barrages, le Maroc continue de choisir cette voie et sur la même longueur d'onde, y voyant un motif de fierté quant à la gestion du stress hydrique ■

M.C.

Amélioration des rendements, préservation de l'environnement
Ensemble, développons une agriculture prospère et durable



www.ocpgroup.ma

ELLES DÉPASSENT 30 MILLIARDS DE DH

Automobile : les concessionnaires appelés à réduire au strict minimum leurs importations de véhicules

- Les concessionnaires appelés à négocier avec leurs fournisseurs pour annuler ou différer leurs commandes.
- Seuls les produits ayant trait à l'alimentation, l'énergie ou les produits pharmaceutiques seront traités par les banques.



La crise sanitaire pousse plusieurs secteurs à se serrer la ceinture. Dans l'automobile, l'accessoire n'aura plus droit de cité. Dans un courrier en date du 23 mars 2020, l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) exhorte l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM) à inviter ses membres à réduire au strict minimum leurs importations de véhicules en négociant avec leurs fournisseurs le report de celles-ci. Dans le détail, cette exigence permettra de réduire la pression sur les avoirs en devises. Les concessionnaires sont amenés à négocier avec leurs fournisseurs pour annuler ou différer leurs commandes.

Pour l'Administration des douanes, chaque membre est prié de transmettre à l'Administration un tableau faisant ressortir pour les prochains mois les importations en cours et celles qu'il n'a

pas été possible de reporter ou d'annuler. La Douane invoque, pour appuyer sa demande, les risques qui pèsent sur les entrées de devises qui pourraient avoir un impact sur les réserves de change.

Il faut dire que les retombées économiques de la crise sanitaire due au Covid-19 ont touché plusieurs pans de l'économie nationale et les équilibres de la balance de paiement. Pour faire face à ces effets néfastes, les autorités marocaines ont commencé à prendre des dispositions drastiques pour amortir le choc dont notamment la réduction de la pression sur les réserves en devises. «La situation compliquée que nous vivons aujourd'hui a, entre autres conséquences, un impact négatif sur notre balance des paiements. En effet, les recettes touristiques, les transferts de MRE et les recettes au titre des exportations s'inscrivent déjà en baisse très significative», explique-t-on auprès de l'ADII. Dans le

même registre, Bank Al-Maghrib a émis des consignes strictes aux banques afin de limiter le traitement des dossiers d'importation et ne retenir que les demandes prioritaires qui recèlent un caractère d'urgence par rapport à la nature des produits importés. Seuls les produits ayant trait à l'alimentation, l'énergie ou les produits pharmaceutiques seront pris en considération.

A en croire les chiffres des professionnels, les importations de voitures neuves n'ont cessé de se développer sur les dernières années pour s'établir à une moyenne de plus de 150 000 unités par an pour une valeur de 30 milliards de DH sur un total marché qui pèse plus de 163 000 nouvelles immatriculations. En prévision de l'Auto-Expo qui devrait être organisé en juin 2020, plusieurs concessionnaires se sont préparés en multipliant les commandes par rapport aux temps normaux ■

NAOUFEL DARIF



Renault Maroc fait don de 50 ambulances aux autorités

Le Groupe Renault Maroc, son réseau de concessionnaires et ses partenaires de transformation automobile annoncent une contribution de 50 véhicules neufs transformés en ambulance. Le constructeur automobile va assurer la mise à disposition d'un ensemble de services destinés aux forces mobilisées sur le terrain afin de soutenir l'effort national pour venir à bout de la crise sanitaire liée au Covid-19. Renault Maroc et son réseau de concessionnaires font ainsi don au Royaume du Maroc de 50 ambulances dont la transformation est prise en charge par les carrossiers partenaires participants à cette opération de solidarité, à savoir Tramauto et Arinco.

Un ensemble d'initiatives viennent compléter le don de 50 ambulances. Dès le 21 mars, les usines Renault de Tanger et de Casablanca (SOMACA) ont mis certaines de leurs infrastructures à disposition des autorités locales mobilisées dans la gestion de la pandémie Covid-19. Le Groupe Renault et l'ensemble de ses partenaires commerciaux se mobilisent à travers ce dispositif global, dans un contexte où plus que jamais la solidarité et les initiatives citoyennes et volontaristes sont nécessaires pour venir à bout de cette pandémie.

Suspension temporaire de l'activité de production de l'usine PSA de Kénitra



Le Groupe PSA a décidé de suspendre l'activité de production de son site de Kénitra. Le constructeur explique qu'au vu de l'évolution de la situation, et dans l'intérêt de ses salariés, le Groupe PSA a décidé d'arrêter temporairement l'activité de production de son site de Kénitra au Maroc, et ce pour deux semaines, à partir de Jeudi 19 mars 2020.

Depuis le début de la crise du Covid-19, le Groupe PSA a mis en place une cellule de pilotage pour adopter en temps réel les mesures nécessaires à la protection de ses salariés et à la gestion de l'activité. Le groupe a mis en place des mesures de préventions conformes aux préconisations des autorités de santé.

votre argent

Covid-19 : quel impact sur les salaires ?

■ Toutes les décisions prises par l'employeur dans le contexte actuel doivent être validées par les salariés.

■ Covid-19 n'est (toujours) pas considéré comme un cas de force majeure.



supplémentaire avec réduction du salaire, ou le congé sans solde.

Et en cas d'arrêt imposé par les autorités ?

Quand l'arrêt des activités d'une entreprise survient suite à une décision des autorités, l'employeur n'est bien entendu pas responsable de l'inexécution de ses engagements contractuels.

Par ailleurs, au moment où plusieurs entreprises se voient contraintes à réduire leurs heures de travail, d'autres ont vu leur activité augmenter (consommables paramédical, alimentaire, pharmaceutique, etc.). Il est possible pour ces

dernières, conformément à l'article 196 du code du travail, d'adapter la durée du travail, de manière à l'augmenter exceptionnellement et travailler à des heures en dehors des horaires normalement pratiqués et ce, en respectant les conditions du décret 2.04.570 fixant les conditions d'emploi des salariés au-delà de la durée normale de travail.

Parmi ces conditions, la durée journalière de travail qui ne peut dépasser les 10 heures. Aussi, l'employeur ne peut pas suspendre le repos hebdomadaire des salariés concernés. Et la rémunération des heures supplémentaires est versée en même temps que le salaire d'heure ■

LOUBNA CHIHAB

Face à cette situation inédite, les entreprises marocaines se trouvent aujourd'hui confrontées à une multitude de questions concernant notamment le traitement à réserver aux salariés pour les activités qui font l'objet d'une décision administrative de fermeture sans précision de délai.

Le ministère du travail et de l'insertion professionnelle a récemment apporté un éclairage sur ce point. Les entreprises impactées de plein fouet par le contexte actuel et dont les difficultés financières se sont aggravées peuvent opter

pour différentes mesures prévues par la législation marocaine. Ainsi, conformément à l'article 188, ces dernières peuvent organiser le travail par roulement entre les salariés, à condition de ne pas dépasser 8 heures de travail continues par jour, avec une pause d'une heure maximum et ce, pour chaque groupe d'employés.

Une autre possibilité, celle de la réduction de la durée du travail tout en respectant les conditions de l'article 185 du code du travail. Cette mesure n'entraîne aucune réduction du salaire mensuel. L'employeur peut réduire la durée normale du travail pour une

période continue ou interrompue ne dépassant pas les 60 jours par an. Le salaire est payé pour la durée effective de travail et ne peut, en aucun cas, être inférieur à 50% du salaire normal, sauf dispositions plus favorables pour les salariés. Bien entendu, ce type de décision doit être validé par les délégués des salariés et, le cas échéant, les représentants des syndicats dans l'entreprise. Notons, cependant, qu'au Maroc, les salariés ne sont pas automatiquement représentés. Pour entrer en négociation avec leurs employeurs afin de valider de telles décisions majeures, il est recommandé de créer un comité représentatif des salariés pour l'occasion.

En tout cas, «*a défaut d'accord, la réduction de la durée normale de travail ne peut être opérée que sur autorisation du gouverneur de la préfecture ou de la province*», rapporte l'article de loi.

La réduction de salaire est de 50% maximum

Une autre option s'offre à l'employeur, celle d'accorder un congé annuel à ses salariés, déterminé par l'employeur, comme le prévoit l'article 245 du code du travail. Une décision qui doit être validée également par les salariés ou leurs délégués. A noter que les employés peuvent également bénéficier d'autres types de congé, comme le congé supplémentaire payé, le congé

Les cas de suspension d'un contrat de travail

L'article 32 du Code du travail marocain délimite expressément les cas qui impliquent la suspension du contrat de travail. Il dispose ainsi que le contrat de travail est suspendu pendant l'absence du salarié pour maladie ou accident dûment constaté par un médecin. La période qui précède et suit l'accouchement dans les conditions prévues par les articles 154 et 156. La période d'incapacité temporaire du salarié résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les périodes d'absence du salarié prévues par les articles 274, 275 et 277. La durée de la grève. Et la fermeture provisoire de l'entreprise intervenue légalement.

Cette notion de fermeture légale de l'entreprise doit être appréhendée à la lumière des dispositions des articles 54, 239 et 352 du Code de travail marocain selon lesquels la fermeture temporaire de l'entreprise intervient par décision judiciaire ou administrative ou pour cas de force majeure ■

Covid-19, cas de force majeure aux yeux de la loi ?

En droit du travail, la force majeure justifie une rupture immédiate du contrat, sans indemnités (sauf celle de congés payés). «Les tribunaux de manière constante sont très peu enclins à reconnaître la force majeure comme motif de rupture du contrat de travail», explique un conseiller juridique. «Logiquement, la force majeure ne peut être invoquée en cas de procédure collective appliquée à l'entreprise, ou de cessation d'activité, de décès de l'employeur, de difficultés économiques. A mon sens, il paraît aujourd'hui difficile de qualifier l'épidémie qui touche le pays de force majeure au sens juridique du terme et donc de rompre un contrat de travail pour ce

motif. Il n'est cependant pas impossible que dans les semaines, voire mois à venir, les répercussions de cette épidémie revêtent la qualification de force majeure», enchaîne-t-il. En tout cas, ce sera aux juges de statuer sur cette qualité ou non de force majeure. Les tribunaux qualifient très rarement un événement de force majeure. Notons cependant qu'en cas de rupture anticipée injustifiée, en d'autres termes si un tribunal considère qu'il n'y avait pas force majeure, le salarié aura droit à des dommages-intérêts d'un montant au moins égal aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'au terme du contrat ainsi qu'à l'indemnité de fin de contrat (en cas de CDD) ■

GUIDE

Les bonnes pratiques à adopter pour implémenter le travail à distance

■ Il faut garder une énergie positive et continuer d'exercer son activité professionnelle à distance en cette période exceptionnelle.



KEVIN GORMAND
■ CEO et co-fondateur de Mubawab

Compte tenu du contexte actuel, plusieurs entreprises marocaines se sont mises au télétravail pour protéger leurs employés et freiner la propagation du Coronavirus. La grande majorité des salariés marocains se retrouvent alors face à des situations de travail inédites. Comment rester à la maison et travailler sereine-

ment et en toute efficacité ? Voici quelques bonnes pratiques à adopter pour garder une énergie positive et continuer d'exercer son activité professionnelle à distance en cette période exceptionnelle.

1. Bien s'équiper

Bien entendu, pour travailler à distance de manière efficace et sereine, il convient de bien s'équiper et de se munir d'un ordinateur et d'un téléphone. L'important est de rester joignable, de pouvoir utiliser les logiciels de travail habituels (tableur, traitement de texte, messagerie, outils d'entreprise, etc.) et d'accéder au réseau de l'entreprise. Il est possible d'utiliser l'ordinateur portable spécialement configuré par son employeur à cet effet ou d'utiliser son équipement personnel qu'il faudra sécuriser au préalable.

2. Maintenir des liens professionnels

Durant cette crise difficile et inédite, les salariés ont plus que jamais besoin d'être encadrés et entourés. Même si les dirigeants sont parfois très occupés par la gestion de la crise, il est important de maintenir le contact avec son équipe. Il convient donc de mettre en place un rapide point téléphonique ou, idéalement, en visioconférence – via Skype ou Zoom – de manière quotidienne. L'objectif étant de maintenir un lien professionnel. Pour aller plus loin, il est possible d'instaurer, une fois par semaine, une réunion d'équipe informelle sous forme de tea time, par exemple, pour consacrer du temps à l'interaction sociale et garder son équipe soudée.

3. Garder un rythme de travail régulier

Pour rester efficace, il faut se fixer un rythme de travail régulier. Il convient donc de définir des plages horaires qui nous arrangent et de les noter sur l'agenda commun partagé avec son équipe. Dans cette logique, il est également primordial de prendre des pauses – idéalement à heures fixes – cela permet de s'aérer l'esprit et de gagner en créativité !

4. Créer un espace de travail

Il est important de se créer un espace de travail propre. Cet espace dédié, aménagé au sein de sa maison, où l'on ne viendra que pour travailler, permet d'avancer efficacement et d'être plus productif. De la même manière qu'il est fortement conseillé d'avoir une pièce dédiée au travail, la partie temporelle est importante. Il faut donc séparer sa vie per-

sonnelle de sa vie professionnelle au sein de son foyer.

5. Être à l'heure et éviter les distractions

Il est impératif d'être à l'heure aux réunions en ligne. C'est un gage de respect et de bonne organisation des plannings de travail. Pour cela, il faut expliquer à ses proches et à son entourage que l'on a des engagements à respecter. L'assiduité est davantage requise dans les circonstances de télétravail. Dans le contexte actuel, le télétravail n'est plus une option mais un impératif. Il faut donc, grâce notamment aux nouvelles technologies, faire de cette nouvelle approche d'organisation de travail une force. Cette période permettra peut-être aux entreprises marocaines d'adopter, par la suite, plus massivement le télétravail, plébiscité par pléthore d'entreprises américaines et européennes.

LES CONSEILS DE...

Télétravail et Codiv-19

Le Coronavirus apporte son lot de changements et bouleverse en profondeur nos modes de travail et nos habitudes. Peinant à faire sa place hier, le télétravail s'impose dans le contexte d'aujourd'hui. Même si nous n'y sommes pas préparés, il fera muter très vite nos organisations.

Car l'activité économique doit se poursuivre. Même si le confinement nous est imposé, le télétravail est vivement recommandé et toute personne tenue de se rendre à son lieu de travail doit poursuivre son activité normalement en tenant compte de toutes les mesures de prudence et sécurité édictées.

Alors, privilégions donc le télétravail afin d'éviter les échanges et contacts phy-

siques, l'échange des documents, et tout ce qui renforcerait la transmission du virus.

Mais cela implique déjà que nous devons nous doter d'un cadre légal approprié, alors que nos textes datant de 2004 ne réglementent pas suffisamment ce mode. Selon l'article 8 du code du travail, les salariés travaillant à domicile sont ceux, soit chargés directement, ou par un intermédiaire d'exécuter un travail, moyennant une rémunération, ou qui travaillent seuls, avec un seul assistant ou avec leurs conjoints ou leurs enfants non salariés. Selon ce même article, il n'y a pas lieu de rechercher s'il existe ou non entre eux et leur employeur un lien de subordination juridique, s'ils travaillent ou non sous la surveillance immédiate et habi-

tuelle de leur employeur.

Aussi, dans l'urgence et désarmés, aujourd'hui les managers conviennent simplement avec leurs salariés, lorsque la nature du travail leur permet, de travailler à distance sans pouvoir faire référence à une réglementation spécifique qui protégerait les deux parties.

Dans le contexte actuel de pandémie, souvent l'employeur se trouve sollicité par le salarié souhaitant recourir au télétravail afin de se mettre en situation de confinement total. Comme précisé par un récent guide explicatif publié par le ministère du travail et de l'insertion professionnelle en vue d'apporter des réponses à des questions induites par le risque du Codiv 19, il est autorisé aux employeurs de faire travailler les salariés depuis

leurs domiciles, à condition de respecter certaines mesures d'hygiène et de sécurité définies et de disposer d'une assurance contre les accidents de travail qui couvre le salarié.

A ce propos, tout récemment, la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance est venue confirmer, dans le cadre des mesures prises dans le contexte de pandémie, la couverture du télétravail par les contrats d'accident du travail, dès lors que ce mode de travail est autorisé par l'employeur.

Aussi, il serait utile de formaliser cette autorisation sous forme d'un accord écrit ou un avenant au contrat, qui fixerait

les plages horaires, les dates de retour à l'entreprise, la régulation et modalités du contrôle de la charge de travail.

La pandémie du Codiv-19 nous impose désormais de repenser nos contrats de travail et modes organisationnels dans la sphère professionnelle et marque l'arrivée de nouveaux paradigmes. L'enjeu, dans notre pays, et la clé de succès seront de pouvoir les accompagner à temps par une transition numérique réussie. Mais prenons garde à la répercussion sur nos vies privées de ces excès de connexions professionnelles et pensons à trouver le juste équilibre entre qualité de vie et performance ■

LAILA EL ANDALOUSSI

Expert-comptable
Membre élue au Conseil national
de l'Ordre des experts-comptables



Focus de la semaine

● Le dirham s'apprécie face à l'euro



Le dirham s'est apprécié de 1,22% par rapport à l'euro et s'est déprécié de 1,93% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 12 au 18 mars, indique Bank Al-Maghrib. A noter que l'encours des réserves internationales nettes s'est établi à 241,5 milliards de DH au 13 mars dernier, enregistrant ainsi une progression de 6,5% en glissement annuel.

● Les agences bancaires revoient leurs horaires d'ouverture

De nouveaux horaires ont été fixés aux agences bancaires en raison de l'état d'urgence sanitaire instauré depuis vendredi dernier. Ainsi, à partir du lundi 23 mars, les agences bancaires vont ouvrir à titre exceptionnel et jusqu'à nouvel ordre de 9h15 à 14h15, du lundi au vendredi. Ces horaires sont valables pour toutes les agences du réseau, y compris celles qui ouvraient samedi. L'horaire fixé pour le personnel est de 9h00 à 15h00.

● Mutandis verse 10 MDH dans le fonds de solidarité

Le groupe Mutandis verse une contribution de 10 MDH au fonds de solidarité contre le Coronavirus. Soit l'équivalent d'un 13^e mois de salaire des collaborateurs dirigeants, cadres et agents de maîtrise du groupe, supporté par l'entreprise. En plus d'une utilisation de la capacité de production libre d'eau de javel, mise gracieusement à la disposition des autorités publiques. La contribution sera versée pour l'essentiel directement au fonds, pour partie via certaines associations professionnelles sectorielles dont Mutandis est membre, et pour partie en nature (eau de javel).

● SIX soutient les marchés financiers

Dans une optique d'accompagnement de l'ensemble de la communauté financière marocaine et, plus généralement, africaine, la plateforme SIX Financial Information Mena ouvre gratuitement ses stations professionnelles. «Rester confiné ne veut pas dire rester déconnecté», résume le communiqué publié à cette occasion. Il est donc désormais possible de consulter, gratuitement jusqu'au 15 mai, les marchés locaux, régionaux Afrique et Moyen-Orient (BRVM,

Tunis...) et internationaux (220 au total) et de consulter une large base d'instruments financiers (plus de 32 millions) toutes classes d'actifs confondus (actions, obligations, OPCVM, indices, matières premières, Forex...). Le tout en indexant des news économiques et financières aux titres consultés. «Tous les opérateurs professionnels (banques privées, sociétés de bourse, sociétés de gestion, autorités de tutelle...), et même les sociétés faisant appel public à l'épargne, peuvent avoir des accès sur simple demande en envoyant un message à l'adresse suivante : ouadie.drissi@six-group.ma», précise le communiqué.

● Sonasid : Le RNPG baisse de 415%

A fin 2019, le chiffre d'affaires consolidé de Sonasid s'est déprécié de 5% en glissement annuel. Les ventes ont enregistré une progression de 8% pour le rond à béton et de 2,4% pour le volume global, durant la même période. Mais suite à une pression grandissante due au contexte international, le prix des produits finis ont sensiblement baissé par rapport à celui de la matière première accompagné d'un renchérissement des consommables industriels. De plus, le marché marocain, largement surcapacitaire, a été confronté à une forte augmentation des importations, notamment celles en provenance de Turquie. Dans ces conditions, les bénéfices avant impôts du groupe (EBITDA) ont reculé de 42%. Le RNPG, lui, a reculé de 415% durant la même période.

Par ailleurs, concernant la pandémie du Coronavirus, la société précise dans son communiqué qu'elle «a mis en œuvre toutes les mesures appropriées pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, clients et partenaires. Ainsi, elle adaptera ses activités pour atténuer les impacts de cette situation exceptionnelle et poursuivra le renforcement de sa compétitivité et le développement de ses activités en s'appuyant sur la mobilisation de ses équipes et sur sa situation financière».

● L'AMMC accompagne les opérateurs dans la crise sanitaire

Dans son communiqué du 20 mars, l'AMMC assure à l'ensemble des opérateurs que ses activités se poursuivent normalement et qu'un dispositif a été mis en place pour les accompagner durant cette crise sanitaire. Pour ce faire, un dispositif de travail à distance a été mis en place pour une grande partie des collaborateurs de l'AMMC. Tous ces collaborateurs ont été équipés des moyens technologiques nécessaires à la conduite de leurs missions, ajoute le communiqué.

Dans le même sens, une étroite coopération a été instaurée avec les différents intervenants et entreprises de marché afin de s'assurer que les mesures nécessaires à la poursuite de leurs activités ont été adoptées. Par ailleurs, l'autorité annonce une contribution à hauteur de 15 millions de DH au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus. Une contribution à laquelle viennent s'ajouter celles individuelles du personnel de l'AMMC.

● Tarik Senhaji à la tête de la BVC

La Bourse de Casablanca a un nouveau Directeur Général. Tarik Senhaji succède à Karim Hajji qui a fait valoir ses droits à la retraite. La prise de fonction du nouvel élu sera effective à partir du 2 avril 2020. A noter que M. Senhaji a accumulé plus de 23 ans d'expérience dans le secteur financier sur les marchés marocains et internationaux. Avant cette nomination, il a été directeur général d'Ithmar Capital, le fonds souverain d'investissement stratégique, et président de la Société marocaine d'ingénierie touristique.

● Le CMC table sur une croissance de 0,8% en 2020



Le Centre marocain de conjoncture (CMC) a actualisé sa prévision de croissance pour 2020, sur la base de nouvelles hypothèses qu'il estime fragiles mais soutenables. Il prévoit ainsi une croissance de 0,8% du PIB à prix constants. Ainsi, compte tenu de la singularité de l'exercice 2020, les hypothèses qui ont présidé à l'établissement des prévisions exploratoires pour l'économie marocaine sont conditionnées par les développements rapides des événements et par voie de conséquence demeurent assez fragiles. L'hypothèse centrale considère que la crise sanitaire prendrait fin au milieu de l'année et que la reprise devrait se faire progressivement sans à-coups.

Une deuxième hypothèse suppose que la campagne agricole 2019-2020, assez sèche, produirait un affaissement notable de la production céréalière et ne dépasserait pas les 40 millions de quintaux. Les prévisions du CMC supposent également que la baisse du taux directeur de Bank Al-Maghreb d'un quart de point ne produirait aucun effet immédiat sur l'économie réelle. Cependant, «la politique budgétaire initiée par la création du fonds spécial de gestion de la pandémie du Coronavirus et la solidarité agissante des Marocains pourrait bien faire éviter la faillite à un bon nombre d'entreprises et sauver des emplois», nous apprend le Centre de conjoncture. Enfin, d'autres hypothèses conventionnelles tablent sur un redressement du prix du pétrole au milieu de l'année pour se stabiliser autour de 50 dollars après la chute qu'il a accusé en-dessous de la barre des 30 dollars. Elles supposent que l'inflation resterait contenue à un niveau assez bas. Elles présument aussi qu'avec l'élargissement de la bande des fluctuations possibles concernant les termes de change, la parité du dirham pencherait plus vers une réévaluation vis-à-vis du dollar et connaîtrait une dépréciation par rapport à l'euro.

carrières

La communication de crise à l'épreuve du Coronavirus



■ Entre la volonté d'assurer la pérennité de l'activité, déjà très impactée par l'épidémie, et leur responsabilité de protection de leurs salariés, les entreprises marocaines sont prises en tenaille et doivent prendre des décisions ■ Rassurer les collaborateurs passe par une communication lucide, succincte et mobilisatrice.

Depuis les mesures prises au niveau national pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, les cellules de crise se multiplient dans les entreprises. L'inquiétude est forte, entre leur volonté d'assurer la pérennité de l'activité, déjà très impactée par l'épidémie, et leur responsabilité de protection de leurs salariés. Mais depuis le stade 3 et les mesures de restrictions de déplacement et de distanciation sociale, leur marge de

manœuvre diminue. «Les entreprises marocaines sont prises en tenaille et doivent prendre des décisions nouvelles pour elles afin de traverser cet épisode, dont personne ne connaît la durée réelle, ni à l'échelle nationale ni à l'international», souligne Assia Benhida, partner du cabinet Pwc Maroc.

Bien évidemment, les salariés de toute entreprise sont au premier plan de cette situation. Comment les rassurer dans ces cas ? Quelle communication faut-il privilégier ?

Pour beaucoup de spécialistes RH, il ne faut pas chercher à rassurer à n'importe quel prix. Mettre le personnel devant les difficultés de son entreprise peut des fois être mobilisateur, à condition que le management apporte la preuve qu'il s'engage pleinement pour sortir l'entreprise de sa crise. «Le pare-chocs émotionnel doit être assez solide pour digérer les moments difficiles et rencontrer les collaborateurs lors des briefs ou communiquer via les canaux classiques avec un ton rassurant, réaliste certes

mais jamais alarmant plus qu'il le faut», souligne pour sa part Mohamed Benouarrek, Expert RH, en communication et conduite du changement.

Plus que rassurer, prendre le temps de voir comment l'information a été perçue

Plus que rassurer, le manager a surtout besoin de savoir sur qui il va pouvoir vraiment compter et pour combien de temps encore. Pour garder son équipe motivée, un manager doit être présent sur le terrain pour garder le contact

le plus étroit possible et ne pas rester dans sa tour d'ivoire.

Encore faut-il toujours prendre le temps de voir comment l'information a été perçue par les intéressés. Un feedback est nécessaire.

Pour ne pas laisser la crise prendre de l'ampleur, il convient d'écouter toutes les craintes exprimées. Si on ne peut pas apporter une solution concrète et sûre, il faut se contenter d'être très attentif en faisant preuve de l'empathie la plus sincère possible ■

B.H.

«La résilience de nos entreprises est fortement mise à l'épreuve»

■ **Les managers doivent d'abord être à l'écoute de leurs équipes et transparents sur les questions de sûreté sanitaire et continuité d'activité** ■ **Pour beaucoup de structures, il est important de trouver des modes de fonctionnement qui permettent de maintenir le lien à distance.**

Entre crise sanitaire et contexte économique sans précédent, les entreprises marocaines sont prises en tenaille et doivent prendre des décisions nouvelles pour elles afin de traverser cet épisode, dont personne ne connaît la durée réelle, ni à l'échelle nationale ni à l'international. Assia Benhida, Partner du cabinet PwC Maroc, spécialisé dans la transformation des entreprises, porte un regard sur les impacts d'une crise telle que celle-ci, sur nos entreprises.

■ **Quels sont les impacts de cette crise sur les entreprises ?**

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle, qui est d'une ampleur inédite et dont la durée et la profondeur sont inconnues à ce stade, les préoccupations majeures que nous observons au sein des entreprises sont la gestion de crise, les impacts financiers, les enjeux de ressources humaines, le travail à distance et le risque d'une récession globale.

La résilience de nos entreprises est fortement mise à l'épreuve :

- Protéger les collaborateurs en offrant des conditions de travail adaptées à la situation (hygiène, sécurité et maintenant télétravail), dans un cadre légal sécurisé, des responsabilités clairement établies et la mise à disposition des équipements adéquats (tenues de travail, masques, gants, informatique, etc.). Nous avons observé qu'un très grand nombre d'entreprises marocaines ont adopté ces dispositions dès les premiers signaux de la crise et nous pouvons nous en féliciter.

De même, comme vous le savez, le secteur informel est une problématique portée au plus haut niveau, à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui pour protéger les citoyens. Des premières mesures gouvernementales ont été prises et des élans de solidarité s'organisent à travers le Royaume.

Dans l'immédiat, les me-



Assia Benhida

Partner du cabinet PwC Maroc

Le rôle des dirigeants d'entreprises, avec leur staff, consistera, à court terme, à anticiper la sortie de crise

sures que les entreprises prennent concernent l'atténuation des impacts de la crise sur leurs finances et leur business : focaliser les ressources sur les activités les plus critiques pour l'organisation, dans un contexte où potentiellement les ressources humaines internes sont en sous-effectif ainsi que celles des fournisseurs et des clients ; protéger la trésorerie pour faire fonctionner l'entreprise, même en rythme réduit, activer ou mettre en place dans l'urgence les systèmes IT pour permettre la réorganisation du travail... Et bien qu'il soit difficile, à ce stade, d'évaluer les impacts de la crise, se poseront à court terme des questions essentielles pour être en capacité de reprendre les opérations lorsque les conditions de sortie de crise seront visibles.

■ **Dans ces cas, quel est le rôle des dirigeants à court terme ?**

Le rôle des dirigeants d'entreprises, avec leur staff, consistera, à court terme, à anticiper la sortie de crise : Quels scénarii de reprise ? Quels ajustements apporter aux prévisions de business ? Comment remobiliser les équipes pour se préparer à l'après, tout en continuant à gérer le day to day ? Quels ajustements apporter aux

organisations pour les rendre plus agiles ? Les modifications majeures que devront mettre en œuvre les entreprises porteront probablement sur les domaines suivants : gestion de crise, infrastructures techniques, ressources humaines, chaînes d'approvisionnement et finances.

■ **Comment peut-on réorganiser le travail autrement ?**

La crise est un révélateur de notre capacité à être agiles et à nous coordonner efficacement, de l'efficacité de nos systèmes internes (IT, process notamment), de notre capacité à définir et mettre en œuvre rapidement un plan de continuité d'activité (PCA) et du niveau de maîtrise des risques opérationnels inhérents à nos activités... Aussi, l'une des priorités du management consiste tout d'abord à constituer une cellule de crise pour effectuer une veille sur la situation, les dispositions prises par les pouvoirs publics et coordonner la réponse de tous les organes de l'entreprise. Cette cellule doit également favoriser la prise de décision rapide, ce qui est un élément clé dans la capacité d'une organisation à faire face à une crise. Le management doit également prioriser les activités et réallouer les moyens vers les activités

critiques. Enfin, les entreprises qui en possèdent doivent appliquer leur plan de continuité d'activités (PCA). Malheureusement, peu d'organisations ont un PCA, et peu de PCA comportent un volet sur la gestion d'une épidémie mondiale, impactant simultanément tous les secteurs d'activité, ce qui est une première. Au niveau des opérations, les organisations peuvent mettre en place des logiques de rotation d'équipes, pour assurer la continuité d'exploitation de certains sites qui le nécessitent, et déployer le télétravail lorsque cela est possible. Dans ces configurations nouvelles, il est important de trouver des modes de fonctionnement qui permettent de maintenir le lien à distance. C'est pourquoi il est important d'apprendre à travailler en mode «asynchrone». C'est un challenge pour beaucoup d'entreprises marocaines. Au niveau de PwC, nous nous sommes organisés rapidement en télétravail pour respecter les règles sanitaires et préserver la santé de nos collaborateurs, tout en veillant à la continuité de nos activités. Pour nos clients, nous avons mis à leur disposition un dispositif d'aide à la gestion de crise, animé par une Task force dédiée. Nous partageons également

régulièrement des supports qui peuvent leur être utiles tels que «le guide pratique du télétravail» qui contient des bonnes pratiques de travail à distance dans un contexte de confinement.

■ **Quel doit être l'état d'esprit des managers pour gérer cette crise, surtout auprès des équipes ?**

La crise que nous vivons nécessite de faire face simultanément à plusieurs problématiques (gestion de crise et continuité d'activité, impacts business et financiers, impacts RH, mesures fiscales, engagements contractuels...). Et aucun de ces aspects ne peut être négligé. Cette situation inédite affecte chacun d'entre nous et met en risque les fondamentaux de notre quotidien. Dans ce contexte, l'accomplissement professionnel se place nécessairement au second plan, comme nous l'enseigne la théorie de la pyramide de Maslow. Aujourd'hui, chacun s'interroge sur son état de santé, celui de sa famille, sur l'évolution de la situation, et l'impact que cela aura sur sa situation personnelle et sur son activité. Les managers doivent d'abord être à l'écoute de leurs équipes et transparents sur les questions de sûreté sanitaire et continuité d'activité qui se posent au niveau de l'entreprise. Sur les semaines à venir, les managers devront à la fois être créatifs pour animer leurs équipes dans cette configuration nouvelle de confinement nécessitant le travail à distance, et en même temps conservateurs sur les paramètres vitaux de l'entreprise pour assurer sa pérennité et la continuité des activités. En cette période, chacun fait des efforts pour que les entreprises et la société traversent cette crise, et je pense que le minimum que peut faire le manager est de donner du sens à ces efforts en faisant en sorte qu'ils servent de leçon pour bâtir un «après crise» meilleur.

PROPOS RECUEILLIS PAR B.H.

Questions à



MOHAMMED BENOUARREK
■ Expert international en RH, communication et conduite du changement

■ **La Vie éco : La communication de crise fait défaut chez beaucoup d'entreprises. En ces temps d'épidémie sanitaire, comment gérer les choses, surtout sur le plan communicatif en interne et en externe ?**

■ En effet, les moments de crise ne sont pas habituels. Le fait qu'ils soient uniques explique des fois la confusion que vivent certains responsables face à de telles situations. Dans des circonstances pareilles, les événements sont inattendus, douloureux, et se succèdent très rapidement. Tout vient d'un seul coup et ne vous donne pas le temps de réfléchir pour assimiler

«La communication dans ces moments de crise doit être lucide, succincte et mobilisatrice»

ce qui se passe ni décider comment y faire face. Les collaborateurs se tournent vers leurs managers naturellement. Ces derniers n'ayant pas vécu des cas similaires, se trouvent parfois perplexes et incapables de fournir des solutions ou au moins des directives claires.

Savoir maîtriser ses émotions (étonnement, inquiétude, crainte, peur, etc.) est une compétence qui doit être développée chez les responsables d'entreprises. Elle l'est certainement chez plusieurs, mais certainement pas tous. La communication dans ces moments de crise doit être lucide, succincte, et mobilisatrice. Ces traits sont certes valables pour toute communication mais le sont beaucoup plus dans un contexte de crise.

■ **Quel doit être l'état d'esprit des managers pour gérer cette crise, surtout auprès des équipes ?**

■ Ils doivent se montrer rassurants dans un contexte d'incertitude. Le dilemme est : comment pourraient-ils rassurer

les autres, alors qu'ils ne le sont pas eux-mêmes ? Il s'agit là de leur capacité à se ressaisir rapidement et tracer le chemin pour les collaborateurs justement avec une certitude et sérénité. Les collaborateurs vont s'en inspirer

LES MANAGERS DOIVENT SE MONTRER RASSURANTS DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE. LE DILEMME EST : COMMENT POURRAIENT-ILS RASSURER LES AUTRES, ALORS QU'ILS NE LE SONT PAS EUX-MÊMES ? IL S'AGIT LÀ DE LEUR CAPACITÉ À SE RESSAISIR RAPIDEMENT ET TRACER LE CHEMIN POUR LES COLLABORATEURS JUSTEMENT AVEC UNE CERTITUDE ET SÉRÉNITÉ. LES COLLABORATEURS VONT S'EN INSPIRER POUR SE RASSURER. C'EST L'EFFET DOMINO TOP-DOWN

pour se rassurer. C'est l'effet domino top-down. Imaginez qu'un collaborateur reçoive un communiqué interne signalant la crise, des fois même sur un ton alarmant, laissant entendre ce qui est pire ! Comment va-t-il réagir ? Sa per-

formance sera proche à zéro. Il va se transformer en rapporteur d'ondes négatives et de doute. Il va canaliser sa peur à travers sa transmission au maximum possible d'agents. C'est l'arrêt total des activités pour céder la

place aux rumeurs dictées par les craintes et les amplificateurs qui n'attendent que de telles opportunités. Le pare-chocs émotionnel doit être assez solide pour digérer les moments difficiles et rencontrer les collaborateurs lors des briefs

ou communiquer via les canaux classiques avec un ton rassurant, réaliste certes mais jamais alarmant, plus qu'il le faut.

■ **On parle beaucoup de télétravail comme solution pour éviter les risques de contamination. Mais de manière générale, comment peut-on réorganiser le travail autrement ?**

■ Effectivement, le télétravail est une solution parmi d'autres. Ceci dit, le télétravail n'est pas applicable à tous les cas d'entreprises, car le secteur dicte en quelque sorte la pertinence ou non de cette solution.

Pour l'industrie et l'agriculture, comme c'est le cas pour une large partie des services, le télétravail n'est pas encore une possibilité. Les situations de crise ne cesseront jamais. C'est des moments qui permettent aux responsables de faire preuve d'un sens de leadership inné et d'influencer positivement leurs équipes pour rétablir la sérénité rapidement sans trop de secousses ni de casses.

Avis

Le manager doit porter un message d'espoir que les solutions se trouveront dans le collectif

L'économie nationale n'est pas épargnée par la conjoncture internationale. On a bien vu certains secteurs, surtout ceux qui dépendent des marchés étrangers, touchés de plein fouet par la crise sanitaire. Compte tenu de la situation critique, nous avons avancé notre période de fermeture annuelle de mars à avril, alors qu'elle était initialement prévue de juillet à août. D'autant plus que j'ai pris pour engagement de ne pas procéder à aucun licenciement. Bien évidemment, la communication tient toute sa place en période difficile et il faut souligner que la gestion de telles situations diffère en fonction de la culture

managériale de l'entreprise. On sera plus tranquille et mieux impliqué dans la recherche d'une voie de sortie de crise dans une entreprise qui développe

ON SERA PLUS TRANQUILLE ET MIEUX IMPLIQUÉ DANS LA RECHERCHE D'UNE VOIE DE SORTIE DE CRISE DANS UNE ENTREPRISE QUI DÉVELOPPE LES RELATIONS DE CONFIANCE, L'ESPRIT D'APPARTENANCE ET LA RESPONSABILISATION QUE DANS CELLE OÙ LA COMMUNICATION EST INEXISTANTE

les relations de confiance, l'esprit d'appartenance et la responsabilisation que dans celle où la communication est inexistante.

Comment alors rassurer les collaborateurs dans ces cas ? Surtout ne pas le faire à n'importe quel prix. Le management doit apporter la

preuve qu'il s'engage pleinement pour sortir l'entreprise de sa crise. J'ai pour habitude de privilégier les contacts directs plutôt que

de procéder par écrit. L'attitude à adopter, les émotions... en contact direct, le message passe plus facilement. Des débriefs tous les jours pour expliquer de manière humaine et simple les mesures sanitaires à prendre, notamment au niveau de la restauration où j'invite souvent les collaborateurs à se laver le plus souvent les mains pour éviter toute déconvenue. Tout comme je suis à cheval sur les directives des autorités locales sur les mesures sanitaires à instaurer. Cela ne veut pas dire qu'il faut tenir des discours alarmistes à tout bout de champ, mais plutôt être dans une logique de cohésion d'équipe. Un travail de proximité est important même si on est en



MOHAMED BERHILI
■ DG de Hapimag Palmeraie Marrakech

période de confinement. Surtout pour garder le contact le plus étroit possible. On doit aussi faire preuve de la plus grande transparence. Le manager doit porter un message d'espoir et faire prendre conscience à tous que les efforts doivent être collectifs et que les solutions se trouveront dans le collectif ■

Digitalisation RH, quels enjeux pour les PME & PMI ?

■ La digitalisation est considérée comme étant une nouvelle innovation organisationnelle ■ Compte tenu des contraintes budgétaires et de taille, plusieurs formules sont envisageables pour la démocratisation de la digitalisation au profit des PME & PMI.



KARIM BANAOU
■ DG du cabinet RH Value

A l'instar de la grande entreprise, la PME marocaine met le sujet de la digitalisation RH sur la table via plusieurs questions, pourquoi digitaliser ? Et avec quel mode opératoire, vu la contrainte budgétaire de cette dernière ?

Selon notre expérience, la digitalisation des ressources humaines pour une majorité des PME se limite à la fonction «Paie» suite à une obligation réglementaire en matière de traitement des salaires et la déclaration des impôts (CNSS & IR). Toutefois, ce mode d'usage de la technologie ne répond pas aux attentes des collaborateurs et ne couvre pas l'ensemble des volets RH, à savoir le recrutement, l'intégration, la formation, la gestion de carrière et la gestion administrative des demandes des collaborateurs.

Il va sans dire que face à la mutation sociétale et organisationnelle qui bouleverse le processus traditionnel de la PME, cette dernière se trouve dans l'obligation de revoir sa copie pour une transition numérique, mais, avant, il est judicieux de comprendre les principales raisons derrière la digitalisation RH.

Pourquoi digitaliser le processus RH ?

Tout d'abord, le changement sociétal change profondément la donne. En voici quelques pistes de réflexions.

Apparition des digital natives. Le nouveau mode de consommation des «Digital natives» ou les «milléniums» qui intègrent le monde de l'entreprise massivement remet en question le processus classique de la gestion des ressources humaines, vu les caractéristiques de cette population.

Génération Ultra connecté & exigeante. La génération hyper connecté au monde digital et réseaux sociaux sait manipuler les nouvelles technologies avec une aisance pratiquement intuitive. Contrairement à ses prédécesseurs, cette génération vient avec des attentes et des exigences très importantes et lance un nouveau défi RH.

Nouvelles formes d'apprentissage. Avec les Digital natives, plusieurs formes d'apprentissage se sont succédé, notamment le e-learning, le learning moment, la classe virtuelle... ces modes relèguent le mode formation classique au second plan.

Abandon du papier au profit de l'écran

Les demandes administratives RH par les Digital natives permettent également à l'entreprise de faciliter la gestion administrative du personnel et de gagner du temps grâce à l'automatisation d'un grand nombre de tâches chronophages.

Mutation organisationnelle de l'entreprise et du travail

Après le changement sociétal, nous assistons également à une mutation au niveau des organisations. On assiste à deux types de réorganisation, celle d'entreprise au tant que telle, et celle du

travail. L'introduction de la technologie dans l'écosystème de la PME, à savoir client fournisseur banque, l'Etat, oblige cette dernière à s'aligner, mieux encore, une réorganisation digitale s'avère même La SOLUTION.

Réorganisation par mode projet

On assiste de plus en plus à une réorganisation par projet, cela demande une agilité des ressources affectées à ce mode de fonctionnement, désormais l'agilité des ressources et la disponibilité de

LA PME MAROCAINE MET LE SUJET DE LA DIGITALISATION RH SUR LA TABLE VIA PLUSIEURS QUESTIONS, POURQUOI DIGITALISER ? ET AVEC QUEL MODE OPÉRATOIRE, VU LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE DE CETTE DERNIÈRE ?

l'information des collaborateurs en dehors de l'entreprise et un «must have».

Télétravail et nomadisme.

Grâce à la technologie, de nouvelles formes de travail ont vu le jour, à savoir le télétravail et une forme de nomadisme de travail. Ce nouveau mode en vogue dernièrement date des années 50 aux États-Unis grâce au célèbre mathématicien Norbert Wiener qui supervisait à distance la construction d'un immeuble aux USA, et ce à l'aide de transmissions de données.

Ce concept a pris tout son sens dernièrement avec

la démocratisation, la technologie et l'apparition des facteurs exogènes à l'entreprise telle que les épidémies (H1N1, Coronavirus, Grève de transport, ou Work-Life-Balance) plusieurs outils sont proposés telle que les Visioconférences, des plateformes de travail collaboratif telle que Yammer de Microsoft ou Google Apps for Work, des VPN sécurisés permettent de prendre le contrôle de son poste de travail à distance.

Face à ce nouveau mode de travail, la PME est en première ligne, elle doit repenser son modèle pour plus de proximité et d'agilité. Malgré l'absence des textes réglementaires au Maroc, contrairement à la loi française qui prévoit une définition du télétravail dans son code du travail article L1222-9

La digitalisation est considérée comme étant une nouvelle innovation organisationnelle.

Quel mode opératoire ?

Il va sans dire que la transformation par le digital présente une réelle opportunité pour les PME & PMI marocaines, toutefois certaines PME & PMI considèrent que la digitalisation est un luxe réservé à la grande entreprise.

Ce constat est expliqué essentiellement par la contrainte budgétaire ou par l'inadéquation du rapport qualité-prix. Par ailleurs, l'évolution technologique a fait une grande avancée pour la démocratisation de la digitalisation au profit des PME & PMI, compte tenu de sa contrainte budgétaire et sa taille, plusieurs formules sont envisageables.

Acquisition des logiciels en mode SAAS

Le Software as a Service

(SAAS) est un modèle d'acquisition de logiciel au sein duquel un fournisseur tiers héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l'intermédiaire d'internet avec coût accessible pour les PME & PMI.

Des formules sont simplifiées par le nombre d'utilisateurs selon le besoin de l'entreprise, ce qui propose une certaine souplesse lors de l'acquisition de la solution.

Ce mode de fonction souffre également d'une crise de confiance entre client-fournisseur lié à la sécurité physique et électronique des données malgré les garanties proposées par les éditeurs de solution et les hébergeurs.

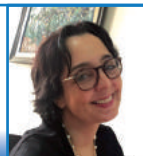
Solution Open source ou en mode Freemium

Plusieurs solutions ont vu dernièrement le jour en mode Freemium ou Open source pour répondre à des besoins standards des entreprises gratuitement, notamment dans le domaine RH et Gestion commercial.

Programmes gouvernementaux pour la digitalisation Maroc

Conscient par l'enjeu lié aux mutations mondiales et l'accélération du développement de l'économie numériques notamment au sein des TPE et PME, l'État marocain a mis en place à travers son agence Maroc PME un programme qui vise à encourager et soutenir l'implémentation de solutions types Cloud et les solutions de gestion au sein des PME & PMI.

Nul besoin de rappeler que la PME marocaine se taille la part du lion dans le tissu économique et est considérée comme le premier recruteur du Royaume, ainsi une bonne transition numérique est synonyme de succès.



Stress au top entre mode télétravail et responsabilités de ma famille

Je suis en télétravail depuis quelques jours et j'avoue que j'ai du mal à m'organiser entre les tâches de travail et celles qui sont liées à l'entretien de la maison, sans parler du fait que je dois aider mes enfants dans leurs devoirs (mon mari lui n'est pas en télétravail donc absent toute la journée). J'ai l'impression de ne pas arrêter de la journée et je suis complètement stressée et épuisée. Que me conseillez-vous ?

F.T.- Rabat

Plonger dans cette zone d'inconfort total subitement est certes déstabilisant. Il est donc primordial de se créer rapidement de nouveaux repères et surtout en termes d'organisation effectivement !

Compartmentez vos tâches

Passer d'une Visio call à la préparation du repas pour enchaîner avec un tableau Excel et l'aide aux devoirs

est justement ce qui va déstabiliser votre journée et vous épuiser rapidement. Aussi, **COMPARTIMENTEZ** vos tâches. Accordez un temps précis dans votre journée à vos différentes tâches et mettez en place une nouvelle organisation. Ainsi, vous aurez un temps de travail, un temps d'entretien de votre maison, un temps pour accompagner vos enfants dans leurs devoirs et enfin un temps **POUR**

VOUS. Répartissez ces tâches dans la semaine et pour chaque jour et tenez-vous à cet agenda. Vous verrez rapidement que vous serez beaucoup moins fatiguée et stressée aussi. Dédiez un espace réservé à votre travail (quand cela est possible) et décidez le «casual télétravail» en termes d'habillement (le pyjama n'est pas conseillé pour plusieurs raisons : l'exemplarité à vos enfants, votre propre discipline et sans parler des moments de Visio conférence avec vos collègues et clients, n'est-ce pas ?) Cette organisation permettra aussi à vos enfants de savoir quand Maman est avec nous, pour nous et donc pour eux

aussi de se créer de nouveaux repères. Vous ne pourrez pas **TOUT FAIRE PARFAITEMENT**, car nous le savons, la perfection n'est pas de ce monde, n'est-ce pas ? C'est en essayant de **TOUT FAIRE PARFAITEMENT** que justement vous allez vous épuiser et décupler votre niveau de stress. Alors, vivez un jour à la fois et soyez sagement exigeante vis-à-vis de vous-même mais aussi de vos enfants qui sont eux aussi dans ce sentiment d'inconfort et de perte de repères. Vous verrez qu'au fur et à mesure vous commencerez à faire preuve de résilience et vous adapterez à cette nouvelle situation, mais

prenez le temps pour ça !

Soyez fière de vous

Et célébrez vos succès ! Les vôtres et ceux de vos enfants.

Chaque jour, faites un tour de table ensemble pour partager entre vous ce dont vous avez été fière, et complimentez-vous entre vous : pas besoin que cela soit une activité extraordinaire ! Mais une leçon bien apprise, un repas délicieux, une to do bouclée, voilà ce qui construit notre confiance en nous et, en ces temps anxiogènes et déstabilisants, nous avons plus que jamais besoin de cela !

A vous de jouer ! ■

DEMANDES D'EMPLOI

<p>DIRECTEUR INDUSTRIEL / DIRECTEUR D'USINE</p> <p>J.H 36 ans, Diplôme d'ingénierie en France Plus de 11 ans d'expérience en : P&L / Production / Maintenance / Gestion des projets / Gestion des investissements / Supply chain. Recherche poste stable et évolutif</p> <p>GSM : 06 33 69 81 28</p>	<p>VICE PRÉSIDENT / DIRECTEUR GENERAL</p> <p>J.H, 49 ans, Plus de 20 ans d'expérience dans le secteur industriel, activités commerciales et développement des affaires. MBA Direction Générale (Paris-Dauphine, France). Équivalence d'ingénieur d'État à l'ENSEM, Maroc. Cherche poste similaire</p> <p>GSM : 06 44 68 94 22</p>	<p>DIRECTEUR GENERAL / DIRECTEUR COMMERCIAL</p> <p>Master en gestion des entreprises de l'IAE de Lille + 25 ans d'expérience réussie dans l'animation de réseau, le développement commercial et le direction de BU au sein de multinationales</p> <p>GSM : 06 61 09 29 79</p>	<p>DIRECTEUR DE PRODUCTION</p> <p>J.H, 38 ans, ingénieur (grande Ecole France) directeur de production 15 ans d'expérience : production/ qualité/maintenance Cherche poste de direction ing.riche@gmail.com</p> <p>GSM : 06 29 70 24 10</p>	<p>COMPTABLE CONFIRME ET ANGLOPHONE</p> <p>J.H, BAC +4, 8a exp multinationale anglo + fiduciaire Bilan, paie, Bank réconciliation, Reportings, Damancom, DGI SAGE, SAP Anglais courant</p> <p>GSM : 06 59 90 20 29</p>
<p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p>J.H, Responsable de département RH, Master en GRH (France) avec plus de 10 ans d'expérience En France et au Maroc Etudie toute proposition</p> <p>GSM : 06 69 17 47 77</p>	<p>DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER</p> <p>BAC + 5, Finances et Contrôle de Gestion +de 20 ans d'expériences polyvalentes dans les secteurs, Industriel, Négoce et services Maîtrise des techniques comptables et fiscales/Gestion budgétaire et Analytique/juridique et ressources Humaines</p> <p>GSM : 06 61 90 15 74</p>	<p>DIRECTEUR USINE</p> <p>Plus de 20 ans d'expérience dans le secteur industriel MBA en Management général de pris dauphine Ingénieur d'Etat en Génie Procédés industriels à l'ENIM Cherche poste à responsabilités</p> <p>GSM : 06 61 59 22 09</p>	<p>CADRE FINANCIER</p> <p>J.H, BAC + 5, + 18 ans d'expérience dans la finance et contrôle de gestion dans Cabinet et multinationale S I: ERP - MOVEX M3 - DECISIONNEL Cherche poste à responsabilités Etudie toute proposition</p> <p>GSM : 06 12 87 99 44</p>	<p>CADRE FINANCIER DIRIGEANT</p> <p>Pragmatisme, Hauteur de vue, Charisme, 20 Ans d'expérience en tant que DAF et Directeur d'Audit ISCAE+MBA+M2CCA. Etudie toute proposition</p> <p>GSM : 06 87 55 16 75</p>
<p>MANAGER TECHNIQUE / INDUSTRIEL</p> <p>Ing. d'Etat avec 15 ans d'Expérience (Maintenance/Production/Projet/ Logistique) Industrie lourde/Agroalimentaire Catering et hôtellerie</p> <p>GSM : 06 61 49 61 56</p>	<p>DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER</p> <p>J.H, 43 ans, Master Finance en France, 17 ans d'Exp dans Multinationales et groupes Industriels Reporting, Budget, Fiscalité, Consolidation, IFRS, Trésorerie, RH & management, Juridique</p> <p>GSM : 06 61 45 44 45</p>	<p>CADRE JURIDIQUE</p> <p>J/H, responsable des affaires juridiques et contentieux Plus de 10 ans d'expérience réussie Etudie toute proposition</p> <p>GSM : 06 67 40 50 35</p>	<p>RESPONSABLE COMMERCIAL</p> <p>49 ans, +24 ans d'expérience dans la vente du matériel de manutention, Palan Pont, roulant et portique achkourmed@gmail.com</p> <p>GSM : 06 23 13 44 35</p>	<p>A 180 DH/TTC SEULEMENT</p> <p>Pour vos demandes d'emploi contactez :</p> <p>ANOUAR EL ANDALOUSSI E-mail : anouarandaloussi@gmail.com</p> <p>GSM : 06 61 18 15 10 Tél. : 05 22 45 05 55/70</p>

En situations exceptionnelles, comment le Maroc s'en sort sur le plan législatif

■ Le projet du décret-loi a été adopté et promulgué en un temps record : trois jours.

■ En plus des mesures de sécurité et de prévention, le texte prévoit des mesures à caractère économique et social.

■ La nouvelle loi vient compléter un cadre juridique déjà existant, mais insuffisant.



nécessité. Et ce, chaque fois que la sécurité des personnes est menacée par une épidémie et que la situation impose des mesures urgentes pour les protéger de ces maladies et parer aux dangers qui découlent de leur propagation. Comme insinué plus haut, il s'agit d'une mise à niveau juridique, avec agrégation de plusieurs dispositions légales. Il ne s'agit donc pas de combler un vide juridique. Il existe, en effet, depuis 1967, un décret royal (n° 554-65) portant loi «rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques propres à enrayer ces maladies». Mais il ne parle que de l'hospitalisation forcée des personnes infectées pouvant présenter un danger pour la santé publique. Point de mesures précises de confinement de personnes saines ou potentiellement porteuses de maladie. Cela étant, même sans ce décret-loi, la déclaration d'état d'urgence sanitaire est «un acte réglementaire à travers lequel l'Administration peut exécuter ses décisions, même s'il faut faire recours à la force. Dans des situations exceptionnelles, cet acte permettra à l'Administration, c'est-à-dire le ministère de l'intérieur dans notre cas, d'élargir ses pouvoirs réglementaires dans le sens d'éviter la propagation d'une épidémie ou pour faire face à une catastrophe naturelle comme les séismes», explique Omar Cherkaoui, professeur de droit. Certes, ajoute-t-il, «on peut envisager un recours devant le tribunal administratif contre le ministère de l'intérieur pour abus, mais encore faut-il prouver cet abus en situation exceptionnelle». C'est sans doute pour éviter ce genre de situations qu'il a été jugé opportun de doter le pays d'un texte législatif adapté.

Pour le bien des citoyens

D'après le ministère de l'intérieur, la promulgation de ce décret-loi est «nécessaire,

A situation d'urgence, mesures d'urgence. Le Maroc vient de franchir une nouvelle étape dans l'adaptation de son arsenal juridique aux situations exceptionnelles et inattendues, avec la célérité qu'il faut. Le législateur a pu se montrer, encore une fois, en phase avec les attentes du pays. Les partis politiques représentés au Parlement avaient annoncé dans un communiqué publié il y a quelques jours leur disposition à contribuer, par le biais de leurs groupes parlementaires, à agiler le processus législatif et favoriser toute mesure à même de contribuer à faire face à la situation actuelle. Chose promise, chose faite. Dimanche 22 mars, le conseil du gouvernement s'est réuni pour examiner et adopter un projet du décret-loi instaurant la situation d'urgence sanitaire. Le texte, comme le précisent les dispositions de l'article 81 de la Constitu-

tion, a été déposé, juste après son adoption, au Parlement, actuellement en vacances législatives. Les commissions permanentes concernées (qui, elles, ne sont pas en vacances), celles de l'intérieur dans les deux Chambres dans ce cas, se sont réunies, lundi, tout en respectant les mesures de prévention dictées par le ministère de la santé, pour examiner et adopter le texte. Celle de la première Chambre l'a adopté en premier, suivie de celle de la Chambre des conseillers. A la mi-journée, le projet du décret-loi a été adopté à l'unanimité. Comme le précise l'article 81 de la Constitution, le texte sera présenté, plus tard, soit dès l'ouverture de la prochaine session, pour ratification. En attendant, le décret-loi est déjà entré en vigueur depuis le mardi 24 mars, date de sa publication au Bulletin officiel. Le ministre de l'intérieur, Abdelouafi Laftit, en présentant le projet du décret-

SELON LES JURISTES, TOUT Y PASSE, LE CODE DU TRAVAIL AVEC SES NOMBREUSES RAMIFICATIONS, LE CODE DES ASSURANCES, LE CODE DE COMMERCE, LES CODES DES PROCÉDURES CIVILE ET PÉNALE, LES DÉLAIS FIXÉS PAR LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, LES DÉLAIS EXIGÉS PAR CERTAINS ORGANISMES, LES DÉLAIS RELATIFS AUX IMPÔTS...

loi devant les élus des deux Chambres, n'a pas manqué de mettre en avant le caractère à la fois exceptionnel et grave de la situation qui a dicté cet aggiornamento législatif. Le confinement, assure-t-il, demeure la seule solution pour enrayer la pandémie du Coronavirus, comme il a été prouvé dans certains pays. D'après le ministre, «les décisions prises aujourd'hui ne peuvent donner plein effet qu'après deux ou trois semaines». Un nouveau texte de loi aide justement à mieux appréhender cette situation.

Mise à niveau juridique

Ce texte, désormais entré en vigueur, offre, en effet, un cadre juridique pour les autorités publiques en vue de prendre les dispositions appropriées et pour décréter l'état d'urgence sanitaire dans n'importe quelle région, préfecture, province ou commune, ou à travers tout le territoire national en cas de

conformément aux dispositions de la Constitution qui engage le gouvernement à prendre les mesures appropriées pour préserver la sécurité et la santé des citoyens». Cela d'autant que, selon un responsable du ministère public, ce texte est caractérisé «par son aspect protecteur, en ce sens qu'il vise à protéger les citoyens et à assurer leur sécurité, en luttant contre les risques causés par cette pandémie». Ce qui n'empêche pas que, dans le souci d'assurer la protection des citoyens, des sanctions ont été envisagées contre les personnes qui ne respectent pas les procédures arrêtées par les pouvoirs publics, principalement l'interdiction de la circulation, sauf pour des cas urgents. Les contrevenants encourent, ainsi, des peines de 1 à 3 mois d'emprisonnement et une amende allant de 300 à 1 300 DH (art. 4). Naturellement ces sanctions s'appliquent à quiconque qui, par violence, menace, ou incitation d'autrui à manifester, entrave l'application des décisions des pouvoirs publics, peut-on lire dans le texte. Mais il peut arriver que cela ne soit pas suffisant. Là encore, la loi prévoit une solution. Ces dispositions répressives ne sont pas, en effet, les seules qui seront appliquées pour dissuader les personnes entravant les décisions de l'autorité publique. Il existe d'autres dispositions juridiques, dont certaines émanent du droit pénal et qui sont plus sévères et plus dissuasives, assure-t-on au ministère public. Les articles 301 et 308 du code

pénal prévoient, en effet, des sanctions privatives de liberté encore plus dissuasives. Il faut relever que le décret-loi ne comporte pas que les mesures de confinement et de sécurité obligatoire et des sanctions à prévoir, mais également, et c'est l'objet de l'article 6, des mesures ayant un impact certain au niveau économique, social et même légal. L'article en question prévoit, en effet, la suspension de tous les délais «légaux et réglementaires». Cette disposition implique que ces délais s'arrêteront de courir durant l'état d'urgence, pour reprendre le lendemain de sa levée. Notons que selon le décret-loi, cette période est fixée du 20 mars au 20 avril 2020, à 18h, à moins que l'état d'urgence sanitaire ne soit prorogé pour une durée supplémentaire. L'article 6 couvre, entre autres, les délais de voies de recours en justice (pouvoir en appel ou en cassation), de prescription, d'extinction ou de reconduction de contrats que ceux pour assigner en justice.

Mesures d'accompagnement

Selon les juristes, tout y passe, le code du travail avec ses nombreuses ramifications, le code des assurances, le code de commerce, les codes des procédures civile et pénale, les délais fixés par la loi relative à la protection des consommateurs, les délais exigés par certains organismes, les délais relatifs aux impôts... Le cas échéant les instances et organismes

Ce que prévoit le nouveau décret-loi

Voici les principaux points du décret-loi n° 2.20.292 sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration pour lutter contre la pandémie du Covid-19, entré en vigueur mardi 24 mars :

- L'état d'urgence sanitaire peut être déclaré dans n'importe quelle région, préfecture, province ou commune, ou à travers tout le territoire national en cas de nécessité, à chaque fois que la sécurité des personnes est menacée par une épidémie et que la situation impose des mesures urgentes pour assurer leur protection.
- L'état d'urgence sanitaire est déclaré en cas de nécessité par décret, sur proposition conjointe des deux autorités gouvernementales de l'Intérieur et de la Santé, le quel texte devra spécifier le contexte géographique de son application, sa durée ainsi que les mesures y afférentes.
- En dépit de toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en période d'urgence sanitaire, les autorités publiques peuvent prendre les mesures nécessaires au moyen de décrets, décisions administratives, circulaires ou

encore des communiqués, dans l'objectif de favoriser une intervention immédiate pour parer à tout développement de la situation épidémiologique et mobiliser tous les moyens disponibles afin de préserver la vie des personnes.

- Toute personne se trouvant dans une région concernée par l'état d'urgence sanitaire est tenue de se conformer aux décisions émanant des autorités publiques.
- Toute violation des dispositions de ce décret-loi est passible d'une peine d'un à trois mois d'emprisonnement et d'une amende allant de 300 à 1 300 dirhams ou de l'une des deux peines, sans préjudice de la sanction la plus lourde.
- La même peine est prononcée contre quiconque qui, par violence, menace, fraude ou contrainte, entrave l'application des décisions des autorités publiques prises dans ce sens.
- Le texte permet au gouvernement de prendre, en cas de nécessité absolue, des mesures exceptionnelles urgentes à caractère économique, financier, social ou environnemental, à même de contribuer directement à faire face aux impacts négatifs de l'État d'urgence déclaré.

«LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5 PERMETTENT AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES À CARACTÈRE SOCIAL POUR PROTÉGER LES PERSONNES QUI SOUFFRIRONT DES RETOMBÉES DE CETTE PANDÉMIE»

concernés ne tarderaient pas à publier des précisions concernant cette mesure que le législateur a voulu aussi large que globale. Le ministère de l'intérieur vient d'ailleurs d'annoncer avoir tenu compte de cette disposition pour ce qui relève de l'état-civil. Cependant, insiste-t-on, certains délais, portant sur les droits constitutionnels, ne seront pas concernés. Il s'agit notamment des délais de recours en appel concernant des personnes poursuivies en état de détention, ainsi que les durées de placement en garde à vue et de détention préventive. L'article 5 attire également l'attention des observateurs. «Les dispositions de l'article 5 permettent au gouvernement de prendre des mesures à caractère social pour protéger les personnes qui souffriront des retombées de cette pandémie», observe Omar Cherkaoui. Le texte de loi prévoit des mesures préventives que le gouvernement est appelé à mettre en place d'urgence et des sanctions pour ceux qui refusent de les observer.

«La logique voudrait qu'il y ait un équilibre entre les obligations de chaque citoyen et ses droits. C'est pour cela que le gouvernement est appelé à mettre en place, sans plus tarder, des mesures sociales»

explique-t-il. Les mesures en question ne devraient, sans doute, pas tarder à être mises en place. Les fonds sont là grâce à la générosité exemplaire des Marocains, personnes physiques et morales, qui, par leurs dons, continuent d'alimenter le Fonds spécial mis en place pour faire face à la pandémie. Quant à la manière de faire parvenir les aides sociales aux personnes ciblées, les nouvelles technologies seraient certainement d'un grand apport. Le Maroc est d'ailleurs bien avancé dans ce chantier. Le cadre législatif a été mis en place depuis bien longtemps et les agréments nécessaires ont été accordés pour lancer le paiement mobile (m-paiement). Plus encore, deux des trois opérateurs telecom, ainsi que les banques (m-banking) s'y sont déjà mis avec le succès que l'on sait, notamment pour ce qui est de l'opération pilote initiée par Inwi (www.lavieeco.com). Décidément, et comme nous l'avons déjà souligné dans notre précédente édition, cette situation, exceptionnelle qu'elle est, pourrait se révéler une «fenêtre d'opportunités». Ce qui est sûr, c'est que le Maroc en sortira définitivement changé, et même grandi ■

TAHAR ABOU EL FARAH

Situation de crise : au Maroc le processus de planification de secours a commencé dès 1958

La situation de pandémie actuelle est certes exceptionnelle, mais en matière de crises et catastrophes naturelles le Maroc n'est pas en terrain inconnu. Le processus de planification de secours a commencé dès 1958 avec la mise en place du plan de secours en cas d'incendie dans les bidonvilles (SECBI). Quelques années plus tard, on a vu la mise en place de l'organisation des secours qui a fait l'objet d'un premier plan ORSEC, élaboré en 1966. Le plan ORSEC a fait l'objet d'une refonte en 1982.

Quant aux acteurs principaux qui entrent en action dans de pareille situation, ils sont :

Le ministre de l'intérieur : responsable du maintien de l'ordre public (article 1^{er} du Décret N° 2-97-176 en date du 15

décembre 1997 portant organisation du ministère de l'intérieur).

Le wali et le gouverneur sont dotés constitutionnellement du pouvoir de coordination interministérielle au niveau de son commandement en sa qualité de représentant de l'Etat (article 102 de la Constitution, articles 2 et 3 du Dahir portant loi du 15 février 1977 relatif aux attributions du gouverneur).

La Direction générale de la protection civile : Compétence générale, (article 36 bis du Décret N°292.09 du 9 février 2009) :

- lutter contre tous types d'accidents et coordonner les opérations de secours en cas de catastrophe majeure ;
- veiller à l'élaboration des plans de secours et la mise en œuvre des plans d'urgence.

Coronavirus : le confinement est une épreuve de résilience

■ Le Maroc est confiné depuis deux semaines maintenant.

■ La vie quotidienne est perturbée ; écoles fermées, télétravail ou arrêt d'activité dans les entreprises, couvre-feu à partir de 18 heures.

■ Peur, angoisse et panique chez quelques personnes. Certains respectent le confinement, d'autres le transgressent.

■ Pour les sociologues, le confinement doit être abordé avec conscience et courage.



La vie quotidienne des Marocains a basculé depuis le vendredi 16 mars. Date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Soit le début du confinement pour, comme dans les autres pays touchés, faire face au Coronavirus et en stopper la propagation. Les Marocains qui avaient suivi la propagation de ce virus en Chine et dans les pays

européens sont aujourd'hui concernés. «Pour notre cas, nous avons vécu d'abord de loin cette inquiétude par les informations qui venaient de Chine. La Chine est loin, s'est-on tous dit. Une autre certitude pour nous sentir en sécurité. Puis nous avons vécu, en spectateurs compatissants, sa propagation dans les pays limitrophes de la Chine. Ensuite, nous avons vécu, en spectateurs inquiets, sa propagation dans les pays du pourtour méditerranéen. Et finalement, chez nous. Premier cas dépisté, deuxième cas, puis fermeture des écoles, puis confinement. A chaque étape notre peur augmente d'un cran», dit Nezha Hami-Eddine, consultante

LA «CRISE DU CORONAVIRUS» A ÉTABLI, OUTRE UNE COMMUNICATION DIRECTE AVEC LES AUTORITÉS, UN GRAND MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ ENTRE LES MAROCAINS

Coach, CAP RH Maroc. Et en effet, depuis le durcissement du confinement, soit la décision d'un couvre-feu à partir de 18 heures, les inquiétudes des citoyens sont plus grandes. Même si certains d'entre eux restent dans le déni. Et l'on constate, précise Ahmed El Motamassik, sociologue, que «nous avons assisté à des comportements qui vont du déni à l'amplification. Sur le plan de l'inconscient collectif, en réaction de cette peur partagée, l'individu perd son jugement critique : les manifestations anachroniques et irresponsables dans certaines villes du pays, le stockage démesuré des denrées alimentaires chez soi font foi».

Historiquement, le Maroc a connu des épidémies, des maladies et des famines. Waba' ou ta'un (la peste), Am lboun (l'année des bons), Am lkhal (l'année noire), Am ju'a (l'année de la famine). La variole, le typhus, la peste et le choléra sont les principales épidémies qui ont marqué l'histoire du pays. «Les réactions des populations, rapportées par les documents de l'époque, considéraient que l'origine de ces catastrophes est liée aux écarts commis à l'égard des prescriptions morales et religieuses de l'époque. La population considérait les épidémies comme une colère divine. On assistait à la stigmatisation de groupes sociaux marginaux

ou au foisonnement des prédicateurs de revenir au droit chemin», explique M. El Motamassik. Aujourd'hui, la pandémie du Coronavirus a suscité un comportement plutôt ambigu qui va du déni à l'amplification. Le déni est alors exprimé d'une manière lapidaire «*Nous sommes spéciaux*», «*Nous sommes Marocains*», «*Nous sommes croyants*» et de ce fait «*Nous sommes invulnérables*». Ce qui explique les réactions de certaines personnes comme celle de Mohamed, épicier de quartier : «*Oui, il faut respecter les instructions des autorités, mais tout est entre les mains d'Allah. Il faut garder la foi et attendre*». D'autres personnes estiment que le Coronavirus est «*l'invention d'autrui*» notamment des Européens, des Américains, des Chinois ou encore des «*sionistes*» qui veulent «*nous nuire en inventant cette histoire de virus*». Et l'augmentation du nombre de personnes atteintes confirme, selon Lahcen, marchand de légumes, «*que ces pays veulent nous déstabiliser. Eux, ils se disputent pour des raisons économiques et nous payons les pots cassés !*».

La deuxième réaction, qui est celle de l'amplification, a permis de constater, durant ces derniers jours, «*la forte utilisation de la rumeur, le dénigrement des statistiques officielles, en plus de la réactivation de certains réflexes légitimés par des arguments fallacieux d'ordre moral ou des croyances religieuses interprétées de manière tendancieuse*», signale notre sociologue.

«La communication est le meilleur pare-crise...»

Cette pandémie nourrit les craintes et les angoisses de tout un chacun. Selon Nezha Hami-Eddine, «*il est normal et légitime d'avoir peur et de chercher à se protéger. Certains le font en faisant des stocks de nourriture. D'autres en achetant des médicaments. D'autres, en se barricadant chez eux. Chacun de nous réagira au danger selon son protocole personnel*».

Et c'est cela qui explique une autre forme de réaction constatée : le foisonnement des recettes de la médecine traditionnelle marocaine pour se prémunir de la maladie. Des recettes concoctées à base de citron, de gingembre frais, de clou de

Questions à



AHMED EL MOTAMASSIK
■ Sociologue

■ La Vie éco : Quel regard portez-vous en tant que sociologue sur la situation actuelle?

■ «On croit difficilement aux fléaux lorsqu'ils vous tombent sur la tête». Cette sentence d'Albert Camus, dans son roman «La Peste», prend toute son ampleur et sa résonance dans les événements tragiques auxquels nous assistons aujourd'hui. Dans ce sens, la pandémie du Covid-19 est subite, inattendue et touche tout le monde. Le familier social devient étrange. Par contre, elle offre aux sociologues des épidémies l'opportunité d'observer directement les réactions et les comportements du corps social face au fléau. Cela permet de faire avancer ce domaine de la sociologie qui est dans ses premiers balbutiements.

■ Comment comprendre ce

girofle et d'ail. Les bienfaits et les avantages de l'ail sont aujourd'hui largement vantés... «*Chaque jour, je prépare une boisson, à prendre de préférence chaude, à base de citron, de gingembre et d'ail. J'en fais deux à trois carafes par jour et tout le monde en boit à longueur de journée. De plus, je prends également deux verres de curcumine par jour, c'est bon pour la santé de manière générale et c'est également bon pour combattre le virus*», se vante une mère de famille qui dit suivre régulièrement toutes les recettes qu'elle visionne sur YouTube. Le marchand de légumes, Lahcen, reconnaît que «*depuis le premier cas de corona, toutes les clientes nous demandent du gingembre. Moi, je n'en ai jamais vendu mais là j'ai commencé. Et tous les jours, je suis en rupture de stock !*». Et d'ajouter avoir déceler «*une grande panique chez ses clientes qui achètent, tous les jours, de l'ail, du citron, du gingembre en quantité*

«Les sociologues des pandémies conseillent de faire confiance aux institutionnels et l'observance des prescriptions des autorités compétentes»

genre de réactions ? Comment le dépasser en vue d'une attitude plus efficace pour faire face à cette situation difficile ?

■ Pour apporter des éléments de réponses, il est souhaitable de revenir à la sociologie et à la psychosociologie de la peur et de la détresse.

La pandémie génère des sentiments d'incertitude, d'insécurité, de menace, voire de terreur. Sur ce registre, nous prenons en considération les retentissements de la peur sur le plan de l'inconscient individuel et collectif, c'est-à-dire son impact sur l'individu et sur le groupe : sentiment d'impuissance, perte de liberté dans les situations de confinement, incertitude sur la durée, perte de lien (l'autre dont on a besoin pour nous reconforter devient potentiellement un danger qui risque de nous contaminer). Cela peut se transformer, en fonction de la perception de la gravité de la situation, en haine de l'autre. Cette incertitude si elle s'aggrave peut prendre la forme de l'angoisse et de l'anxiété permanente.

La peur elle-même est orientée par deux vecteurs : l'inconnu et la connaissance. Les sociétés humaines ont eu toujours peur de l'inconnu. Cette peur a une valence négative car elle engendre des comportements et des justifications irrationnelles. Le vecteur de la connaissance (l'origine du virus, comment il se transmet etc.) nous permet d'avoir une peur positive qui permet de préconiser des actions spécifiques utiles pour faire face au fléau : distanciation sociale, ne pas serrer la main... Néanmoins, quand la peur atteint un degré intense, elle devient angoisse qui empêche de mobiliser nos ressources pour faire face. C'est une peur paralysante.

■ Comment sortir de ses peurs et de ses comportements irrationnels.

■ Les sociologues des pandémies conseillent de faire confiance aux institutionnels avec la compliance et l'observance des prescriptions des autorités compétentes, car c'est la seule voie possible pour dépasser la crise.

■ Vous avez parlé de transformations sociales et politiques silencieuses. Pourriez-vous revenir afin de détailler cette idée?

■ Ceux qui font de la sociologie spontanée croient que la société marocaine n'a pas changé et que le conservatisme est toujours de mise. Les tenants de ce genre de propos oublient un principe de la sociologie dynamique qui considère que toute société est en mouvement perpétuel. Mais cette dynamique sociale n'est pas manifeste, ni linéaire. Elle est silencieuse et implicite, d'où la qualification de transformations silencieuses, expression que j'ai empruntée au philosophe et sinologue François Julien. Chaque fois qu'il y a un événement social majeur, ces transformations remontent en surface et deviennent patentes et observables. J'ai cité, tout à l'heure, la réactivation des valeurs de solidarité, le consensus national spontané en vue de combattre le virus, les actes de discipline rapportés par les réseaux sociaux...

HISTORIQUEMENT, LE MAROC A CONNU DES ÉPIDÉMIES, DES MALADIES ET DES FAMINES. LA VARIOLE, LE TYPHUS, LA PESTE ET LE CHOLÉRA SONT LES PRINCIPALES ÉPIDÉMIES QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DU PAYS

et elles s'assurent si le lendemain il y en aura encore et si le magasin sera encore ouvert !». Faut-il encourager la crainte ou plutôt la dénigrer ?

«Ni l'un, ni l'autre», répond M^{me} Hame-Eddine qui souligne qu'il faut plutôt rassu-

rer. Et de préciser que «*les autorités marocaines ont fait un excellent travail pour garder le contact avec les citoyens. Les communiqués sont diffusés à toute heure de la journée et de la nuit. Les communiqués écrits ou audio-visuels sur la disponibilité des denrées alimentaires ont, justement, pour objectif de rassurer les citoyens. Et c'est pour maintenir une communication claire et directe avec les citoyens, les autorités ont mobilisé des experts pour débusquer les fake news qui perturbent le contact établi*». La communication est ainsi le meilleur pare-crise.

Ainsi, la «*crise du Coronavirus*», a établi, outre une communication directe avec les autorités, un grand mouvement de solidarité entre les Marocains. «*Personnellement, j'ai été agréablement surpris par l'élan de solidarité manifesté informellement ou formellement. Les jeunes qui se sont mobilisés pour faire des courses pour des catégories fragiles de la population,*

les contributions au fonds de solidarité qui ont dépassé en quelques jours le plafond escompté constituent un tournant dans le rapport des gens avec leur pays», dit M. El Motamassik qui estime que l'on peut tirer une leçon de ces événements : «*D'abord qu'il est possible de remobiliser notre société autour de causes stratégiques. De fonder un nouveau contrat social et l'intégrer dans le nouveau modèle de développement en cours. Et de rebondir sur cet aspect en vue de rétablir les liens de confiance avec les institutions et le pays*». Et Nezha Hami-Eddine de conclure : «*Si nous vivons ce confinement comme une obligation ou, encore pire, comme une damnation, nous avons purement et simplement raté notre rendez-vous, avec l'histoire. Si, par contre, nous profitons de ce confinement pour faire «un peu de ménage», nous aurons rempli notre rôle d'acteurs de ce mouvement en marche*» ■

AZIZA BELOUAS

Ce que “peut” la culture pour nous...



■ Seule antidote possible à l'ennui, en ces temps de confinement obligatoire, la culture se déploie comme un vaste monde à explorer ■ Des artistes et des intellectuels nous expliquent comment et pourquoi la culture...

« Si vous pensez encore que les artistes ne servent à rien dans notre société, prière de passer votre période de quarantaine sans musique, sans livre, sans film, ni aucun autre divertissement », poste un jeune musicien marocain mécontent, en réponse aux piques venimeuses envoyées aux artistes et intellectuels en cet état d'urgence sanitaire que vit le Maroc actuellement. Sans le vouloir, l'artiste a cantonné la culture dans son rôle de divertissement, alors qu'elle est bien plus que cela.

La légende moderne veut que Winston Churchill, face à la volonté du Parlement britannique de couper dans

les subventions aux arts et à la culture au profit de l'effort de guerre, ait répondu : « Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? ». Malheureusement, la citation est fautive, mais le propos est juste : la culture c'est ce lien commun pour lequel on se bat. Mais loin des métaphores romantiques, la culture a une fonction, une utilité et un projet qu'il faut définir. Pour ce faire, des artistes, des intellectuels et des acteurs culturels ont essayé, à notre demande, d'expliquer ce que la culture peut pour nous en temps de confinement et surtout de nous guider dans l'infinie des possibles en matière de « prêt à consommer » intelligent...

Que peut la culture en temps de crise ?

Driss Ksikess, *Ecrivain et dramaturge*



Comprend-on déjà ce qu'est la culture du confinement ? Je veux dire celle d'un arbre ou une plante qui passe sa vie confiné,

qui dépend des mouvements des airs et des êtres vivants autour pour croître. Je pense aussi à celle d'un prisonnier, cloîtré dans un bain ou séquestré dans un quartier à part, qui est condamné à restreindre ses mouvements. Le confinement t'amène à penser à cette condition contrainte où tu te trouves pour mieux apprécier la liberté que tu t'autorises. Parce que la culture est d'abord cela, une capacité à faire sens de ce que nous vivons, faisons, recevons, voyons, imaginons. Les livres, les films et autres médias ne sont que des moyens qui nous permettent de le réa-

liser ou de nous en divertir. La culture nous permet surtout de ne pas être immergé par l'actualité, de prendre du recul, de la hauteur ou, au contraire, le temps, d'approfondir notre compréhension d'un monde qui, soudain vidé de ses artefacts et effets de mode et objets de consommation, se met à nu devant nos yeux. Nous avons la chance inouïe, en ligne, de replonger dans des traces artistiques, littéraires, qui ont façonné notre humanité et d'imaginer, face au silence, ce qui en adviendra, par le biais de dystopies qui prennent forme à une vitesse inattendue.

Loubna Serraj, *Ecrivaine et éditrice*



Ce qu'elle peut faire en période de non-crise : respirer ! Si vous prenez la lecture par exemple, est-ce que lire un ouvrage comme *L'Homme révolté* d'Albert Camus ne permettrait pas de relativiser ? Ou alors plonger dans les carnets de Doris Lessing, à travers son roman *Le carnet d'or*, Prix Nobel de littérature en 2007, mais si méconnu par tant de monde ; un roman autant politique, social, intime que féministe. Que ce soit pour s'évader, découvrir, apprendre, assouvir sa curiosité..., la lecture est là et nous ouvre les bras.

Maintenant, si vous êtes fâché(e)s avec la lecture, il n'y a aucun risque que le confinement puisse vous réconcilier ! Dans ce cas-là, cette période de confinement pourrait être intéressante pour mettre le doigt sur ce qui nous émeut au niveau culturel, ce qui nous touche, ce qui nous dérange aussi. Car, et heureusement, nous ne sommes pas sensibles aux mêmes productions artistiques et culturelles. Quoi qu'il en soit, c'est également pendant ces périodes de crise, que l'on se rend compte que la culture est un «produit de première nécessité» dans toutes ses formes. Ce qui me rappelle ce livre, encore un, *La Voleuse de livres* de l'écrivain australien Markus Zusak qui met en exergue l'amitié, la solidarité humaine et la puissance des mots.

Mohamed Beyoud, *Directeur artistique du Festival de film d'animation*

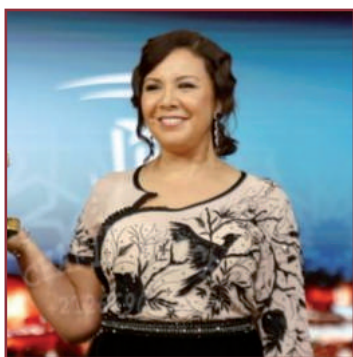


La culture est essentielle.

Que faire d'autre, sinon ? Nous avons du temps en abondance. Comment donc le dépenser intelligemment ? J'aimerais citer un exemple : j'ai été sollicité par Rim Nejd, réalisatrice et programmatrice culturelle marocaine. Cette dernière prend part, par temps normal, à la programmation culturelle à Dar Belarejâ Marrakech. Fondation dont l'objectif est la promotion de l'art et de la culture vivante. Pendant ce confinement, Rim a proposé à des enfants de la médina de Marrakech de participer, en ligne et sur des smartphones, à un atelier d'analyse filmique et d'introduction au cinéma d'animation. Après visionnage chez soi des courts-métrages du monde entier, Rim Nejd anime une discussion virtuelle autour des personnages, des univers et des thèmes que proposent ces œuvres. Le confinement libère ainsi notre imagination.

Que peut-on faire en confinement sur le plan culturel ?

Mouna Fettou, *Comédienne*



La culture en ce moment est très importante. Avec la frénésie du quotidien et la course après le matériel, on a oublié la culture. Mais c'est ce qui va nous aider à supporter le confinement, pour ceux qui le vivent mal. Ce n'est pas mon cas, étant casanière, mais le confinement va nous forcer à remplir notre temps par des choses utiles et agréables, pour les adultes comme pour les enfants. Je pense qu'il est temps de revenir vers les livres, l'écriture, le cinéma, regarder des documentaires sur le net. Des musées du monde proposent des visites guidées virtuelles. A mon sens, les gens n'ont pas d'autre choix que de se cultiver. Enfin, je l'espère !

Mohamed Beyoud, *Directeur artistique du Festival de film d'animation*



Je fais partie d'une génération qui attendait, dans les années 80, le début de soirée pour regarder son épisode de dessins animés. Pour nombreux d'entre nous le libraire était moul zri3a qui permettait d'échanger des bandes-dessinées. Je parle de cette époque pour dire que l'offre culturelle aujourd'hui est plus étoffée et plus accessible malgré la fermeture de salles de cinéma sur le territoire marocain. Depuis, le début du confinement, de nombreux sites, des passionnés et des professionnels du cinéma proposent des liens gratuits vers un grand choix de films. Des plateformes comme *Netflix* nous donnent l'opportunité d'accéder, par exemple, au catalogue des prestigieux Studios japonais Ghibli et de partager ainsi leurs chefs-d'œuvre en famille. Le confinement est aussi l'occasion de lire. Personnellement, je pense disposer d'un stock suffisant pour tenir le siège du Covid-19 avec des romans en arabe et en français. J'ai également «dévalisé» la Médiathèque de l'Institut français de Meknès où je travaille pour me ravitailler en bandes dessinées et romans graphiques. Il est possible également d'accéder à des livres en PDF téléchargeables sur internet.

Mahi Binebine, *Plasticien et écrivain*



Aujourd'hui on peut tout faire en ligne. Les galeries d'art organisent des visites virtuelles sur le net. Les grandes

enseignes culturelles mettent déjà des téléchargements de livres gratuits, certains journaux aussi... Puis, pour ceux qui se plaignent de ne pas avoir le temps pour lire : vous n'avez plus d'excuses ! Personnellement, je mets à profit ce confinement pour travailler : Peindre, sculpter, avancer sur un roman en chantier. A ce rythme, je crois terminer mon manuscrit en trois mois (tires) !

Loubna Serraj, *Ecrivaine et éditrice*



Il y a énormément de possibilités, en commençant par la lecture, comme acte de résistance, comme la définit Daniel Pennac. Il faut savoir que certaines librairies au Maroc, tout comme quelques maisons d'édition, assurent des livraisons à domicile pour celles et ceux qui n'ont pas pu faire de réserves de livres. Les éditions La Découverte en France ont même mis à disposition l'ouvrage *Chez soi* de l'essayiste Mona Chollet, dont personnellement je recommande vivement la lecture et qui, pour reprendre les termes de l'autrice «*explorer la façon dont ce monde que l'on croyait fuir revient par la fenêtre*». Assez à propos je dois dire à l'heure actuelle. La BNRM au Maroc, tout comme la BNF en France, a décidé de rendre ses ressources accessibles en ligne, avec une assistance, pour obtenir des documents numérisés (manuscrits, magazines, ouvrages...) qui pourraient aider à travailler, apprendre ou s'informer. L'Orchestre philharmonique du Maroc donne trois concerts par semaine en streaming live à titre gratuit ; ce qui peut être une belle occasion de découvrir, de redécouvrir ou de savourer la musique classique. Je suis certaine que d'autres initiatives suivront et pourront faire profiter plusieurs personnes de toutes les couches sociales. Le confinement obligatoire nous obligera à revoir nos habitudes, à nous adapter à une situation d'urgence, mais

pas au détriment de la culture. Bien au contraire...

Rim Battal-Hascoet, *Poétesse*



Il y a énormément de choses à faire, si on arrive à mettre l'angoisse de côté. Si notre but est d'être dans quelque chose de constructif, on peut replonger dans les classiques en essayant de combler ses lacunes - qu'il s'agisse de cinéma, de littérature ou d'arts visuels : Il y a énormément de musées qui mettent à disposition leurs collections à titre gracieux pendant le confinement ou même toute l'année, des films en streaming, il y a des livres audios gratuits également. Si l'angoisse prend le dessus, je conseille d'aller plutôt vers des œuvres que l'on connaît, qu'on aime, qu'on a vu en des temps sereins, dans l'enfance, qui peuvent nous apaiser comme certains films d'Adil Imam disponibles sur youtube, des clips de Najat Atabou ou de Warda - le décalage visuel est parfois drôle. Lorsque j'étais en congé maternité - la période de post-partum ressemble par certains points au confinement - j'avais décidé de me pencher sur des champs qui sont les plus éloignés de moi-même. C'est ainsi que j'ai découvert le rap français et la trap marocaine ou appris tellement de choses sur la physique quantique à travers des podcasts et des documentaires disponibles en ligne. Je m'appliquais comme à l'école, je lisais et relisais, écoutais et réécoutais, révisais. C'est un sentiment puissant de se dire que l'on peut se passionner par tellement de choses, dont certaines, de prime abord, ne sont pas pour nous. J'enverrai donc vers deux de mes passions qui ne sont pas celles de tout le monde : la poésie et l'art contemporains. Deux domaines a priori hermétiques, difficiles d'accès mais qui ouvrent tellement, explosent les murs de notre entendement et notre perception du monde, du langage, questionne l'esthétique et le symbolique, poussent à la réflexion.

F.M.

Lettres de confinement



Par Najib Refaïf

Comme tout le monde

Cher ami. Voici bien longtemps qu'on ne s'est pas écrit et tout aussi longtemps qu'on ne s'est pas vu. On se connaît depuis le début de notre jeunesse, résidant dans le même quartier et fréquentant les mêmes lieux dans notre ville natale. Et puis un jour, après l'obtention du bac, tu as quitté la ville et le pays, alors que moi je ne me suis éloigné que de la première. J'ai juste traversé le Bouregreg, comme je te disais. Chacun a fait sa vie là où il est et avec les moyens dont il disposait : Toi dans un petit pays d'Europe riche et prospère, et moi dans un pays du Sud, en développement qui aspire à la richesse et à la prospérité. Mais ce n'est pas de ces comparaisons et parcours parallèles que je voudrais te parler aujourd'hui dans cette lettre. Peut-être plus tard, dans une autre correspondance, si tu es d'accord et si tu réponds. Mais peut-être ne répondras-tu pas, comment le saurais-je maintenant que j'écris ces lignes ? Tu sais, comme tu me connais, que j'aurais préféré passer par la poste, écrire à la main

sur du bon papier et rester fidèle à cette vieille habitude qu'on a perdue. Après tout, la main est le premier outil de l'homme. Mais parce que nous sommes passés, sans coup férir, à l'ère numérique, aux mails et autres messageries, on s'est mis à cultiver l'oubli et la paresse. L'oubli, parce qu'on écrit vite et la paresse du fait

TU SAIS, COMME TU ME CONNAIS, QUE J'AURAIS PRÉFÉRÉ PASSER PAR LA POSTE, ÉCRIRE À LA MAIN SUR DU BON PAPIER ET RESTER FIDÈLE À CETTE VIELLE HABITUDE QU'ON A PERDUE. APRÈS TOUT, LA MAIN EST LE PREMIER OUTIL DE L'HOMME. MAIS PARCE QUE NOUS SOMMES PASSÉS, SANS COUP FÉRIR, À L'ÈRE NUMÉRIQUE, AUX MAILS ET AUTRES MESSAGERIES, ON S'EST MIS À CULTIVER L'OUBLI ET LA PARESSE

de l'encombrement décourageant de nos boîtes de ce trop-plein de mots et d'images, la plupart inutiles. Alors on répond, lorsqu'on répond, vite, mal et on passe à autres choses. Pas le temps.

Ah le temps, voilà qu'on en dispose désormais à profusion, et tu en as mis du temps pour m'envoyer un court message afin de savoir comment je vais et comment va le pays qui t'a vu naître en ces temps de confinement généralisé. A vrai dire, je m'y attendais un peu, car j'ai reçu d'autres messages d'amis et de proches qui se sont en-

quis comme toi de la mienne situation et celle de la famille. Sans compter ceux qui vous encombrant de faits et gestes et de soi-disant «bonnes infos» hyper anxiogènes sur la situation, infos qu'ils ont eux-mêmes reçues et transmises viralemment. Mais c'est là certainement le cas de tout le monde. Non ? Ah, cette expression «tout le monde !». Jamais elle n'aura été utilisée à bon escient. «Comment vas-tu ? Comme tout le monde» Mais est-ce que tout le monde, à travers le monde, va comme tout le monde ? Et comment va le monde tel qu'il ne va pas bien ? Vaste sujet à discuter ou peut-être pas. Tu me diras, car tu as toujours aimé discuter de ce qui ne va pas bien dans le pays et dans le monde. A partir de là-bas, dans ton petit et riche pays d'adoption. Nous n'avions pas toujours la même perception des choses. Toi à partir de ta lecture de la vie ici vie de là-bas et de tes «lectures» surtout, parfois justes et bien argumentées ; et moi en partant de mon vécu, de la réalité, du bitume et de la terre sur laquelle je marche. A propos de bitume, je ne sais pas si tu t'en souviens. Moi si. La première fois que tu es retourné au pays et au quartier, après un long exil volontaire, c'était jour de fête et jour de pluie. Fête du mouton je crois. On avait marché dans les rues boueuses de notre

jeunesse rabougrie et impécunieuse. Mais au moment où je m'attendais à une éruption soudaine d'une nostalgie pour le temps de jadis, tu m'as dit, en slalomant entre les flaques d'eau et les peaux de mouton étalées sur ce qui n'était pas encore une chaussée à l'époque : «Dis-moi, il est très sale notre quartier !» Je dois t'avouer aujourd'hui que le «notre quartier» m'avait rassuré. Venant d'un pays qui a fait de l'hygiénisme une religion, riche contrée feu-trée où tu as fait ta vie depuis plus de quatre décennies, je m'attendais à un reniement fait de dégoût ou de désolation, sinon de mansuétude. En fait, tu as retrouvé le folklore habituel de l'Aïd, fait de peaux, de coutelas sanguinolents, de cornes et d'odeurs mêlées de rires d'enfants et d'engueulades entre adultes. Mais pendant notre marche, tu es resté silencieux et je te sentais un peu triste, peut-être même inquiet. Il faut dire qu'à cette époque la situation politique et économique du pays n'était pas rose. Ton retour avait coïncidé avec les premières pluies, («bien-faïtrices» comme on disait à la météo de la télé, chaîne unique et en noir et blanc, en ce temps) après près de quatre années consécutives de sécheresse. Comme tu avais fait de hautes études d'économie là-bas, tu m'avais longuement parlé de ce fameux programme d'ajustement structurel (PAS) imposé à notre pays par le FMI et la Banque mondiale. Euphémisme pour dire qu'il fallait se serrer la ceinture et serrer les dents. Moi j'ai ri du ton sérieux, docte et solennel, que tu as pris pour me présenter et expliquer les mesures coercitives auxquelles peuple et responsables devraient faire face... Non, je ne fais aucun rapprochement entre hier et aujourd'hui. La mémoire, c'est juste la mémoire qui navigue et qui s'égare... «Mon beau navire, Ô ma mémoire...», disait le poète... Cher ami. Tu vas peut-être trouver que j'ai été un peu long dans mes évocations et penser que je fais trop confiance à ma mémoire pour me rappeler tous ces petits détails. Tu auras raison dans les deux cas, et c'est pour cela que je m'en vais conclure cette missive en souhaitant à nous et à tout le monde un bon, doux et fécond confinement ■

AL OMRANE RABAT-SALE-KENITRA

AVIS DE REPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX N° 16/2020/DTI
SEANCE PUBLIQUE

ASSISTANCE TECHNIQUE,
SUIVI, CONTRÔLE ET COORDINATION
DES ETUDES ET DES TRAVAUX
DES PROJETS
D'AL OMRANE RABAT-SALE-KENITRA

Le Directeur Général de la Société Al Omrane Rabat annonce que la date d'ouverture des plis prévue initialement le **30 mars 2020 à 10 heures** est reportée au **02 avril 2020 à 11 heures**.

■ Don de produits alimentaires

Un collectif d'entreprises de l'agroalimentaire a annoncé mettre gracieusement à la disposition des autorités plusieurs millions de produits alimentaires. Ainsi, dans le cadre de l'élan de solidarité nationale et pour venir en aide aux familles en difficulté dans le contexte actuel, Centrale Danone, Lesieur Cristal, l'eau minérale naturelle Ain Saïss, Agro Juice Processing, Cosumar, les thés Sultan et Dari Couspate ont décidé de mettre gracieusement à la disposition des autorités plusieurs millions de produits alimentaires (lait UHT, huile, eau embouteillée, sucre, thé, jus, couscous...). Dans cette crise inédite que nous traversons, il est plus que jamais important de faire preuve de solidarité et d'attention, soulignent les membres de ce collectif. «*Nous avons voulu à travers cette initiative exprimer notre soutien aux familles les plus en difficulté en nous adossant sur l'organisation et les moyens logistiques des autorités*», affirment-ils.

■ L'interprofession rizicole rassure les consommateurs



Les intervenants dans la filière rizicole (producteurs, coopératives et industriels, regroupés dans la FNIR) ne ménagent aucun effort afin d'assurer l'approvisionnement continu et régulier du marché intérieur en production rizicole. Ainsi, les stocks en riz disponibles aux niveaux des unités industrielles dépassent de loin les besoins des consommateurs nationaux (soit la couverture des besoins en riz blanchi pendant 9 mois). Par ailleurs, la production relative à la campagne rizicole actuelle débutera à partir de la dernière décade du mois de septembre 2020. Les intervenants dans le secteur veillent également à ce que les

prix de vente aux grossistes et aux détaillants ne connaissent aucune spéculation, et soient mis à la portée des consommateurs aux prix habituels. En outre, les unités industrielles rizicoles ont renforcé leurs mesures d'hygiène, de santé et de sécurité au travail à travers des procédures strictes conformes aux recommandations du ministère de la santé et de l'OMS, afin de préserver la santé des ouvriers, et des producteurs.

■ Don de 6,6 MDH de l'USAID



Le gouvernement des États-Unis a mobilisé 6,6 MDH du Fonds de réserve d'urgence pour les maladies infectieuses contagieuses de l'Agence américaine pour le développement

international (USAID) pour soutenir les efforts visant à atténuer la propagation du Covid-19 au Maroc. L'USAID fournit ses fonds à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du Plan stratégique de préparation et de riposte pour arrêter la transmission du Coronavirus dans les pays affectés ou qui risquent de l'être, ainsi que pour réduire l'impact de l'épidémie dans tous les pays. «*Avec des partenaires de longue date comme le Maroc, nous travaillons ensemble pour améliorer la capacité mondiale de contenir les épidémies à leur source et de minimiser leur impact. Ces investissements - et le partenariat américano-marocain - sont essentiels pour se préparer rapidement et efficacement aux menaces émergentes, y compris l'épidémie actuelle de Covid-19*», a notamment souligné l'ambassadeur des États-Unis au Maroc, David T. Fischer. L'appui des États-Unis aidera notamment le Maroc à préparer ses laboratoires pour réaliser des tests à grande échelle du Covid-19 et activer la recherche des cas et renforcer la surveillance épidémiologique.

Osez utiliser votre SUPER POUVOIR

Un regard, un sourire, un mot peuvent changer la vie d'un jeune en souffrance.

ASSOCIATION
So'rire de Reda
#ana_m3ak

5 FÉVRIER
Journée nationale de prévention du suicide des jeunes

RECO ACT

Le Spécialiste du Recouvrement des Impayés
Depuis 1995

Une facture impayée, un chèque impayé, un retard de paiement ...
Ne tardez plus, agissez rapidement pour renflouer la trésorerie de votre entreprise !

- Pas de frais de dossier
- Honoraires perçus uniquement en cas d'encaissement de vos factures

CONTACT PRO : 06 57 12 37 32

**LE SPECIALISTE DU RECOUVREMENT
POUR LA BANQUE, L'ASSURANCE ET L'ENTREPRISE
◆ DEPUIS 1995 ◆**

A1 Ryad Anfa - Quartier Casa Finance City - Casa Anfa - 20000 Casablanca
Téléphone : 05 29 95 96 00
Mail : contact@recoact.com

LA VIE éco

www.lavieeco.com

Leader de l'actualité économique au Maroc



Disponible sur **YouTube**

facebook

twitter

Pour payer vos achats
chez **marjane**
مرجان
rien de plus simple



Composez

***800#**

ou téléchargez l'appli



inwi

MONEY

Aussi simple que ça

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Supplément au n° 5 034
du 27 mars au 2 avril 2020

LA VIE **é**CO

SANTÉ
&
RETRAITTE

De grandes
avancées,
mais encore...!





Etat des lieux

Couverture sociale généralisée : encore du chemin à faire

Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale représentent moins de 5% du PIB. Le taux de couverture va s'améliorer pour atteindre 95% à l'horizon 2025 grâce notamment à l'intégration des actifs non-salariés. Nécessité de réduire davantage les barrières financières d'accès aux soins !



Les Marocains restent peu couverts par les dispositifs de protection sociale. D'après les données officielles recoupées, ce sont près de 60% de la population active qui ne peuvent aspirer à aucune prise en charge sociale en cas de maladie, de handicap, de perte d'emploi ou

d'avènement du 3^e âge. Un autre indicateur donne une idée de la limite du régime de couverture : les dépenses publiques consacrées à la protection sociale représentent moins de 5% du

Moins de 5% du PIB, consacrés à la protection sociale.

PIB. Ce chiffre, tiré d'un rapport de l'Organisation internationale du travail sur les dépenses publiques de protection sociale dans le monde, démontre clairement que le Maroc fait partie des pays qui investissent le moins dans ce domaine. Le dernier Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 de l'organisation internationale du travail intitulé «*Protection Sociale Universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*», constate que le droit humain à la sécurité sociale n'est toujours pas une réalité pour la majeure partie de la population mondiale, puisque seulement 45% de la population mondiale sont effectivement couverts par au moins une prestation de protection sociale, laissant 55%, soit 4 milliards d'êtres humains, en marge de toute protection.

Pour le Maroc, dans la couverture maladie, les réalisations sont satisfaisantes au vu de l'extension de la couverture médicale de base (CMB) depuis 2002. Les chiffres officiels concernant les populations couvertes augmentent au fil des années, mais beaucoup reste à faire. A ce titre, le CESE relève dans son rapport de 2018 que l'armature de la protection sociale est dominée par une multitude de régimes, sans synergie entre eux, financés essentiellement par

Focus

Le ratio entre les actifs cotisants et les retraités se dégrade dans le secteur public

Le système de retraite repose sur des régimes financés par les salariés et leurs employeurs, dont les prestations sont proportionnées aux cotisations, sans aucun programme de pension de vieillesse non contributive. Selon les données du CESE, près de 60% de la population active occupée, soit 6,2 millions de personnes ne sont couvertes par aucun régime de retraite. Les régimes obligatoires de pension se limitent aux salariés des secteurs publics et privés.

La loi 99-15 relative à la mise en place d'un régime de retraite au profit des catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés n'est pas encore mise en œuvre. Par ailleurs, et malgré l'approche structurée mise en place par la CNSS pour améliorer l'efficacité de ses procédures de contrôle, un nombre important d'actifs reste non ou sous-déclaré. Les femmes demeurent aussi relativement moins couvertes. La couverture retraite est

partagée entre un bloc de régimes de base obligatoires et une constellation de régimes additionnels, avec des organismes servant des pensions de base et des pensions, selon les cas, supplémentaires ou complémentaires via des techniques de financement par répartition ou capitalisation, le tout sans véritable cohérence, ni équité, avec un champ personnel d'application qui demeure limité, (40% de la population active), et des niveaux variables d'assurance

sur la pérennité des différents organismes. L'évolution du ratio entre les actifs cotisants et les retraités continue de se dégrader, de manière plus prononcée pour le secteur public avec 2,6 actifs pour un retraité en 2016 contre 3,8 en 2012. Force est de relever qu'à ce jour, aucune loi cadre, ni loi de programmation ne régit le système marocain de pension, et le pays ne dispose pas d'une stratégie nationale d'extension de la protection sociale des personnes âgées.

SANTÉ & RETRAITE



Focus

Le coût financier du RAMED sous-évalué et la qualité des soins n'est pas mesurée !

Au sujet du RAMED, une évaluation réalisée par l'Observatoire national du développement humain (ONDH) a révélé une sous-évaluation du coût financier réel de ce régime en raison de l'absence de comptabilité analytique dans la majorité des hôpitaux publics et de la difficulté d'identifier les crédits alloués à ce régime en raison de l'inexistence de clés de répartition et de suivi du versement des contributions des communes au «compte d'affectation spécial de la pharmacie centrale» géré par le ministère de la santé. La couverture médicale de base ne s'est pas accompagnée de dispositifs publics de mesure de la qualité de sa gestion et des soins. La mise en

place du RAMED ne s'est pas accompagnée d'une mise à niveau du secteur hospitalier public, induisant ainsi une pression sur la qualité des soins, et sur la charge de travail du personnel hospitalier avec une dégradation de la situation et de l'image de marque de la médecine publique dès lors assimilée à la médecine pauvre pour les pauvres. La qualité de service des autres organismes n'est pas évaluée en termes de délais de traitement des dossiers, de modalités de prise en charge et de remboursement des frais, de réponses aux réclamations, de droit de recours des assurés contre les décisions des organismes gestionnaires.



les revenus du travail et destinés à une partie des salariés du secteur privé, des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des collectivités territoriales. Le reste de la population active est exclu. En raison de l'architecture actuelle des régimes de sécurité sociale, marquée par le poids de l'informel, il est devenu impérieux d'enclencher une réforme pour étendre le champ d'application à d'autres cibles et les développer en dehors des régimes financés principalement par des revenus de travail.

S'agissant de la retraite, les statistiques de la couverture sont de loin moins brillantes que celles de la couverture santé étant donné que, souvent, ce sont seulement les travailleurs des entreprises structurées qui bénéficient de contrats d'épargne vie. Cela dit, les assureurs des compagnies d'assurance privées affirment que la population commence à prendre conscience de l'importance vitale de souscrire des pro-

Le taux de couverture va s'améliorer pour atteindre 95% à l'horizon 2025 grâce notamment à l'intégration des actifs non salariés.

duits et des plans de retraite pour ses vieux jours. Preuve en la branche vie et capitalisation est en bonne dynamique en face d'une morosité de la non-vie bien que cette rubrique d'activité pourvoit encore environ 55% des primes du marché de l'assurance. Cela dit, cette faiblesse du nombre des cotisants (chômage et peu de déclarations dans le privé) mettent de plus en plus en difficulté les organismes gestionnaires. Plusieurs d'entre eux voient leurs équilibres actuariels menacés.

Au volet des perspectives, les pouvoirs publics voient grand pour ce chantier énorme qui touche la justice sociale et en même temps la transformation structurelle de l'économie.

Selon les prévisions de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), le taux de couverture va s'améliorer pour atteindre 95% à l'horizon 2025 grâce notamment à l'intégration des actifs non salariés qui restent à

Réticence politique à investir dans la protection sociale

Un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), datant de fin 2017, relatif aux possibilités de couverture des prestations en espèces des socles de protection sociale (SPS) mesurées par rapport aux

ressources disponibles (impôts et aide publique au développement) classe le Maroc parmi les pays présentant un niveau élevé de possibilité de couverture des prestations en espèces des socles de protection sociale (SPS).

Toutefois, le pays fait partie de ceux présentant un faible niveau de volonté politique pour investir dans le social. Cette volonté politique est mesurée via la part des dépenses de santé publique et d'éducation publique, en pourcen-

tage des dépenses publiques totales. Le Maroc fait partie des pays affichant la volonté politique la plus faible (21,6%) comparée à l'Ethiopie qui aurait ainsi la plus forte volonté (69,6%).

ce jour encore exclus de la couverture médicale. Il s'agit principalement des indépendants qui représentent, selon les données du HCP, environ 30% de la population active occupée, soit plus de 3 millions de personnes.

De plus, les pouvoirs publics veulent réduire davantage les barrières financières d'accès aux soins qui fait que la moitié des frais facturés sont acquittés par les ménages. L'objectif est d'aller vers 75 à 80% des soins pris en charge par la couverture médicale de base (niveau des marchés matures des pays développés).

Enfin, la réforme des retraites en gestation devra, pour sa part, en plus de mettre au point les équilibres actuariels des caisses (à travers la réforme paramétrique), améliorer également le taux de couverture des populations ■

NAOUFEL DARIF



Conformité

Prévoyance sociale : l'Autorité de contrôle mène plusieurs chantiers

L'extension de la couverture sociale des citoyens et l'amélioration de ses conditions en tête des missions de l'Acaps. L'accélération de la mise en vigueur de la tous risques chantiers (pour les constructions), la modernisation du réseau de distribution, la digitalisation du métier, le relèvement de la qualité du circuit d'indemnisation, l'adaptation et l'élargissement de l'offre du marché...les principaux chantiers. L'Acaps avance dans la mise en place des nouvelles normes prudentielles pour la gestion de risque.

L'Autorité de contrôle de l'assurance et de la prévoyance sociale (Acaps) met, depuis 2016, à la tête de ses missions l'extension de la couverture sociale des citoyens et l'amélioration de ses conditions. Il s'agit aussi d'un axe stratégique de l'ancien contrat-programme. Au vu de la population aujourd'hui couverte, il est clair que beaucoup d'efforts restent à concéder. Hormis la poursuite des efforts pour l'extension de la couverture médicale et retraite, l'Acaps planche sur de grands chantiers tels que l'accélération de la mise en vigueur de l'obligation d'assurance pour de nouveaux segments, notamment la tous risques chantiers (pour les constructions), la modernisation du réseau de distribution, la digitalisation du métier et de ses process, le relèvement de la qualité du circuit d'indemnisation, l'adaptation et l'élargissement de l'offre du marché pour la prise en charge des nouveaux risques (peu servis par les compagnies d'assurance) et de risques émergents (cybernétiques, terrorisme, catastrophes, réputation et image,..),

D'autres chantiers sont également ouverts par l'Autorité. A en citer, la refonte des modalités de la cession de risques de clients marocains en réassurance, les dispositifs de support pour l'internationalisation des compagnies marocaines, la gouvernance du secteur, et les nouvelles normes prudentielles pour la gestion de risque (désormais basée sur la solvabilité), etc.

Pour ce qui est de la prévoyance sociale proprement dite, c'est la Direction de la prévoyance sociale (DPS), relevant de l'Acaps, qui assure la supervision et le contrôle des organismes de prévoyance sociale et veille au respect des règles de protection des affiliés et



adhérents. Elle réalise les études nécessaires au développement du secteur et contribue au renforcement de la coopération avec les instances similaires à l'Autorité.

Outre le contrôle permanent, l'Autorité a procédé, d'après son dernier rapport d'activité, à un contrôle de la gouvernance, et des systèmes d'information et de la gestion des risques des personnes de droit public gérant des opérations de retraite ou de rente. Les résultats de ce contrôle ont fait l'objet d'un rapport adressé au chef du gouvernement. Aussi, l'Autorité a-t-elle lancé une mission de contrôle portant sur les processus de comptabilisation des cotisations et des prestations de la CNSS. Cette mission s'est poursuivie en 2019 auprès des autres caisses de retraite.

Pour ce qui est du secteur de la mutualité et l'AMO, l'Autorité a mené plusieurs travaux, notamment l'examen des documents comptables, financiers

et statistiques communiqués par les sociétés mutualistes et les organismes gestionnaires de l'AMO ; la réalisation d'une mission de contrôle sur place auprès d'une mutuelle relevant du secteur public et d'une autre du secteur privé. Ce contrôle a concerné les aspects liés à la gestion et au fonctionnement, notamment la gouvernance, l'existence et l'efficacité des procédures, l'équilibre financier, la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières et la bonne utilisation des ressources. Par ailleurs, l'Acaps a participé aux travaux des commissions de contrôle des onze sociétés mutualistes des fonctionnaires et agents des administrations publiques et des services publics concédés. Ces commissions sont chargées de soumettre un rapport sur la gestion comptable à l'assemblée générale. A cela s'ajoute la réalisation d'une étude actuarielle afin d'évaluer les équilibres financiers d'une société mutualiste sur un horizon de 10 ans.

Par ailleurs, l'Autorité a élaboré un projet d'amendement du code des assurances visant à mettre en place un nouveau cadre permettant aux entreprises d'assurances de commercialiser des produits d'assurances de responsabilité civile basée sur la réclamation. Objectif : remédier aux difficultés liées à la couverture de certains risques de responsabilité civile à longue durée.

Au volet de la protection des assurés et la préservation des droits des bénéficiaires des sociétés mutualistes, et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention relative au règlement du problème des versements à tort des cotisations, la commission chargée du suivi de ladite convention a tenu en 2018 8 réunions qui ont permis de résoudre 48% des 501 dossiers recensés.

Pour rappel, la convention relative au règlement du problème des versements à tort des cotisations, signée en 2017 entre les cinq mutuelles concernées, a mis en place un cadre permettant à ces dernières de régler les prestations dues à leurs adhérents et d'opérer un recours auprès des mutuelles ayant reçu indûment leurs cotisations.

Enfin, l'Autorité de contrôle a traité environ 60 réclamations afférentes à la prévoyance sociale, dont 34 (57,6%) concernent les régimes de retraite et 25 (42,4%), la couverture médicale (AMO et mutuelles) ■

N.D.

L'Autorité de contrôle a traité environ 60 réclamations afférentes à la prévoyance sociale, dont 34 (57,6%) concernent les régimes de retraite et 25 (42,4%), la couverture médicale (AMO et mutuelles).

Votre solution Retraite, vous y pensez ?



AL AKHDAR RETRAITE,
la solution optimale pour un avenir assuré.

Une assurance épargne retraite est avant tout un placement sûr et performant !
Souscrivez à «AL AKHDAR RETRAITE» du Crédit Agricole du Maroc
et constituez une épargne retraite revalorisée au meilleur taux de rendement.

AL AKHDAR RETRAITE est garanti par la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

www.creditagricole.ma



Portefeuille

Le marché privé de l'assurance santé est résiduel

Le secteur privé de l'assurance santé représente moins de 10 % du marché global de l'assurance maladie de base. Seuls 20% des assurances maladie gérées par les compagnies privées sont complémentaires. Les produits sont majoritairement professionnels, les produits individuels ne représentent que 0,1% du système national de la santé.



Le portefeuille que gère le secteur privé de l'assurance santé est résiduel et ne représente qu'entre 5 et 10% du marché marocain de l'assurance maladie de base. Au sein de ce portefeuille, 80% des produits sont des couvertures maladie de base et 20% sont des assurances complémentaires.

Du fait de l'assurance maladie obligatoire, gérée par la CNSS et la CNOPS, le portefeuille privé de clients est géré par les compagnies d'assurance depuis 2005. A partir de cette date, qui correspond à l'entrée en vigueur de l'AMO, la population non couverte a intégré obligatoirement les rangs des assurés. Pour ce qui est de la population assurée chez le privé avant 2005, c'est la loi 65-00, dans son article 114, qui lui a accordé le droit de préserver sa couverture (voir encadré). Il s'agit donc d'une population fermée, professionnelle en grande partie, malgré l'existence d'un pourcentage infime ayant opté pour des produits individuels qui ne représentent que 0,1% du système de santé nationale.

Cette configuration du marché de l'assurance santé est valable pour toutes

les compagnies qui commercialisent toutes des produits d'assurance maladie complémentaires. En effet, tous les opérateurs ont des produits similaires globalement et plusieurs commercialisent des produits de décès afin d'étoffer un portefeuille assez limité.

Les exemples des trois leaders du

Les ténors commercialisent presque les mêmes produits, à quelques différences près.

Focus

L'article 114 de la loi 65-00 a façonné le marché

La loi 65-00 dans son article 114 a décrété que «les organismes publics ou privés qui assuraient à leurs salariés une couverture médicale à titre facultatif, soit au moyen de contrats groupe auprès de compagnies d'assurances, soit auprès de mutuelles, soit dans le cadre de caisses internes, peuvent continuer à as-

surer cette couverture, sous réserve de fournir la preuve de l'existence de cette couverture à la CNSS ou/et la CNOPS». Les modalités de cette disposition ont été fixées par voie réglementaire. Le même article stipule que la couverture doit s'appliquer à l'ensemble des salariés y compris les nouvelles recrues au cours de la période de transition (cinq ans). A

l'expiration de ce délai, les employeurs étaient tenus de procéder à leur affiliation et à l'immatriculation de leurs salariés. «Dans tous les cas, sont conservés les droits acquis par les bénéficiaires desdits régimes, tant pour la partie prenant en charge les cotisations que pour le taux de couverture dont ils bénéficient», précise l'article 114.

marché des primes émises ci-dessous donnent une idée sur une offre très homogène.

Les produits sont similaires

Au sein du marché, les ténors commercialisent presque les mêmes produits, à quelques différences près. Wafa assurance, leader des primes émises en 2018, propose un pack «qui a pour objet de garantir aux assurés une couverture à vie des dépenses occasionnées suite à une hospitalisation consécutive à une maladie ou à un accident». Cette offre couvre les assurés ainsi que leur famille en cas d'hospitalisation au pays ou à l'étranger. Certaines conditions doivent cependant être soulignées, à commencer par une limite d'âge de 75 ans à la date de souscription. Autres caractéristiques : une couverture à vie, une couverture gratuite de deux enfants âgés de moins de 10 ans et un rapatriement sanitaire par avion.

Pour RMA, deuxième en matière de primes émises en 2018, l'offre est segmentée en trois gammes. La première gamme est une prise en charge des frais d'hospitalisation au Maroc et à l'étranger sans aucune avance. Elle donne droit, entre autres, à une couverture des interventions majeures, jusqu'à 6,5 millions de dirhams par personne et une franchise réservée aux hospitalisations à l'étranger.

La deuxième gamme est une couverture des frais médicaux en cas d'accident corporel qui englobe aussi les cas de décès. Enfin, la troisième gamme est une couverture des frais d'hospitalisation en cas d'accident, de maladie ou de chirurgie. Elle est extensible aux conjoints et aux enfants à charge.

Saham Assurance, troisième compagnie en termes de primes émises, dispose d'une offre de couverture en régime de base ou complémentaire. Cette offre se caractérise par la possibilité de verser un capital en cas de décès ou de maladies redoutées, une couverture des frais de santé de la famille et des prestations en inclusion au pays et à l'étranger.

Enfin, il est primordial de rappeler que la population dotée d'une couverture santé chez les compagnies d'assurance ne représente pas grand-chose dans le système de santé global. Cela est dû aux coûts très élevés de ce genre de couverture, d'autant plus qu'il s'agit d'un marché en manque de mutualité ■

H.A.A.

SANTÉ CHAMIL

ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

AUX PETITS SOINS, AU QUOTIDIEN !

SANAD ASSURANCES EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE AFMA LANCE ASSURANCE SANTE CHAMIL, UN CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE À L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DE LA CNSS, DESTINÉ AUX RETRAITÉS DE LA CIMR.

* offre Soumise à conditions - SANAD Assurances - Entreprise régie par la loi 17-99 portant code des assurances

AFMA - Intermédiaire d'assurance régi par la loi N° : 17-99 portant code des assurances

Bénéficiez de nombreux avantages avec Assurance Santé Chamil :

- Amélioration de votre taux de remboursement maladie
- Procédure de déclaration et de remboursement rapide, simplifiée et à guichet unique
- Abattement fiscal allant jusqu'à %38 du montant de la prime

-30%
DE REMISE
SUR LES 12
PREMIERS MOIS*

Une adhésion simple et rapide en 4 étapes via la plateforme : www.afma.ma/chamil

GROUPE
AFMA
ASSUREUR CONSEIL



سند
SANAD
ASSURANCES
Tous les Jours à vos côtés



Bilan

Dans la perspective d'atteindre la couverture santé universelle

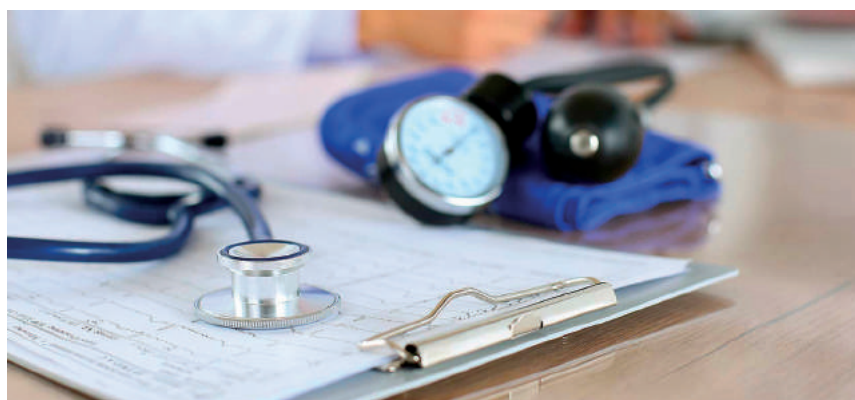
Moderniser et étendre la Couverture médicale de base (CMB) pour atteindre la Couverture santé universelle (CSU) à l'horizon 2030. Le reste à charge dans le cadre de l'AMO est encore relativement élevé : 34,5% des dépenses ! L'ANAM compte mieux couvrir les populations grâce à sa nouvelle stratégie 2020-2024. La réforme du RAMED est engagée afin de doter ce régime d'un nouveau mode de gestion clairement identifié

Des progrès considérables ont eu lieu dans la Couverture médicale de base (CMB) depuis son institution en 2005. Il n'en demeure pas moins qu'il reste du chemin à faire ! A fin novembre 2019, la population du Maroc est couverte à hauteur 68,8% contre le risque maladie, selon les données de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM). A en croire les mêmes statistiques, la part des ménages dans les dépenses de la santé : s'élève à 50,3% ; le reste à charge dans le cadre de l'AMO est de 34,5 % (données 2018) ; environ 93% des dépenses de l'AMO sont destinées au secteur privé (données 2018). Par ailleurs, 3,2% de la population couverte atteinte des ALD consomme 51,5% des dépenses ; 31,5% des dépenses au titre de l'AMO sont destinées aux médicaments (données 2018), et enfin, les dépenses de l'AMO ont évolué de 10,5 % alors que les recettes n'ont évolué que de 7,5% entre 2013 et 2018.

A voir ces données, les officiels s'accordent sur le fait que les réalisations sont là. En même temps, ils affirment que des améliorations et des avancées restent à faire. Selon l'ANAM, eu égard au projet initial, certaines actions demeurent à achever et les pouvoirs publics s'y emploient avec tous les acteurs de la couverture médicale de base. Si la couverture médicale de base a permis une prise en charge importante des dépenses de santé, en moyenne, pour l'ensemble de la population, cette dernière représente encore 50,7% des dépenses globales de santé !

D'après l'Agence, la couverture de la population devra s'étendre davantage dans un avenir proche grâce aux efforts en cours de réalisation pour mettre en place l'assurance maladie des travailleurs actifs non-salariés en plus des efforts entrepris pour rendre opérationnelle l'assurance maladie des ascendants.

Le gouvernement a engagé le projet d'une réforme importante du RAMED afin de doter ce régime d'un nouveau



mode de gestion clairement identifié pour prendre en charge l'ensemble des opérations liées à sa bonne gouvernance sur les plans aussi bien de l'affiliation, de l'immatriculation, de la délivrance des cartes et du suivi des soins dispensés que de la

3,2% de la population couverte consomme 51,5% des dépenses AMO.

Focus

Des conventions pour mettre en œuvre les chantiers prioritaires

En marge du lancement de la nouvelle stratégie de l'ANAM, plusieurs conventions ont été signées avec les acteurs de la couverture médicale. Il s'agit de la Convention nationale entre la Caisse nationale de la Sécurité sociale (CNSS) et les établissements de soins, la CNSS et les médecins spécialistes du secteur privé et la convention nationale entre la CNSS et les médecins généralistes du secteur privé. Chacune de ces conventions nationales régit dans le cadre de

l'AMO les relations entre la CNSS et le prestataire de soins concerné et fixe la tarification nationale de référence qui lui est applicable. Trois autres conventions ont été conclues : la première convention conclue, sous l'égide du ministère de la santé, entre l'ANAM, l'Institut de recherche pour le cancer, le Conseil national de l'ordre des médecins et la société marocaine des sciences médicales porte sur l'élaboration des Protocoles thérapeutiques et des Référentiels nationaux des bonnes pratiques

en cancérologie. La seconde convention conclue entre l'ANAM et les centres hospitalo-universitaires porte sur la réalisation de réunions de coordination pluridisciplinaires. La dernière convention conclue entre l'ANAM et les centres hospitalo-universitaires porte sur la prise en charge des actes médicaux liés à l'implantation cochléaire, à la transplantation cornéenne et à la transplantation rénale, au profit des bénéficiaires du RAMED.

gestion de ses ressources financières en lien avec les pourvoyeurs de soins.

Cela dit, certains déséquilibres sont à corriger. Autant vis-à-vis du reste à charge dans le cadre de l'AMO qui est encore relativement important (34,5% des dépenses de santé AMO) ; que vis-à-vis du recours aux soins, le taux de sinistralité divergeant d'un régime à l'autre, marquant un accès aux soins inégal du fait du régime auquel l'assuré est rattaché. De plus, 93% des dépenses de l'AMO sont destinées au secteur privé de la médecine ambulatoire ou des cliniques privées. Le déficit en personnel médical et paramédical est important à un moment où le développement du système génère des questions sur le risque de zones sous médicalisées. A ce titre, les efforts de régulation visent à prévoir le juste soin au juste coût au bénéfice de la population assurée et de ses ayants droits lorsqu'ils sont malades. Plusieurs indicateurs sont à améliorer pour le rendre possible et par-là même garantir la pérennité des régimes tout en préservant le capital santé des marocains.

Par ailleurs, l'ANAM relève une grande concentration des dépenses sur une petite frange : 3,2% de la population couverte consomme 51,5% des dépenses AMO. Ce constat devrait inciter à analyser ces consommations médicales, pour les évaluer et faire évoluer les pratiques au profit d'une meilleure santé de ces malades à un moindre coût.

S'agissant des équilibres du régime, l'évolution des dépenses est plus importante que celle des recettes de l'AMO. Dans l'intérêt de l'équilibre et de la pérennité des régimes, l'ANAM estime qu'une vision commune du financement de l'Assurance maladie est à développer collectivement entre les pouvoirs publics et les acteurs de la couverture médicale de base.

Malgré les avancées enregistrées en matière de couverture médicale de base et leur effet sur le système de santé dans sa globalité et sur la facilitation de l'accès des citoyens aux prestations de soins, les attentes demeurent néanmoins élevées et prennent de plus en plus de l'ampleur, ce qui met le dispositif de la couverture médicale en perpétuel challenge, et impose une amélioration continue et une révision cyclique des instruments de sa gouvernance et sa régulation. D'après, Khalid Lahlou, DG de l'ANAM, cette dynamique intervient dans une période où les dépenses de santé grimpent sous l'effet de la consommation non rationalisée des prestations de soins dont le coût ne cesse de s'accroître. Il explique que son Agence,

SANTÉ & RETRAITE



consciente de son devoir de faire émerger et respecter des solutions collectives en matière de régulation de la couverture médicale, doit se repositionner comme le garant de la pérennité des régimes en se dotant des outils et des mécanismes de la bonne gouvernance basée sur la performance, la responsabilisation, la transparence et la reddition des comptes.

C'est dans cette optique que l'ANAM a élaboré un nouveau Plan stratégique 2020-2024, rendu public le 13 janvier. Selon l'Agence, la nouvelle feuille de route vise le déploiement d'actions pragmatiques et efficaces pour répondre aux préoccupations d'aujourd'hui et combler tant les attentes immédiates des assurés de la couverture médicale que celles des partenaires, des professionnels de la santé et des organismes gestionnaires.

Pour ce faire, l'ANAM bénéficie actuellement d'une volonté affichée du gouvernement pour rehausser son statut et adapter certaines dispositions législatives et réglementaires à même de lui permettre de remplir sa véritable mission d'autorité de régulation dudit dispositif. Cette confiance accordée implique, pour l'Agence, autant d'obligations à assumer que de défis à relever.

**L'ANAM
déclinera les
recommandations
de l'ensemble des
parties prenantes
du secteur de
l'assurance
maladie en plans
opérationnels
pluriannuels en
collaboration
avec les acteurs
de l'écosystème.**

La stratégie a pris en considération l'objectif gouvernemental d'atteindre 90 % de taux de couverture d'ici 2025, et le renforcement des responsabilités de l'Agence en matière de conception de mécanismes de suivi et de vigilance, d'appui technique et de mise en place de moyens fluides, simplifiés et sécurisés d'échange des données avec les parties prenantes.

Ce plan stratégique reflète la volonté gouvernementale de repositionner l'ANAM, et de renforcer son rôle d'autorité de régulation, de contrôle et d'encadrement technique du système de couverture santé au Maroc. Cette nouvelle stratégie 2020-2024 est l'œuvre de l'ensemble des cadres l'ANAM avec une ouverture sur les expériences internationales, elle s'articule autour de quatre piliers en l'occurrence l'accompagnement de l'État dans l'extension de la couverture médicale de base ; la précision et renforcement de la mission de régulateur confiée par la loi à l'ANAM ; l'amélioration de la gestion du RAMED et accompagnement de sa réforme ; et enfin la réalisation des études stratégiques pour aider à la décision en matière de régulation. De plus, elle s'appuie sur quatre leviers, à savoir

un système d'information, performant, ouvert et évolutif ; une bonne gouvernance interne; une communication ciblée, au profit de la régulation avec des services adaptés aux différents usagers ; et un système de suivi et d'évaluation efficace et efficient.

L'ANAM déclinera les recommandations de l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'assurance maladie en plans opérationnels pluriannuels en collaboration avec les acteurs de l'écosystème. In fine, le plan vise la modernisation et l'extension de la Couverture médicale de base (CMB) pour atteindre l'objectif de la Couverture santé universelle (CSU), à l'horizon 2030.

En outre, toutes les mesures proposées s'appuient sur la fédération et l'engagement des différentes parties prenantes de l'écosystème de la couverture sanitaire au Maroc (les assurés et leurs ayants droit, les professionnels et institutions de santé publiques et privées, les organismes de gestion et les autorités publiques, ainsi que les organisations scientifiques et les sociétés savantes), de sorte à garantir la mise en place d'un programme équitable, au profit du citoyen «*le juste soin au juste prix*» ■ N.D.

LA VIE éco

Leader de l'actualité économique au Maroc



Exceptionnellement en **PDF**

Télécharger maintenant

Disponible sur





Financement

La contribution des ménages de plus en plus importante

La dépense totale de la santé atteint 60 milliards de dirhams actuellement, contre 52 milliards en 2013.

La contribution des ménages s'élève globalement à 63,3% de cette dépense.

Les ressources financières mobilisées par le système national de santé en 2013 profitent essentiellement aux cliniques et cabinets privés (36,7%).



La dépense totale de la santé (DTS), un indicateur majeur du financement de la santé, est l'un des apports majeurs des Comptes nationaux de la santé (CNS) de 2015, les derniers en date. Ceux-ci indiquent une DTS globale de 52 milliards de dirhams. Si nous avons pu mettre à jour ce chiffre qui atteint actuellement 60 milliards de dirhams (voir www.lavieeco.com), il faut rappeler que les données officielles comprises dans le dit rapport

se basent sur les données de 2013, ce qui risque de rendre certains chiffres caducs. En tout cas, la charpente globale de cette dépense reste plus ou moins la même, vu la stabilité structurelle que vit le secteur de la santé et l'économie nationale, malgré plusieurs changements importants. A titre d'exemple, la part des pharmaciens et des fournisseurs des biens médicaux dans la dépense totale a subi une baisse depuis 2010. A partir de cette date, les ménages jouent également un rôle plus important. Autre changement plus significatif, la couverture médicale qui dépasse actuellement 62%. Cette évolution colossale accompagne l'augmentation de la masse salariale et le nombre des salariés déclarés (voir encadré). Tous les paramètres influent de manière significative sur le financement de la santé.

La contribution des ménages s'élève à 63,3%

La part des dépenses allouées à la consommation médicale est énorme. Elle représente 88% de la DTS, soit l'équivalent de 1 394 DH par habitant. Par ailleurs, les ménages accaparent la part du lion des 52 milliards DH dépensés pour la santé en 2013. En effet, la contribution des ménages s'élève globalement à 63,3%, 50,7% correspondent aux paiements directs des ménages (26,4 milliards) et 12,6% à la cotisation salariale à l'assurance maladie. Or, si les chiffres publiés par le ministère de la santé indiquent une diminution des paiements directs des ménages, ayant représenté 53,6% de la DTS trois ans

auparavant, la contribution globale des ménages a connu une augmentation depuis 2013. En effet, en prenant en compte les cotisations des ménages à l'assurance maladie, cette contribution a évolué de 61,9% en 2010 à 63,3% en 2013. Ce qui justifie cette évolution est l'augmentation de la population dotée d'une couverture médicale. Elle est passée de 34% en 2010 à 40% en 2013. Cette contribution dépasse de loin celle de l'Etat. En 2013, le budget alloué par celui-ci au financement de la Santé a représenté 25,4% de la DTS, contre 26,2% en 2010. Enfin, les parts respectives des entreprises privées et des Entreprises et établissements publics (EEP) sont de 2,7% et 4% seulement, contre 2,5% et 4,7% en 2010. Pour ce qui des Collectivités territoriales, leur part a enregistré à peine 2,6% de la dépense totale de santé. Encore plus infime, la coopération internationale ne contribue au financement de la DTS qu'à hauteur de 0,6%.

Le privé en profite

Les dépenses de la santé profitent au secteur privé. En effet, l'analyse des données publiées au rapport du CNS 2015 montre que «les ressources financières mobilisées par le système national de santé en 2013 (52 milliards DH) sont essentiellement dirigées vers les cliniques et cabinets privés avec 36,7% en 2013 contre 29,1% en 2010». Ce pourcentage est divisé entre les cabinets, y compris les laboratoires d'analyses et les cabinets de radiologie, avec 23,2% (16,6% en 2010) et les cliniques privées avec 13,5% en 2013 contre 12,5% en 2010. Par ailleurs, le secteur public ne profite que de 27,3% du financement du système national de santé, nonobstant le fait qu'il fournit plus de 75% de la capacité litière du pays.

A partir de 2010, la structure de la dépense a connu un chamboulement important. Avant cette date, les pharmacies et les fournisseurs de biens médicaux profitaient de la plus importante part de la dépense totale de la santé, qui en représentait le tiers. En 2013, ces opérateurs ont chuté à la troisième position avec un pourcentage de 26,2%, contre 31,7% en 2010. Cette baisse correspond à une diminution annuelle de 3,5% entre ces deux années. Entre les périodes 2001-2006 et 2006-2010, cette part avait connu une hausse de 8,3% et 10,2% respectivement. ■

HICHAM AIT ALMOUH

Focus

Des effectifs en augmentation continue

Selon le rapport de la CNSS 2018, l'effectif des salariés déclarés a connu une augmentation de 3% en 2018 par rapport à 2017. Cet effectif est passé de 3,38 à 3,47 millions. Cette hausse n'est pas spécifique à 2018 puisqu'elle se poursuit depuis 2014. Entre 2014 à 2018, ce nombre a enregistré une augmentation

de 3,7% en moyenne annuellement. En ce qui concerne la masse salariale globale, elle a connu une augmentation annuelle moyenne de 7%, déclarée à la CNSS entre 2014 et 2018. Entre ces deux années, elle est passée de 114 à 148 milliards DH



Interdépendance

La viabilité de l'AMO passe par la pérennité du financement

L'AMO reste tributaire de la contribution des ménages qui a atteint 6,47 milliards de dirhams en 2013. Cette contribution représente 12% de la Dépense Totale de la Santé (12%). L'AMO continue d'être étendue à plus de catégories de travailleurs, ce qui signifie plus de recettes, mais aussi plus de dépenses.

Une des recommandations de la Conférence nationale sur le financement de la santé, tenue en juin de dernier, est de «garantir la viabilité financière du régime AMO (et RAMED) par le biais de la pérennité du financement. Cela devra passer à travers la canalisation des financements innovants et le renforcement de l'équilibre financier des organismes gestionnaires». C'est dire l'importance de l'Assurance Maladie Obligatoire et surtout son interdépendance avec le financement de la santé, depuis l'institution de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base (voir encadré). En effet, dans la mesure où le Maroc connaît une évolution permanente des besoins de santé de sa population, les besoins de financement augmentent conséquemment.

Les ménages versent 6,47 milliards à l'AMO

D'un autre point de vue, l'évolution de plusieurs paramètres entraîne une augmentation stable des dépenses de la santé. Il s'agit essentiellement du développement démographique, la hausse de l'espérance de vie, l'accroissement de la demande en matière de bien-être et de santé et enfin, la mise en place de l'AMO (et du RAMED).



L'évolution de plusieurs paramètres entraîne une augmentation stable des dépenses de la santé.

Pour l'instant, l'AMO reste en grande partie tributaire de la contribution importante des ménages, dépassant de loin celle de l'Etat. Les dernières données officielles, tirées des Comptes Nationaux de la Santé (CNS) 2015 montrent que cette contribution s'est élevée jusqu'à 6,47 milliards de dirhams, ce qui correspond à 55% du total des contributions à l'AMO et à 12,4% de la Dépense Nationale Totale. La contribution des ménages devance de loin celle de l'Etat qui dépasse 1,7 milliard de dirhams (3,3% de la DTS). Même les Entreprises et les Etablissements Publics (EEP) contribuent plus, quoique légèrement à l'AMO, avec 1,7 milliard de dirhams et 3,4%. Enfin, les parts des entreprises privées et les collectivités locales sont les plus basses avec respectivement 1,1 et 0,2 milliard de dirhams, ce qui équivaut à 2,2 et 0,5% de la DTS.

L'AMO a été étendue à d'autres catégories de travailleurs

Globalement, l'augmentation de la dépense de l'assurance maladie s'explique par l'évolution des dépenses de la CNSS qui sont passés de 1,3 milliard de dirhams en 2010 à 2,2 Milliards de dirhams en 2013. Selon les CNS, derrière cette augmentation gît «l'intégration des remboursements des soins ambulatoires

Focus

La loi 65-00, fondement de la protection sociale en matière de santé

Fondement de la protection sociale en matière de santé depuis 2002, la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base a institué une assurance maladie obligatoire de base (AMO) fondée sur les principes et les techniques de l'assurance sociale. Elle profite depuis son entrée en vigueur à une large catégorie de bénéficiaires. Celle-ci comprend les fonctionnaires et agents de l'Etat, ses collectivités locales, des établissements publics et des personnes morales de droit public;

personnes assujetties au régime de sécurité sociale en vigueur dans le secteur privé; titulaires de pension des deux secteurs public et privé; travailleurs indépendants, aux personnes exerçant une profession libérale et toutes autres personnes exerçant une activité non salariée. Cette loi a aussi institué également un régime d'assistance médicale (RAMED) «fondée sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit de la population démunie».

depuis 2010, l'entrée en vigueur de la mesure relative à la prise en charge des médicaments coûteux en mode tiers payant en avril 2013 et l'exonération du ticket modérateur relatif à 53 nouvelles maladies correspondant à 20 affections de longue durée en mai 2013».

En outre, l'AMO a été étendue à d'autres catégories de la population malgré que la dépense en prestations par bénéficiaire n'ait que légèrement évolué (434 dh en 2013 contre 436 dh en 2010). En effet, en 2012, l'extension de l'AMO a englobé les marins pêcheurs. En amont, il a été déjà acté de maintenir le droit à l'AMO pour les veufs et veuves et ayants droit suite au décès de l'assuré principal, et ce depuis septembre 2011. Il ne reste plus que l'entrée en vigueur de l'AMO pour les professions libérales. L'entrée de toutes ces catégories signifie plus de recettes pour le régime qui gère l'AMO (CNSS), mais également plus de dépenses ■

H.A.A.

Sources par nature du financement de l'AMO

Source	En milliers de dirhams	En %
Etat	1 736 846	3,3
Ménages	6 471 150	12,4
Collectivités locales	242 760	0,5
EEP	1 744 530	3,4
Entreprises privées	1 126 244	2,2
Autres	334 828	0,6
Sous-total	11 656 358	22,4
Contributions au services de santé (hors AMO)	40 346 365	77,6
Total	52 002 723	100,0

Source : Comptes Nationaux de la Santé 2015



Dynamique

Assurance-Vie : le segment porte de plus en plus la croissance du marché

Attrait remarquable pour les produits d'épargne-retraite. Prise de conscience des Marocains quant à l'importance de préparer son 3^e âge. Le contexte de surliquidité conforte la demande adressée aux produits vie et capitalisation.



Sur les quatre dernières années, le marché de l'assurance est traversé par une tendance de fond : le segment Vie progresse d'une manière plus rapide que la Non-Vie. Cette dynamique s'est poursuivie en 2019. Selon les données de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (Acaps), à fin juin 2019, la sous-branche de la Vie affiche une croissance à elle seule de 16,7%, à environ 3,9 milliards de DH. Bien que les primes émises aient connu un ralentissement au mois de décembre (baisse de 5,3% par rapport à ce qui a été enregistré à la même période de 2018), la branche Vie et Capitalisation continue d'alimenter le secteur en détenant 50,5% des primes émises en décembre 2019. Il s'agit là d'un signe de maturité du marché de l'assurance, selon les experts. Dans les pays qui ont des taux de pénétration de l'assurance plus élevé, l'Assurance-Vie contribue à plus des 2/3 des primes du marché. Les données de l'Acaps démontrent aussi une baisse de 11,2% des primes décès (285,4 millions de dirhams) et de 72,3% d'acceptations-vie (200 000 DH). En parallèle, les primes relatives aux contrats à capital variable ont marqué un pic de 500%, passant entre 2018 et 2019 de 34 MDH à 213,8 MDH.

En raisonnant en cumulé, et à défaut des chiffres définitifs de la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et

de réassurance (FMSAR) et de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), les estimations des professionnels évoquent une croissance plus importante des primes émises en 2019 que celle enregistrée en 2018. Dans le détail, les opérateurs affirment que la branche Vie a continué à porter le marché en 2019 avec une hausse d'environ 6 à 12%. Selon des prévisions de quelques officiels, la performance du marché dépasse largement la progression

Les sous-branches obligatoires continuent de doper l'activité.

Focus

L'Assurance Vie-retraite fait du surplace à l'international et augmente de 1,3% en Afrique

Les primes des assurances vie se sont élevées à 2 820,2 milliards de dollars en 2018 contre 2 724,0 milliards en 2017, en quasi-stagnation (+ 0,2% contre 3,4% en 2017). Cette décélération est causée par le recul des marchés émergents de 2%, expliqué principalement par la contraction des

primes enregistrées en Chine (-5,4%). Pour sa part, le continent africain a réalisé un volume total de primes de 68,4 milliards de dollars contre 65,2 milliards un an auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 0,9% contre un recul de 1,5% en 2017. Cette évolution a été fortement impactée par la stagnation du premier

marché du continent, l'Afrique du Sud, en raison de la faiblesse de son environnement macroéconomique et la persistance d'un haut niveau de chômage. Les primes d'assurances vie ont progressé de 1,3% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 46,3 milliards de dollars.

de 6,3% enregistrée en 2018. Cette croissance serait portée essentiellement par le segment vie dont la capitalisation devrait afficher une évolution à deux chiffres à travers un attrait manifeste pour les produits d'épargne dans un contexte de surliquidité. Ce compartiment d'activité aurait terminé l'année sur un volume de chiffre d'affaires d'environ 21 milliards de DH (contre 18,8 milliards de DH en 2018). A ce rythme, l'activité des compagnies animant le marché pourra frôler les 46 milliards de DH de primes émises toutes branches confondues.

De plus, les sous-branches obligatoires continuent de doper l'activité, bien que démontrant de légers signes d'essoufflement. C'est le cas de l'automobile dont les primes contribuent à hauteur de 27,4% du chiffre global, constituant ainsi le deuxième grand contributeur à l'activité après la Vie-capitalisation (42,2% des primes émises). L'assurance automobile a vu ses primes croître de 7,9% à fin juin, alors qu'elles augmentaient à deux chiffres sur les dernières années.

Pour le segment non-vie, les primes émises devraient enregistrer des évolutions comparables à 2018 (autour de 5% à 7%) avec une forte concentration sur l'assurance automobile, les accidents du travail et l'assurance santé, sous-segments qui portent la branche Non-Vie sur les dernières années.

Force est de constater que cette bonne orientation des primes sur le plan commercial ne débouche pas systématiquement sur des gains pour les compagnies d'assurance. En effet, la rentabilité se place à des niveaux faibles sur les dernières années. Ce constat est de plus en plus fait pas les professionnels. Pire, à en croire des patrons de compagnies privées, la dégradation de la rentabilité est devenue une tendance de fond depuis quelques années. Plusieurs raisons concourent à cet état de fait ! En dehors de la sinistralité automobile qui a fait couler beaucoup d'encre en 2018, l'augmentation du nombre des gros sinistres, la hausse des frais de gestion sur quelques contrats et la détérioration des plus-values latentes pèsent également sur les indicateurs de rentabilité du secteur. Les compagnies n'ont alors pas trop le choix : elles doivent capitaliser de plus en plus sur les stratégies et les produits de placements en attendant des lendemains meilleurs pour leurs activités techniques. ■

H.A.A



Rapport

Maladie maternité : un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de dirhams en 2018

L'assurance maladie maternité a enregistré une augmentation de 4,5% par rapport à 2017.

Les primes émises des assurances Non Vie ont totalisé 23,1 milliards de dirhams en 2018, contre 21,9 en 2017, ce qui correspond à une variation de 5,6%.



Selon le rapport annuel du secteur de l'assurance et de la réassurance 2018 (ACAPS), le chiffre d'affaires de l'assurance maladie maternité a atteint 3,4 milliards de dirhams en 2018, en augmentation de 4,5% par rapport à 2017 (3,3 milliards). L'assurance maladie maternité dépasse de loin l'Invalidité (0,4 milliard de dirhams) et les Personnes transportées en automobile (0,6 milliard de dirhams). Ces deux dernières composantes ont augmenté respectivement de 2,6% et de 2,9% par rapport à 2017. La quatrième composante, Individuelles Accidents a baissé de 3,8% par rapport à 2017.

Légère progression de la Non Vie

Dans l'ensemble, l'assurance Non Vie a réalisé une légère progression par rapport à l'exercice précédent. Les primes émises relatives aux opérations d'assurances Non Vie ont totalisé 23,1 milliards de dirhams en 2018, contre 21,9 en 2017, ce qui correspond à une variation de 5,6%. Elles représentent 55,5% des émissions totales contre 56,1% en 2017 et sont légèrement en-dessous de l'assurance vie qui a connu une croissance de 7%. Les primes émises de l'assurance vie sont en effet passées de 16,9 milliards en 2017 à 17,1 milliards de dirhams en 2018. Globalement, les primes émises des deux branches d'assurance ont atteint 41,3 milliards de dirhams en 2018, contre 38,9 milliards en 2017, ce qui équivaut à une hausse de 6,3%

Il faut souligner que plus de 76,1% des émissions de primes Non Vie découlent des autres catégories d'assurances, à savoir les véhicules terrestres à moteur, les accidents corporels et les accidents du travail. Respectivement, les parts de ces dernières dans les émissions Non Vie atteignent 48,5%, 17,7% et 9,8%. L'évolution des primes émises Non Vie est tirée principalement par la catégorie des véhicules terrestres à moteur avec une augmentation de 6,3%.

Les charges des prestations

Les charges des prestations de la branche d'assurances Non Vie s'élèvent à 16,5 milliards de dirhams contre 14,5 milliards en 2017, ce qui correspond à une hausse de 14,3% contre 1,2% en 2017. Ainsi, l'écart entre les deux exercices est considérable. En ce qui concerne la part de ces charges dans le total des émissions, elle dépasse 72,0% en 2018 comparé à 66,5% en 2017. Du côté des prestations payées, le montant des prestations payées a atteint 14,4 milliards de dirhams contre 13,6 milliards en 2017. La progression enregistrée est de 5,7% (3,3 en 2017). Ces charges représentent 34,7% du total des émissions, un peu moins qu'en 2017 (35,1%).

Dans le détail, les prestations de la catégorie d'assurance des véhicules terrestres à moteur représentent 48,5% du total des prestations payées, suivies

de celles des Accidents corporels-Maladie-Maternité (23,4%) et des accidents du travail et maladies professionnelles (13,9%).

Le marché marocain est stable

Le marché des primes émises a été mené en 2018 par Wafa Assurance qui totalise 8,3 milliards de dirhams, suivie par Royale Marocaine d'Assurance (RMA) avec 6,5 milliards. La troisième position est occupée par Saham Assurance (5,2 milliards), suivie par Mutuelle Attamine Chaabi (4,25 milliards) et Axa Assurance (4,23 milliards).

En 2018, le Maroc a enregistré une collecte de primes estimée à 4,6 milliards de dollars, ce qui lui vaut la 51^e position mondialement et la 3^e place dans le monde arabe, après les Emirats-Arabs Unis et l'Arabie Saoudite. Sur l'échelle continentale, le marché d'assurance marocain se place en deuxième position (6,7%) derrière l'Afrique du Sud, acteur majeur qui accapare 70,6% des émissions. Malgré cela, ce dernier réalise une faible progression de 0,2%, qui s'explique par la faiblesse de l'environnement macroéconomique et l'enlèvement du chômage. Avec une collecte de 68,4 milliards de dollars en 2018, le marché de l'assurance en Afrique réalise une progression infime de 0,9%. Sa contribution dans le marché mondial représente à peine 1,3% ■

H.A.A.

Les charges des prestations de la branche d'assurances Non Vie s'élèvent à 16,5 milliards de dirhams contre 14,5 milliards en 2017, ce qui correspond à une hausse de 14,3% contre 1,2% en 2017.



SANTÉ & RETRAITE

Réforme

Le système bipolaire, une nécessité pour la pérennité des retraites

La réforme paramétrique de 2016 a permis de prolonger les réserves de la CMR de 5 ans. Elle n'est pas suffisante, étant donné que la CIMR, le RCAR, et la CNSS sont aussi concernés sur le long terme. Le ministère des finances étudie avec le conseil de Finactu le scénario d'un système de retraite à deux pôles, l'un dédié au secteur public et l'autre au secteur privé, avec une convergence dans le long terme.



La réforme paramétrique de la Caisse marocaine des retraites de 2016 a permis de faire gagner à la CMR cinq années de longévité (les premiers déséquilibres auront lieu en 2027 au lieu de 2022). Mais, elle n'a pas réglé la problématique très complexe de la pérennité du système dans son ensemble. En effet, plusieurs régimes de retraites coexistent au Maroc, différents les uns des autres. Chacun se caractérise par son statut juridique, son

mode de gestion, ses ressources, et ses modalités de prestations. On compte principalement trois régimes publics obligatoires (CMR, CNSS, RCAR) et un régime facultatif (CIMR) géré par le secteur privé. Ce qui pose la complexité du cadre législatif régissant les régimes de retraite, ainsi que leur manque de convergence.

Pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son rapport sur la protection sociale au Maroc, un dirham ou un jour de cotisation ne donne pas lieu aux mêmes droits à

Le leitmotiv est de mettre en place, à terme, un régime de base obligatoire, plafonné et ouvert à l'ensemble des actifs, qu'ils soient salariés ou non.

pension selon les différentes caisses. La réforme des retraites a été entamée en 2001, avec le début de l'opération d'externalisation des Caisses internes des établissements publics au RCAR (Régime collectif d'allocation de retraite). Sur ces établissements, seule la CMR est exposée au déséquilibre sur le moyen terme du fait de sa générosité, les autres caisses le seront à long terme.

Passé la réforme paramétrique, l'Exécutif compte poursuivre la réforme en l'inscrivant dans la Loi de finances. En effet, la deuxième phase devrait se baser sur les résultats de l'étude lancée en 2019 sur un appel d'offres international datant de 2018. L'architecture à retenir est celle de deux pôles : public et privé.

Ce qui suppose une convergence des régimes en place, surtout que le système de retraite au Maroc se caractérise par sa diversité. En analysant la situation financière des différents régimes, bien que les bilans actuariels ne soient pas aussi alarmants pour les différentes caisses de manière égale (CMR, RCAR, CNSS, CIMR), il est décisif de déployer la deuxième étape de la réforme à savoir les deux pôles public et privé, selon les experts. En effet, le ministère de l'économie et des finances a mandaté le cabinet Finactu pour lui proposer un état cible du système de retraite, autour de deux pôles, l'un dédié au secteur public et l'autre au secteur privé, avec une convergence des deux dans le long terme. D'ailleurs, cette bipolarisation étant l'une des recommandations phares de la Commission nationale de la réforme des retraites en 2009. Les experts du cabinet doivent conseiller le ministère de l'économie et des finances sur la conception technique de ce système cible en proposant pour chaque pôle un scénario (horizon de viabilité, taux de remplacement, cible, niveau de cotisation...) et ce en se basant sur le diagnostic fait par les Caisses elles-mêmes sur leurs situations financières et actuarielles.

La solution d'un pôle public et privé serait difficile à envisager comme un schéma définitif de la réforme et ne pourrait être qu'un tremplin pour la mise en place d'un régime de base unique. Le leitmotiv est de mettre en place, à terme, un régime de base obligatoire, plafonné et ouvert à l'ensemble des actifs, qu'ils soient salariés ou non ■

N.D.

Focus

CNSS, vers un régime plus incitatif

A la CNSS, le premier déséquilibre devrait apparaître en 2024 et l'épuisement des réserves en 2038, selon une étude de Mazars pour le compte de la caisse. La CNSS qui a revalorisé les pensions à partir de janvier 2020, est jugée en situation déséquilibrée et sa pérennité est loin d'être assurée. Le cabinet Mazars évoque la nécessité de réformer le régime actuel. Le diagnostic mené fait ressortir la faiblesse des pensions

en raison du bas niveau des revenus déclarés et l'absence de revalorisation pour les retraités actuels et du plafond des cotisations pour les futurs retraités. De même, le régime tel qu'il fonctionne exclut 20% des cotisants: ceux-ci n'atteindraient pas les 3 240 jours de cotisation et ne percevraient pas de pension. Le régime de retraite CNSS n'est pas non plus incitatif, car les cotisants n'ont pas la possibilité d'acquiescer des droits supplémentaires au-delà de 60 ans.

Il est même jugé pénalisant pour les carrières longues et discontinues. «Il produit des taux de rendement internes qui peuvent varier du simple au double selon les profils de carrière», souligne l'étude. Elle relève aussi que le pilotage, au niveau des taux et du plafond des cotisations et de la revalorisation des pensions de service, offre peu de lisibilité aux salariés et employeurs. L'étude propose de mener soit des réformes paramétriques

soit structurelles. Elle recommande aussi de procéder par étape en menant, dans un premier temps, une réforme paramétrique simple avant de passer à une réforme structurelle. De cette manière, le déficit du régime CNSS serait reporté à 2054 et l'épuisement des réserves à 2065. La deuxième étape consisterait à opter pour un régime en points. Il permettrait à l'assuré d'acheter et d'accumuler des points durant toute la carrière.



Transformation

Les organismes se sont très vite mis au digital

Toutes les stratégies étaient en ligne avec les programmes nationaux relatifs à la transformation digitale. Les gestionnaires des régimes de retraites disposent de plateformes dédiées aux employeurs et aux affiliés.



Les organismes ne se sont pas fait prier pour se mettre au digital. Petit à petit, car ce n'était pas un choix. CIMR, CMR, CDG Prévoyance, etc. Tous ont commencé à mettre en place des stratégies progressives afin de réussir leur transformation digitale. Ce processus s'est fait parallèlement à la lente mutation du cadre juridique, un constat que la retraite partage avec les assurances (voir encadré). Dans un cadre global, ces stratégies devaient accompagner l'évolution des programmes nationaux de transformation digitale : E-Gov, Maroc Numérique 2013 et Maroc Digital 2020. Ci-dessous les exemples concrets

CDG Prévoyance vient de lancer E-Déclaration

En charge de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), CDG Prévoyance a commencé sa transformation digitale depuis le début des années 2000. Fin 2019, les sites web des régimes cités ont été ouverts aux affiliés afin que ceux-ci puissent suivre l'évolution du traitement de leurs dossiers.

Plusieurs services y sont proposés, à commencer par la simple procédure de demande d'information jusqu'à la fin du traitement.

La fin de l'année 2019 a connu également le lancement de la plateforme E-Déclaration destinée aux em-

ployeurs. Services de traitement comme les déclarations et la régularisation des déclarations, services de suivi et service d'assistance dédiés à la fiabilisation des déclarations, etc. Cette nouvelle plateforme est un moyen d'accomplir «une digitalisation totale des processus de déclara-

Plusieurs obstacles empêchent une transformation digitale complète.

Focus

L'amendement du livre IV du code des assurances se fait attendre

Le projet d'amendement du livre IV de la loi 17-99 relatif à la distribution des produits d'assurances n'a pas encore quitté le circuit législatif devant mener à son adoption. Devant permettre de s'aligner aux exigences du digital, cet amendement se fait attendre. En premier lieu, il apporte plusieurs nouvelles dispositions dans le modèle de distribution de l'assurance. Celles-ci s'ajoutent aux modifications effectives qui déjà ont permis aux associations de microcrédit de distribuer certains

produits d'assurances et aux agents d'assurances de vendre des contrats d'assistance. Cela dit, l'épanouissement des nouvelles technologies nécessite de combler plusieurs lacunes qui se sont révélées de manière graduelle dans la pratique du métier. En somme, l'amendement devra apporter deux avantages majeurs. Primo, il clarifie les droits et obligations des différents intervenants et accorde aux entreprises d'assurances et de réassurance plus de flexibilité dans la gestion des réseaux de

distribution. Secundo, il régit clairement le recours aux procédures menées à distance «qui ne peuvent être effectuées qu'à partir d'un local et par un salarié ayant les compétences techniques requises en matière de présentation des opérations d'assurances». Plusieurs services seront évidemment impactés par l'entrée en vigueur de cet amendement : les circuits de vente, la déclaration des sinistres, la gestion des relations avec les intermédiaires, etc.

rations aux régimes» que gère CDG Prévoyance.

Le cas de la CMR

La CMR a déjà finalisé sa stratégie de transformation digitale 2020-2024. Avant cela, la caisse avait commandé en 2018 une étude pour développer cette stratégie. Cette étude avait comme objectif de doter la caisse d'une feuille de route en matière de digitalisation pour les cinq années à venir. Objectifs : réaliser une automatisation avancée des processus et des fonctions de la chaîne de valeur de la CMR.

Depuis fin 2019, de nouvelles procédures ont été digitalisées grâce à la plateforme E-Retraite. Il s'agit du dossier électronique de pension et de la signature électronique. En ce qui concerne le traitement en ligne des dossiers de retraite, l'entrée en vigueur se fera par la suite. Le but était d'adopter une démarche graduelle avant une mise en place définitive. La CMR a lancé également un portail qui permet de faire le suivi en temps réel de l'état d'avancement des dossiers de retraite, «en garantissant la traçabilité et le respect des procédures».

En outre, la caisse accorde l'accès des employeurs et des trésoriers ministériels à la base de données de ses affiliés dans des cas précis comme la certification de carrière et la vérification des conditions d'éligibilité à la retraite anticipée. Ce ne sont que des exemples parmi plusieurs.

En 2016, la CIMR avait franchi un nouveau cap dans le processus de sa transformation digitale, en s'ouvrant sur les réseaux sociaux. Canaux privilégiés auprès du grand public, notamment les jeunes, les RS sont pour la CIMR «un moyen d'instaurer un dialogue et un échange permanent avec ces différentes cibles».

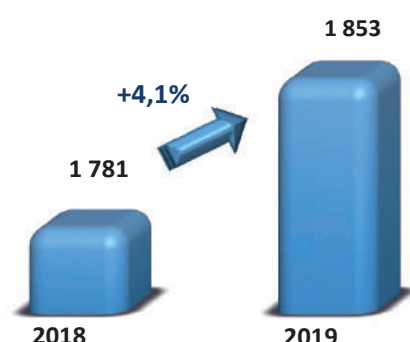
Ainsi, la CIMR est depuis cette date présente sur les principaux réseaux sociaux proposant divers contenus aux internautes. Fin 2019, la CIMR a lancé une application pour permettre à ses allocataires d'attester de leur vie à distance grâce à une technologie de reconnaissance faciale. Cette procédure nécessitait un déplacement physique. Au cas où les allocataires n'ont pas les terminaux nécessaires pour utiliser cette application, ils peuvent utiliser l'équipement informatique de ses agences. Cette mesure donne un exemple des obstacles rencontrés lors de la transformation digitale ■ H.A.A



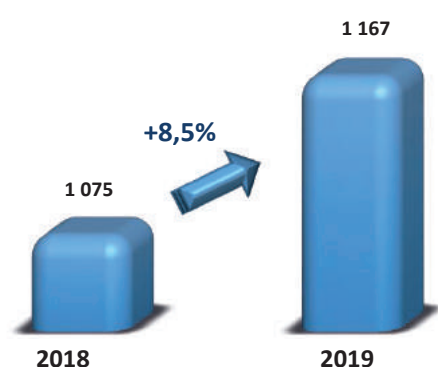
COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

Des indicateurs d'activité en hausse

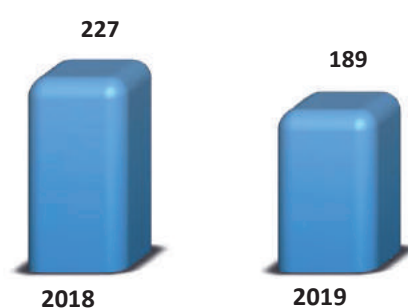
Chiffre d'affaires ANP en MDHS



Valeur Ajoutée ANP en MDHS



Résultat d'exploitation ANP en MDHS



Résultat d'exploitation ANP en MDHS *



* Hors Dotations d'Exploitation aux Amortissements et Provisions

Le niveau d'activité des ports gérés par l'ANP a atteint un niveau de **88 Millions de Tonnes** en 2019, soit une augmentation de **+3,2%**, l'équivalent de **+2,7 Million de Tonnes**, expliquée par l'effet conjugué de :

- L'augmentation de **12,6%** du trafic du Charbon qui a atteint un volume de **10,08 Millions de Tonnes** en 2019 contre **8,95 Millions de Tonnes** en 2018 ;
- L'augmentation de **20 %** du trafic du Soufre en affichant un volume de **6,6 Millions de Tonnes** en 2019 contre **5,5 Millions de Tonnes** en 2018 ;
- L'augmentation du trafic des conteneurs de **2,5%** passant de **12,1 Millions de Tonnes**, l'équivalent d'un volume de **1,24 Million EVP** en 2018, à **12,4 Millions de Tonnes**, l'équivalent de **1,27 Million EVP** en 2019 ;
- La diminution du trafic de phosphate de près de **14%**, affichant un niveau de **9,6 Millions de Tonnes** en 2019 contre **11,2 Millions de Tonnes** en 2018.

Des agrégats financiers solides

- Le chiffre d'affaires poursuit sa progression en enregistrant en 2019 un montant de **1 853 Millions de Dirhams (MDHS)** contre **1 781 MDHS** en 2018, soit une augmentation de **4,1%** (l'équivalent de **72 MDHS**).
- Les charges d'exploitation affiche un montant de **1 748 MDHS** en 2019 contre **1 678,3 MDHS** enregistré en 2018, soit une augmentation de **4,1%** expliquée principalement par l'effet conjugué de :
 - ✓ L'augmentation des prestations de service de **11,3 MDHS** et la baisse des achats d'études de **20,8 MDHS** ;
 - ✓ La baisse des charges relatives à la maintenance de **34,6 MDHS** sous l'effet conjugué de la diminution des charges de dragage de **54,5 MDHS** et de déroctage de **32,8 MDHS** et de la hausse des charges de la maintenance des biens immobiliers et mobiliers de **52,7 MDHS** ;
 - ✓ La baisse des charges de personnel de **7,4 MDHS** ;
 - ✓ L'augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions de **146,7 MDHS** en raison de la mise en service de nouveaux projets principalement le nouveau port de pêche et le nouveau terminal croisière du port de Casa (**57 MDHS**) et des provisions pour risques.
- La valeur ajoutée a atteint en 2019 un montant de **1 167,4 MDHS**, en augmentation de **8,5%** par rapport à l'année 2018 ; ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **plus de 63%**.
- Le résultat d'exploitation a baissé de près de **17%** en passant de **227 MDHS** en 2018 à **188,8 MDHS** en 2019. Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation augmentera de **18,6%** par rapport à l'année 2018.
- Le résultat net s'est établi à **76,7 MDHS en 2019** contre **147 MDHS** en 2018, soit une baisse de **47,9%**.
- Une capacité d'autofinancement de **476,9 MDHS** en 2019, en hausse de **31,3%** par rapport à 2018 ; cette hausse est expliquée par l'augmentation des dotations d'exploitation d'un montant de **140 MDHS**.

Lien de Publication de la communication financière – Année 2019 : <https://www.anp.org.ma/Publications>

Agence Nationale des Ports (ANP) – Etablissement Public

Siège social : 300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf, 20270 Casablanca

Tél : +212 (0)5 20 12 13 14, Fax : +212 (0)5 22 786102

Site web : www.anp.org.ma

COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية للموانئ
Agence Nationale des Ports

COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF				En DHS	
ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2019		EXERCICE PRECEDENT		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2019	NET au 31/12/2018	
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)					
* Frais préfinançiers					
* Charges à répartir sur plusieurs exercices					
* Primes de remboursement des obligations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 028 633 559,71	28 731 321,76	4 999 902 237,95	8 382 139,96	
* Immobilisation en recherche et développement					
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires					
* Fonds commercial					
* Autres immobilisations incorporelles	5 028 633 559,71	28 731 321,76	4 999 902 237,95	8 382 139,96	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	9 605 957 145,52	1 783 307 653,33	7 822 649 492,19	6 658 466 650,76	
* Terrains	12 765 333,01	12 765 333,01	12 765 333,01	12 765 333,01	
* Constructions	4 936 122 556,89	1 248 693 405,85	3 687 429 151,04	2 280 232 698,52	
* Installations techniques, matériel et outillage	614 594 942,05	395 817 337,20	218 777 604,85	225 641 793,63	
* Matériel de transport	23 008 179,84	9 928 693,46	13 079 486,38	6 238 477,90	
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	120 448 408,00	77 647 482,60	42 800 925,40	36 216 157,11	
* Autres immobilisations corporelles	24 851 533,47	13 980 051,81	10 871 481,66	10 141 242,63	
* Immobilisations corporelles en cours	3 874 166 192,26	37 240 682,41	3 836 925 509,85	4 087 230 947,96	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	823 212 536,60	49 142 882,03	774 069 654,57	775 146 194,63	
* Prêts immobilisés	15 151 429,69	2 365 482,03	12 785 947,66	14 058 698,41	
* Autres créances financières	4 076 806,91		4 076 806,91	3 880 596,22	
* Titres de participation	803 984 300,00	46 777 400,00	757 206 900,00	757 206 900,00	
* Autres titres immobilisés					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)					
* Diminution des créances immobilisées					
* Augmentation des dettes de financement					
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15 457 803 241,83	1 861 181 857,12	13 596 621 384,71	7 441 994 985,35	
STOCKS (F)	10 095 094,15	1 647 902,96	8 447 191,19	9 969 678,61	
* Marchandises					
* Matières et fournitures consommables	10 095 094,15	1 647 902,96	8 447 191,19	9 969 678,61	
* Produits en cours					
* Produits intermédiaires et produits achevés					
* Produits finis					
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	4 418 641 383,88	384 745 760,26	4 033 895 623,62	1 436 076 413,97	
* Fonctions débiteurs, avances et acomptes	182 015,66		182 015,66	182 015,66	
* Clients et comptes rattachés	930 538 467,87	375 429 343,06	555 109 124,81	551 439 720,46	
* Personnel	182 575,27		182 575,27	215 476,14	
* Etat	953 548 597,78		953 548 597,78	759 907 989,64	
* Comptes d'associés	102 000 000,00		102 000 000,00	102 000 000,00	
* Autres débiteurs	20 983 324,71	9 316 417,20	11 666 907,51	10 963 988,24	
* Comptes de régularisation actif	2 411 206 402,59		2 411 206 402,59	11 367 223,83	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	57 423 770,08		57 423 770,08	37 057 034,16	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)					
TOTAL II (F+G+H+I)	4 486 160 248,11	386 393 663,22	4 099 766 584,89	1 483 103 126,74	
TRESORERIE - ACTIF	1 385 478 205,55		1 385 478 205,55	1 320 617 854,14	
* Chèques et valeurs à encaisser	505 931,64		505 931,64	1 073 395,32	
* Banques, TG et CP	1 384 855 237,70		1 384 855 237,70	1 319 438 701,73	
* Caisse, régies d'avances et accédés	117 036,21		117 036,21	105 757,09	
TOTAL III	1 385 478 205,55		1 385 478 205,55	1 320 617 854,14	
TOTAL GENERAL I + II + III	21 329 441 695,49	2 247 575 520,34	19 081 866 175,15	10 245 715 966,23	

BILAN PASSIF				En DHS	
PASSIF	EXERCICE AU 31/12/2019		EXERCICE PRECEDENT		
	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	
CAPITAUX PROPRES	9 286 665 316,66	9 062 846 045,75	4 209 908 739,85	4 062 846 045,75	
* Capital social ou personnel (1)					
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...					
* Prime d'émission, de fusion, d'apport					
* Ecarts de réévaluation					
* Réserve légale					
* Autres réserves (2)					
* Report à nouveau			147 062 694,10		
* Résultats nets au instance d'affectation (2)					
* Résultat net de l'exercice (2)			76 756 576,81	147 062 694,10	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	9 286 665 316,66	9 062 846 045,75	4 209 908 739,85	4 062 846 045,75	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	320 000 000,00	320 000 000,00	320 000 000,00	320 000 000,00	
* Subventions d'investissement					
* Provisions réglementées					
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 527 624 696,99	2 397 482 954,57	3 800 000 000,00	450 000 000,00	
* Emprunts obligataires					
* Autres dettes de financement					
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	316 576 066,79	243 084 368,63	315 968 721,14	242 478 021,56	
* Provisions pour risques					
* Provisions pour charges					
ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	11 756 400,00	4 765 950,00	11 756 400,00	4 765 950,00	
* Augmentation des créances immobilisées					
* Diminution des dettes de financement					
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15 462 622 480,44	7 175 242 013,05	10 245 715 966,23	10 245 715 966,23	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2 092 764 291,46	1 619 017 584,71	2 092 764 291,46	1 619 017 584,71	
* Fournisseurs et comptes rattachés			433 946 748,01	437 198 627,20	
* Clients créditeurs, avances et acomptes			159 504 865,20	157 523 672,99	
* Personnel			46 550 530,53	69 329 046,37	
* Organismes sociaux			14 566 319,95	14 780 188,60	
* Etat			498 957 240,93	406 470 119,72	
* Comptes d'associés					
* Autres créanciers			908 691 420,40	527 693 834,47	
* Comptes de régularisation passif			30 547 166,44	6 022 095,36	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	747 283,66	747 283,66	747 283,66	747 283,66	
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)					
TOTAL II (F+G+H)	2 093 511 575,12	1 619 764 868,37	2 092 764 291,46	1 619 017 584,71	
TRESORERIE - PASSIF	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81	
* Crédits d'escompte					
* Crédit de trésorerie					
* Banques (soldes créditeurs)					
TOTAL III	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81	
TOTAL GENERAL I + II + III	19 081 866 175,15	10 245 715 966,23	19 081 866 175,15	10 245 715 966,23	

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) En DHS				
COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS		TOTALS DE L'EXERCICE	
	PROPRIES AU SEMESTRE	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS	EXERCICE AU 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT AU 31/12/2018
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	1 925 404 573,29	11 300 610,72	1 936 705 184,01	1 905 655 371,24
* Ventes de marchandises (en l'Etat)				
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	1 841 377 976,46	11 300 610,72	1 852 678 587,18	1 780 500 855,55
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (3)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation / transferts de charges	84 026 596,83		84 026 596,83	125 154 515,69
II. CHARGES D'EXPLOITATION	1 744 576 314,04	3 338 860,56	1 747 915 174,60	1 678 320 900,87
* Achats revendus (2) de marchandises				
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	241 658 624,06	360 000,00	242 018 624,06	249 632 883,30
* Autres charges externes	440 250 019,43		443 228 879,67	455 663 710,39
* Impôts et taxes	267 967 945,11		267 967 945,11	317 645 264,42
* Charges de personnel	293 119 753,49		293 119 753,49	300 551 239,61
* Autres charges d'exploitation	501 579 971,95	0,32	501 579 972,27	354 827 803,15
* Dotations d'exploitation				
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	180 828 259,25	7 961 750,16	188 790 009,41	227 334 470,37
IV. PRODUITS FINANCIERS	31 020 561,92	31 020 561,92	31 020 561,92	32 633 622,32
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	3 086 646,00		3 086 646,00	6 710 100,00
* Gains de change	1 363 300,00		1 363 300,00	557 275,00
* Intérêts et autres produits financiers	19 750 968,57		19 750 968,57	17 236 747,32
* Reprises financières / transferts de charges	6 619 647,35		6 619 647,35	8 129 500,00
V. CHARGES FINANCIERES	111 791 899,93	111 791 899,93	111 791 899,93	91 829 996,38
* Charges d'intérêts	109 425 708,06		109 425 708,06	91 277 780,99
* Pertes de change	709,84		709,84	552 215,39
* Autres charges financières	2 365 482,03		2 365 482,03	
* Dotations financières				
VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-80 771 338,01	-80 771 338,01	-80 771 338,01	-59 196 374,06
VII. RESULTAT COURANT (III + VI)	100 056 921,24	7 961 750,16	108 018 671,40	168 138 096,31
1) Variation de stocks / stock final - stock initial / augmentation (+) / diminution (-) 2) Achats revendus ou consommés / achats - variation de stocks.				
VIII. PRODUITS NON COURANTS	115 479 891,14	2 810,00	115 482 701,14	131 308 035,28
* Produits des cessions d'immobilisations	60 269 544,13		60 269 544,13	62 008 870,10
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	55 116 409,09	2 810,00	55 119 219,09	69 200 940,18
* Reprises non courantes / transferts de charges	93 937,92		93 937,92	98 225,00
IX. CHARGES NON COURANTES	90 053 347,79	9 964,43	90 063 312,22	85 147 305,21
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	59 654 042,55		59 654 042,55	60 595 040,58
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	30 399 305,24	9 964,43	30 409 269,67	24 552 264,63
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
X. RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	25 426 543,35	-7 154,43	25 419 388,92	46 160 730,07
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	125 483 464,59	7 954 595,73	133 438 060,32	214 298 826,38
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)	56 681 483,51		56 681 483,51	67 236 132,28
XIII. RESULTAT NET (XI - XII)	68 801 981,08	7 954 595,73	76 756 576,81	147 062 694,10
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 071 905 026,35	11 303 420,72	2 083 208 447,07	2 069 597 028,84
XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2 003 103 045,27	3 348 824,99	2 006 451 870,26	1 922 534 334,74
XVI. RESULTAT NET (XIV - XV)	68 801 981,08	7 954 595,73	76 756 576,81	147 062 694,10

90, Avenue Mehdi Benbarka,
Hay Riad Rabat

10, Rue de la liberté
Casablanca

Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de l'Agence Nationale des Ports « ANP » comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 9 286 665 316,66 dont un bénéfice net de MAD 76 756 576,81 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'Agence, et qui a été établie et présentée sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2020

Les Auditeurs Indépendants

Horwath Maroc Audit
11, Rue Al Khayman Aggr N°6
Aggr. Rabat
Tel: 0537 77 46 70 71
Fax: 0537 77 46 76

BDO Sarl
110, Bd Abdelmoumen
2938-39 Casablanca
Tel: 0537 77 86 00

Adib BENBRAHIM
Associé

Zakaria FAHIM
Associé

Horwath Maroc is a member of Crowe Global, a Swiss entity. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Horwath Maroc and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global.

BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN CONSOLIDE - Actif		En Millions de DHS	
ACTIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018	
* Immobilisations incorporelles	5 051	70	
* Immobilisations corporelles	8 905	7 586	
* Immobilisations financières	521	523	
* Titres MEE	246	243	
* Impôts différés actifs	16	17	
ACTIF IMMOBILISE	14 739	8 439	
* Stocks	8	10	
* Créances d'exploitation	586	603	
* Créances diverses	3 520	911	
* Titres et valeurs de placement	160	180	
ACTIF CIRCULANT	4 274	1 704	
* Trésorerie-Actif	1 411	1 335	
TOTAL ACTIF	20 424	11 478	

MEE: Mise En Equivalence

BILAN CONSOLIDE - Passif		En Millions de DHS	
PASSIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018	
Capitaux Propres Groupe	9 554	4 453	
* Capital social	9 063	4 063	
* Réserves Consolidés	390	219	
* Résultat net part groupe	101	171	
Intérêts minoritaires	210	208	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 764	4 661	
* Subventions d'investissement	320	320	
* Provisions pour risques et charges	337	262	
* Dettes financières	6 008	2 754	
PASSIF IMMOBILISE	6 665	3 336	
* Dettes d'exploitation	597	635	
* Autres dettes	1 871	1 394	
* Autres provisions pour risques et charges	1	1	
PASSIF CIRCULANT	2 469	2 030	
* Trésorerie-Passif	1 526	1 451	
TOTAL PASSIF	20 424	11 478	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		En Millions de DHS	
CPC	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018	
Produits d'exploitation	2 162	2 116	
* Chiffre d'affaires	2 050	1 971	
* Autres produits	112	145	
Charges d'exploitation	1 930	1 858	
* Achats	278	286	
* Autres charges externes	469	510	
* Impôts et taxes	268	320	
* Charges de personnel	323	326	
* Dotation d'exploitation	592	416	
RESULTAT D'EXPLOITATION	232	258	
RESULTAT FINANCIER	- 91	67	
RESULTAT COURANT	141	191	
RESULTAT NON COURANT	28	47	
RESULTAT D'ENTREPRISE	169	238	
* Impôt sur le résultat	69	84	
* Impôt différé	3	0	
* Quote part des sociétés mises en équivalence	6	15	
RESULTAT NET CONSOLIDE	103	169	
RESULTAT CONSOLIDE	103	169	
* Intérêts minoritaires	2	-2	
RESULTAT NET PART DU GROUPE	101	171	

Sociétés	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	51%	51%	IG	51%	51%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale
-MEE : Mise En Equivalence

11, rue Al Khataouat, Agdal
10000 Rabat

119, BD Abdelmoumen
Casablanca

GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS « Groupe ANP »

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LA
SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée de l'Agence Nationale des Ports « ANP » et de ses filiales (Groupe ANP) comprenant le bilan consolidé et le compte des produits et charges consolidé relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 9 764 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 103. Cette situation provisoire a été établie et présentée par les organes de gestion, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé et du compte de produits et charges consolidé ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire consolidée, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ANP arrêtés au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 Mars 2020

Les Auditeurs Indépendants

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khataouat Agdal N°6
Agdal - Rabat
Tél : 0537.77.46.70.71
Fax : 0537.77.46.76

Adib BENDRAHIM
Associé

BDO Sarl

BDO Sarl
119, Bd Abdelmoumen
N°66-68 Casablanca
Tél: 0522 22 55 00 2F

Zakaria FAHIM
Associé

Horwath Maroc is a member of Crowe Global, a Swiss Verein. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Horwath Maroc and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global.

BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of Independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



أمّنية بنك
Umnia Bank

**Communication
financière**
Exercice 2019

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

Bilan au 31/12/2019

ACTIF	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	392.561	106.707
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	35.928	55.134
. A vue	35.928	55.134
. A terme	-	-
Créances sur la clientèle	1.992.545	947.797
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	240.050	80.252
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	50.813	-
. Crédits de financements participatifs immobiliers	1.687.701	866.632
. Autres crédits et financements participatifs	13.980	913
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	146.476	178.381
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
. Certificats de Sukuk	146.476	178.381
. Titres de propriété	-	-
Autres actifs	350.136	118.838
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
. Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en IJARA	-	-
Immobilisations incorporelles	42.282	45.179
Immobilisations corporelles	50.938	44.856
Total de l'Actif	3.010.866	1.496.893

Hors bilan au 31/12/2019

HORS BILAN	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	140.313	33.967
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	140.313	33.967
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	50.000	240.000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	50.000	240.000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

PASSIF	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7	-
. A vue	7	-
. A terme	-	-
. Autres dettes financements participatifs	-	-
Dépôts de la clientèle	1.109.834	418.036
. Comptes à vue créditeurs	763.982	399.274
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	-	-
. Autres comptes créditeurs	345.853	18.761
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables	-	-
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	654.311	420.371
Provisions pour risques et charges	6.490	2.007
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissements et Wakala bil istitamar reçus	975.987	261.535
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	-	-
Capital	600.000	600.000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-205.056	-80.817
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	-130.708	-124.239
Total du Passif	3.010.866	1.496.893

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE du 01/01/2019 au 31/12/2019

	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	75.672	20.779
2.(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	4.480	8.094
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	24.603	3.616
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	2
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	163.805	132.631
7.(-) Impôts sur les résultats versés	-	-
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-108.256	-107.376
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19.206	71.490
9.(+) Créances sur la clientèle	-1.044.748	-846.350
10.(+) Titres de transaction et de placement	31.905	-178.381
11.(+) Autres actifs	-227.083	4.798
12.(+) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14.(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15.(+) Dépôts d'investissement placés auprès des EC et assimilés	-	-
16.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
17.(+) Dépôts de la clientèle	691.798	236.361
18.(+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
19.(+) Titres de créance émis	-	-
20.(+) Autres passifs	233.940	318.898
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-294.981	-393.184
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-403.236	-500.560
21.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
22.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23.(-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
24.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-25.361	-34.003
25.(+) Intérêts perçus	-	-
26.(+) Dividendes perçus	-	-
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-25.361	-34.003
27.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28.(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
29.(+) Dépôts d'investissement reçus	714.452	261.535
30.(+) Emission d'actions	-	300.000
31.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
32.(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
33.(-) Intérêts versés (4)	-	-
34.(-) Rémunérations versées sur DI (3) (4)	-	-
35.(-) Dividendes versés	-	-
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	714.452	561.535
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	285.854	26.972
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	106.707	79.735
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	392.561	106.707

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba
(2) Y compris IRR utilisées
(3) Y compris PER utilisées
(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES du 01/01/2019 au 31/12/2019

	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	75.672	20.779
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements	-	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	4.558	1.002
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	5.422	1.956
Autres produits bancaires	56.047	17.821
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	9.645	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	24.603	3.616
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements	-	-
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	112	2.081
Transfert de produits sur dépôts d'investissements et wakala bil istitmar reçus	24.491	1.535
PRODUIT NET BANCAIRE	51.069	17.163
Produits d'exploitation non bancaire	4.480	8.094
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	181.550	147.487
Charges de personnel	61.805	43.149
Impôts et taxes	7.656	8.596
Charges externes	70.586	63.390
Autres charges générales d'exploitation	23.757	17.603
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	17.745	14.749
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	4.813	2.007
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	330	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	4.483	2.007
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	-130.814	-124.237
Produits non courants	106	-
Charges non courantes	-	2
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	-130.708	-124.239
Impôts sur les résultats	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-130.708	-124.239

ETAT DES SOLDES DE GESTION du 01/01/2019 au 31/12/2019

	en milliers de Dh	
	31/12/2019	31/12/2018
I- Tableau de formation des résultats		
+ Intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-	-
MARGE D'INTERET	-	-
+ Produits sur financements participatifs	53.852	17.742
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS (1)	53.852	17.742
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Produits sur immobilisations données en IJARA	-	-
- Charges sur immobilisations données en IJARA	-	-
Résultat des opérations d' IJARA	-	-
+ Commissions perçues	5.422	1.956
- Commissions servies	19	26
Marge sur commissions	5.403	1.930
(+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	1.635	-1.120
(+/-) Résultat des opérations de change	540	95
(+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	2.175	-1.026
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	4.578	1.002
- Diverses autres charges bancaires	93	950
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-14.846	-1.535
PRODUIT NET BANCAIRE	51.069	17.163
(+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	4.480	8.094
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	181.550	147.487
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-126.001	-122.230
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-330	-
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-4.483	-2.007
RESULTAT COURANT	-130.814	-124.237
RESULTAT NON COURANT	106	-2
- Impôts sur les résultats	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-130.708	-124.239
II- Capacité d'autofinancement		
(+/-) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-130.708	-124.239
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	17.745	14.749
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	4.483	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions (1)	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-108.479	-109.490
- Bénéfices distribués	-	-
(+/-) AUTOFINANCEMENT	-108.479	-109.490

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ASSIMILES AU 31/12/2019

	en milliers de Dh					
CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	358.752	35.928	-	-	394.680	139.571
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
- Dont créances en souffrance sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	358.752	35.928			394.680	139.571

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES du 01/01/2019 au 31/12/2019

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions en milliers de Dh				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59.013	7.156	124	66.045	13.833	9.965	35	23.763	42.282
- Droit au bail	5.266	3.600	-	8.866	-	-	-	-	8.866
- Immobilisations en recherche et développement	1.157	51	-	1.207	-	-	-	-	1.207
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	52.390	3.506	124	55.771	13.833	9.965	35	23.763	32.009
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	200	-	-	200	-	-	-	-	200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51.438	18.205	5.277	64.366	6.583	7.781	935	13.428	50.938
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	9.438	-	-	9.438	471	472	-	943	8.494
. Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	9.438	-	-	9.438	471	472	-	943	8.494
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	27.414	7.360	3.972	30.802	5.296	5.142	935	9.503	21.299
. Mobilier de bureau d'exploitation	5.733	1.493	86	7.141	562	841	8	1.396	5.745
. Matériel de bureau d'exploitation	1.408	513	-	1.922	187	376	-	563	1.359
. Matériel Informatique	20.004	5.354	3.886	21.471	4.506	3.871	927	7.449	14.022
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres matériels d'exploitation	268	-	-	268	41	54	-	95	173
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	14.461	10.845	1.305	24.001	815	2.167	-	2.982	21.019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	126	-	-	126	-	-	-	-	126
. Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Mobiliers et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	126	-	-	126	-	-	-	-	126
TOTAL	110.451	25.361	5.401	130.410	20.416	17.745	970	37.191	93.219

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31/12/2019

en milliers de Dh

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	-	-	-	126	126	180
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	126	126	180
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION	-	-	-	239.924	239.924	80.072
- Crédits à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	239.924	239.924	80.072
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	50.813	50.813	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	50.813	50.813	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	1.116	1.686.586	1.687.701	866.632
- Crédits immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha immobilière	-	-	-	1.686.586	1.686.586	866.632
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	1.116	-	1.116	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	13.650	13.650	13.650	913
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	330	330	330	-
- créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
- Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
- Dont créances douteuses sur financements participatifs	-	-	-	330	330	-
- Créances compromises	-	-	-	-	-	-
- Dont créances compromises sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	51.929	1.940.616	1.992.545	947.797

Deloitte

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème étage
La Marina - Casablanca

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
Casablanca

UMNIA BANK S.A

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité des états de synthèse ci-joints d'UMNIA BANK S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des notes de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 264 236 dont une perte nette de KMAD 130 708, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états de synthèse, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'UMNIA BANK S.A arrêtés au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

(Signature)

Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Coopers Audit Maroc SA

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdelatif Benkadour
CASABLANCA
Abdelaziz ALMURCHAÏE
Associé

Contact Presse : Mme. Brich Rayhane : Rayhane.Brich@Umniabank.ma
Retrouvez toute la publication financière sur le site web : www.umniabank.ma

Communication financière Exercice 2019

UMNIA BANK, Société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 600.000.000 DH dont le siège social est sis au 397, Route El Jamia (Ex Route El Jadida) Casablanca, Maroc, autorisé par Bank Al-Maghrib sous agrément n° 58 en tant que banque participative, immatriculé au Registre de Commerce de la ville de Casablanca sous N° 347111, CNSS N° 4835396, IF N° 18756770, Patente N° 37991108, ICE N° 001529642000035, Tel: 0522646264, www.umniabank.ma